

COMPTES PUBLICS 2023-2024

VOLUME 1

États financiers consolidés
du gouvernement du Québec



COMPTES PUBLICS 2023-2024

VOLUME 1

États financiers consolidés
du gouvernement du Québec

Année financière terminée le 31 mars 2024

Publiés conformément aux dispositions de l'article 86
de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001)

Comptes publics 2023-2024 – Volume 1

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Octobre 2024

ISSN 1925-1815 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2024

Son Honneur l'honorable Manon Jeannotte
Lieutenante-gouverneure du Québec
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Lieutenante-gouverneure,

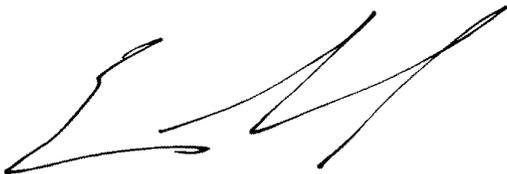
J'ai le plaisir de vous présenter les comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2024. Ces derniers sont présentés en deux volumes :

Le volume 1 comprend les états financiers consolidés du gouvernement du Québec audités par la vérificatrice générale du Québec, une analyse financière de ces états financiers, le solde budgétaire établi conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire ainsi que l'évolution des principales tendances dont celles des revenus et des dépenses consolidés et de la dette nette du gouvernement sur 10 années financières.

Le volume 2 comprend le rapport de l'excédent des dépenses et des autres coûts des ministères et organismes budgétaires sur les crédits autorisés par le Parlement et le rapport de l'excédent des dépenses et des investissements des fonds spéciaux sur les sommes approuvées par le Parlement ainsi que de l'information détaillée pour chaque ministère, organisme budgétaire et fonds spécial.

Veuillez agréer, Madame la Lieutenante-gouverneure, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le ministre des Finances,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes that form a stylized representation of the name Eric Girard.

Eric Girard

Québec, octobre 2024

Monsieur Eric Girard
Ministre des Finances
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément au mandat qui m'a été confié, j'ai l'honneur de vous présenter les comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2024, lesquels ont été préparés selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), en conformité avec les méthodes comptables du gouvernement et les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

La contrôlease des finances,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pageau', written in a cursive style.

Lucie Pageau, CPA

Québec, octobre 2024

Table des matières

Présentation des comptes publics	1
--	---

Section A : Analyse des états financiers consolidés

1. Faits saillants de l'année financière 2023-2024	5
2. Analyse des écarts.....	9
2.1. Revenus autonomes.....	10
2.2. Transferts fédéraux.....	19
2.3. Comparaison des dépenses réelles et des dépenses prévues	22
2.4. Comparaison des dépenses avec celles de l'année précédente.....	25
3. Loi sur l'équilibre budgétaire.....	42
4. Analyse des principales tendances	46
5. Résultats de l'analyse des indicateurs	57
6. Informations complémentaires.....	68
Annexe 1 : Risques et incertitudes	74

Section B : États financiers consolidés

Déclaration de responsabilité	79
Rapport de l'auditeur indépendant.....	81
État consolidé des résultats et du déficit cumulé lié aux activités.....	87
État consolidé de la situation financière	88
État consolidé de la variation de la dette nette.....	89
État consolidé des gains et pertes de réévaluation.....	90
État consolidé des flux de trésorerie.....	91
Notes complémentaires aux états financiers consolidés.....	92
Annexes aux états financiers consolidés.....	183
Glossaire	203

Présentation des comptes publics

Les *Comptes publics 2023-2024* ont été préparés par le Contrôleur des finances pour le ministre des Finances selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ils sont publiés en deux volumes. En plus de ces volumes, d'autres informations permettant de mieux comprendre les comptes publics sont publiées sur le site Internet du ministère des Finances dans la section [Comptes publics](#).

Volume 1 – États financiers consolidés du gouvernement du Québec

Le volume 1 présente le résultat des activités et la situation financière du gouvernement du Québec. Les opérations financières englobent celles de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères et de tous les organismes, fonds et entreprises qui sont sous le contrôle du gouvernement.

Afin d'accroître l'utilité et la transparence de ces états financiers consolidés, une analyse financière est présentée. Elle inclut les faits saillants de l'année financière 2023-2024 ainsi que la comparaison des résultats réels avec ceux prévus au budget 2023-2024 et avec ceux de 2022-2023. Elle présente également le solde budgétaire du gouvernement conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire. Enfin, l'évolution des principales tendances quant aux postes importants des états financiers consolidés et le résultat de l'analyse de 10 indicateurs y sont présentés.

Conformément à la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), la vérificatrice générale du Québec prépare un rapport de l'auditeur indépendant accompagnant les états financiers consolidés du gouvernement et dans lequel elle exprime son opinion sur ces états financiers.

Volume 2 – Renseignements financiers sur le fonds consolidé du revenu : fonds général et fonds spéciaux

Le volume 2 présente des renseignements financiers sur le fonds consolidé du revenu, lequel est constitué du fonds général et des fonds spéciaux. Ce volume se divise en deux sections. La première section montre les revenus des ministères et des organismes budgétaires, leurs crédits autorisés ainsi que les dépenses et les autres coûts imputés à chacun de ces crédits et, finalement, les opérations financières des comptes à fin déterminée qu'ils administrent. La deuxième section présente les revenus des fonds spéciaux ainsi que leurs dépenses et leurs investissements approuvés et réalisés.

Remerciements

La préparation des comptes publics requiert la participation et la collaboration d'un nombre important d'employés des différents ministères, fonds et organismes du gouvernement, des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur ainsi que des entreprises du gouvernement. Nous tenons à les remercier pour leur appui à la préparation de ces documents.

**ANALYSE DES
ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS**

1. Faits saillants de l'année financière 2023-2024

Sommaire des résultats consolidés

Année financière terminée le 31 mars 2024
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Budget 2023-2024 ^{(1),(2)}	Résultats réels au 31 mars 2024	Variation par rapport au budget		Résultats réels au 31 mars 2023 ⁽³⁾ (retraités)	Variation par rapport aux résultats réels 2022-2023	
			M\$	%		M\$	%
REVENUS							
Impôt sur le revenu et les biens	65 446	62 948	(2 498)	(3,8)	64 521	(1 573)	(2,4)
Taxes à la consommation	27 290	27 083	(207)	(0,8)	26 597	486	1,8
Droits, permis et redevances	5 739	5 888	149	2,6	5 784	104	1,8
Revenus divers	12 707	13 505	798	6,3	11 984	1 521	12,7
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	6 807	5 241	(1 566)	(23,0)	6 620	(1 379)	(20,8)
Revenus autonomes	117 989	114 665	(3 324)	(2,8)	115 506	(841)	(0,7)
Transferts du gouvernement fédéral	29 742	30 876	1 134	3,8	28 737	2 139	7,4
Total des revenus	147 731	145 541	(2 190)	(1,5)	144 243	1 298	0,9
DÉPENSES							
Santé et Services sociaux	59 015	61 000	1 985	3,4	59 341	1 659	2,8
Éducation	20 335	20 058	(277)	(1,4)	19 511	547	2,8
Enseignement supérieur	10 480	10 476	(4)	(0,0)	9 655	821	8,5
Famille	8 210	8 917	707	8,6	7 835	1 082	13,8
Transports et Mobilité durable	6 957	6 700	(257)	(3,7)	6 400	300	4,7
Emploi et Solidarité sociale	5 322	5 728	406	7,6	8 983	(3 255)	(36,2)
Affaires municipales et Habitation	4 546	4 914	368	8,1	4 936	(22)	(0,4)
Économie, Innovation et Énergie	3 680	3 830	150	4,1	3 280	550	16,8
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	2 283	2 431	148	6,5	1 673	758	45,3
Autres portefeuilles	17 564	17 499	(65)	(0,4)	15 533	1 966	12,7
Sous-total	138 392	141 553	3 161	2,3	137 147	4 406	3,2
Service de la dette	9 464	9 982	518	5,5	10 222	(240)	(2,3)
Total des dépenses	147 856	151 535	3 679	2,5	147 369	4 166	2,8
Provision pour éventualités	1 500		(1 500)	(100,0)			
DÉFICIT ANNUEL LIÉ AUX ACTIVITÉS	(1 625)	(5 994)	(4 369)	—	(3 126)	(2 868)	—

(1) Ces chiffres correspondent aux données présentées dans le budget 2023-2024 du ministère des Finances, déposé le 21 mars 2023, ajustées pour assurer une comparabilité avec les dépenses au 31 mars 2024. Le détail de ces reclassements est présenté à la [note 3](#) des états financiers consolidés.

(2) Aux fins de l'établissement des prévisions budgétaires, certains facteurs constituant des éléments de risque et d'incertitude ne dépendent pas directement du gouvernement, mais peuvent conduire à des résultats réels différents de ceux prévus. Ces éléments sont présentés à l'[annexe 1](#), « Risques et incertitudes ».

(3) Certaines données de l'année 2022-2023 ont été reclassées pour les rendre conformes à la présentation adoptée au 31 mars 2024.

1. Faits saillants de l'année financière 2023-2024 (suite)

Déficit annuel lié aux activités

-6,0 G\$

Augmentation du déficit de 2,9 G\$ par rapport
à 2022-2023



Revenus

145,5 G\$

Augmentation de 1,3 G\$ (0,9 %) par rapport à 2022-2023



Dépenses

151,5 G\$

Augmentation de 4,2 G\$ (2,8 %) par rapport à 2022-2023

Une croissance des dépenses (2,8 %) plus rapide que celle des revenus (0,9 %)

La hausse des dépenses est attribuable, entre autres, à :

- la persistance de l'inflation en 2023;
- la croissance démographique exceptionnelle en 2023;
- l'investissement majeur dans les services publics, notamment afin d'améliorer les conditions de travail des employés des secteurs public et parapublic.

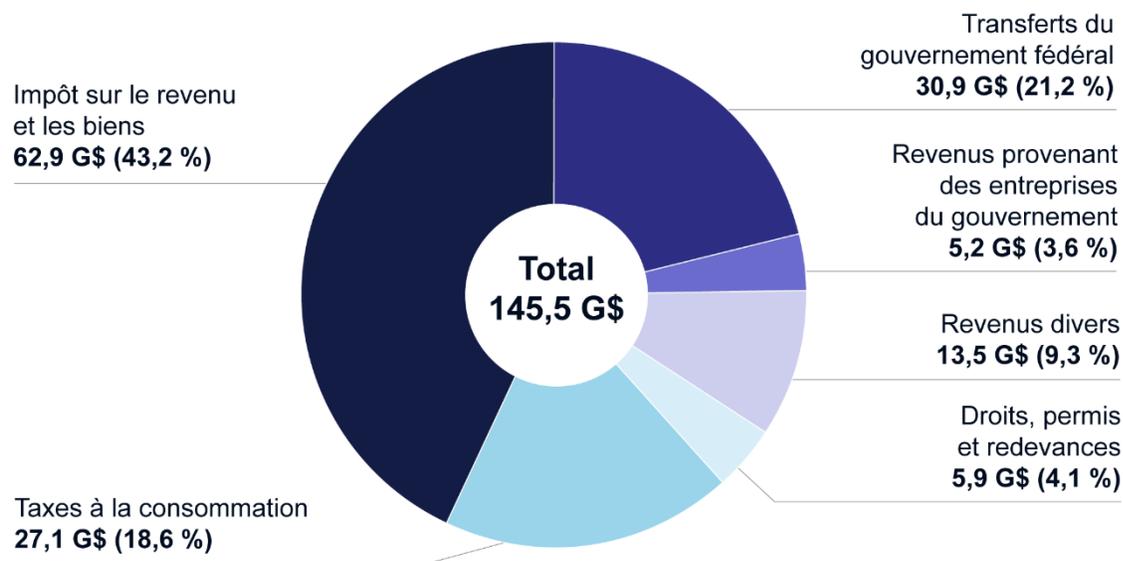
La faible croissance des revenus est due à :

- l'effet négatif de la stagnation de l'activité économique sur l'impôt des revenus et des biens;
- la faible hydraulité dans les bassins d'Hydro-Québec;
- la baisse des deux premiers taux d'imposition de l'impôt sur le revenu des particuliers, afin d'améliorer le revenu disponible de millions de Québécois.

1. Faits saillants de l'année financière 2023-2024 (suite)

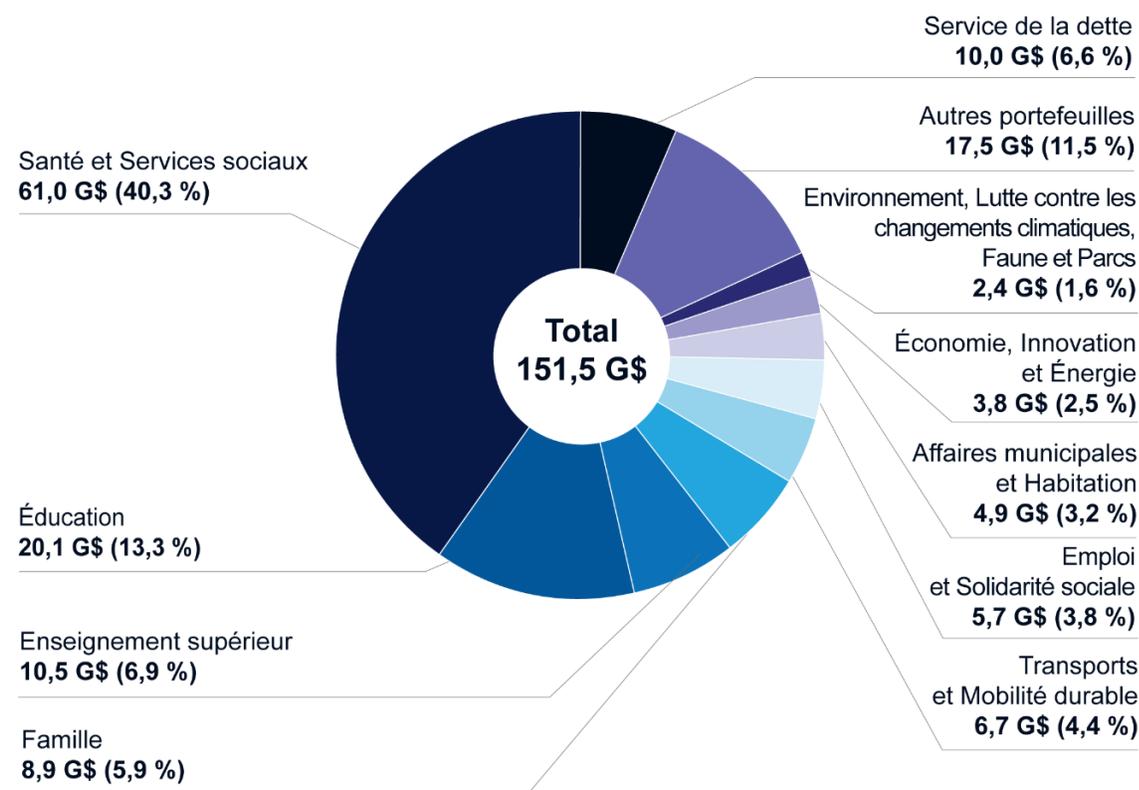
Revenus totaux au 31 mars 2024

(en milliards de dollars et en pourcentage des revenus totaux)



Dépenses au 31 mars 2024

(en milliards de dollars et en pourcentage des dépenses totales)



1. Faits saillants de l'année financière 2023-2024 (suite)

Déficit cumulé

118,3 G\$

Augmentation de 3,4 G\$ (2,9 %) par rapport à 2022-2023



Actifs

257,4 G\$

Augmentation de 28,9 G\$ (12,6 %) depuis 2022-2023



Passifs

375,7 G\$

Augmentation de 32,3 G\$ (9,4 %) depuis 2022-2023

Solde budgétaire

-8,0 G\$

Augmentation du déficit de 2,0 G\$ par rapport à 2022-2023

Comprend une affectation de 2,0 G\$ de revenus au Fonds des générations

Dettes nette en % du PIB

38,9 %

Augmentation de 0,6 point de % depuis 2022-2023

Cible : 30 % du PIB d'ici 2037-2038

1. Faits saillants de l'année financière 2023-2024 (suite)

Solde budgétaire

Dans le budget 2023-2024, déposé le 21 mars 2023, le gouvernement prévoyait un déficit de 1 625 millions de dollars pour l'année financière 2023-2024 ainsi qu'un solde budgétaire déficitaire de 3 998 millions de dollars au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire (RLRQ, chapitre E-12.00002), et ce, en tenant compte d'une affectation de 2 373 millions de dollars de revenus consacrés au Fonds des générations.

Les états financiers consolidés du gouvernement pour l'année financière terminée le 31 mars 2024 présentent un déficit annuel lié aux activités de 5 994 millions de dollars. En tenant compte des versements de 2 047 millions de dollars de revenus consacrés au Fonds des générations, le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire pour l'année financière terminée le 31 mars 2024 est déficitaire de 8 041 millions de dollars.

Plan de retour à l'équilibre budgétaire

En décembre 2023, la Loi sur l'équilibre budgétaire a été modernisée afin de rendre son application plus flexible et plus simple, tout en maintenant la contrainte liée au respect de l'équilibre budgétaire. Conformément aux dispositions de la loi modernisée, le déficit budgétaire de 6 084 millions de dollars, constaté pour l'année financière 2022-2023 dans les comptes publics déposés à l'automne 2023, oblige le gouvernement à présenter un plan de retour à l'équilibre budgétaire au plus tard lors de la publication du budget 2025-2026. Ce plan devra présenter des déficits décroissants sur une durée maximale de cinq ans et prévoir l'atteindre de l'équilibre budgétaire au plus tard en 2029-2030. Par ailleurs, le gouvernement devra prévoir, pour l'année financière précédant celle du retour à l'équilibre budgétaire, un déficit représentant 25 % ou moins du déficit budgétaire de 2022-2023, soit un maximum de 1 521 millions de dollars.

2. Analyse des écarts

Conformément aux normes édictées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, l'analyse financière accompagnant les états financiers consolidés du gouvernement compare ses résultats réels avec ceux du budget initial, ajusté pour tenir compte de certains reclassements¹, ainsi qu'avec ceux de l'année financière précédente.

¹ Les prévisions budgétaires relatives aux dépenses par portefeuilles ont fait l'objet de reclassements afin d'assurer une comparabilité avec les dépenses réelles comptabilisées au 31 mars 2024. Le détail de ces reclassements est présenté à la [note 3](#) des états financiers consolidés.

2. Analyse des écarts (suite)

2.1. Revenus autonomes

Impôt sur le revenu et les biens

Année financière terminée le 31 mars 2024
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Budget	Résultats	Variation par		Résultats	Variation par	
	2023-2024	réels au 31 mars 2024	rapport au budget 2023-2024		réels au 31 mars 2023	rapport aux résultats réels 2022-2023	
			M\$	%		M\$	%
Impôt des particuliers	43 126	41 863	(1 263)	(2,9)	42 251	(388)	(0,9)
Cotisations pour les services de santé	7 944	8 533	589	7,4	7 914	619	7,8
Impôts des sociétés	13 192	11 402	(1 790)	(13,6)	13 243	(1 841)	(13,9)
Impôt foncier scolaire	1 184	1 150	(34)	(2,9)	1 113	37	3,3
Total	<u>65 446</u>	<u>62 948</u>	<u>(2 498)</u>	<u>(3,8)</u>	<u>64 521</u>	<u>(1 573)</u>	<u>(2,4)</u>

La prévision 2023-2024, d'un montant de 65 446 millions de dollars, reflétait l'impact de la croissance modérée de l'activité économique en 2023 sur les revenus fiscaux, principalement en ce qui concerne les revenus d'impôt des particuliers, dont le montant de 43 126 millions de dollars représentait une légère hausse par rapport aux résultats réels au 31 mars 2023. Cette prévision s'expliquait notamment par la croissance des revenus des ménages, elle-même soutenue par la bonne tenue du marché du travail et par la croissance des salaires et traitements. En contrepartie, elle prenait également en compte l'effet de la baisse des deux premiers taux d'imposition, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023. Les prévisions de revenus relatifs aux impôts des sociétés et aux cotisations pour les services de santé, relativement stables par rapport aux résultats réels au 31 mars 2023, tenaient compte d'une variation anticipée de l'excédent d'exploitation de -4,9 % pour l'année 2023 et de 5,3 % pour l'année 2024, ainsi que de l'effet du nouveau congé fiscal pour grands projets d'investissement.

La hausse du PIB nominal de 3,7 % en 2023 a été plus importante que la prévision de 2,7 % annoncée dans le budget 2023-2024. Cependant, cette hausse a été essentiellement occasionnée par la persistance de l'inflation en 2023. En effet, le PIB réel, qui exclut l'effet de l'inflation, a plutôt été en baisse de 0,4 % par rapport à la prévision en 2023, affichant une croissance de 0,2 % alors qu'une progression de 0,6 % avait été prévue dans le budget 2023-2024. Ainsi, malgré la hausse des salaires et traitements, la persistance de l'inflation et les effets du resserrement plus important que prévu de la politique monétaire ont modéré l'activité économique en 2023. Ces perspectives économiques moins favorables que prévu ont eu une incidence sur l'impôt sur le revenu et les biens, en baisse de 3,8 % par rapport à la prévision.

Plus précisément, les revenus de l'impôt des particuliers et ceux des impôts des sociétés affichent des baisses de 2,9 % et de 13,6 % par rapport au budget, et des diminutions de 0,9 % et de 13,9 % comparativement aux résultats réels au 31 mars 2023.

2. Analyse des écarts (suite)

2.1. Revenus autonomes (suite)

Impôt sur le revenu et les biens (suite)

La variation de l'impôt des particuliers par rapport au budget s'explique notamment par des rentrées fiscales moins élevées que prévu concernant l'année financière 2023-2024, malgré la révision à la hausse des salaires et traitements. Cette variation s'explique également par une évolution moins favorable des gains en capital et des revenus des particuliers en affaires constatée à la suite du traitement des déclarations de revenus de l'année d'imposition 2023. La baisse par rapport à 2022-2023 s'explique notamment, quant à elle, par la réduction des revenus attribuable à la baisse des deux premiers taux d'imposition de 1 point de pourcentage depuis le 1^{er} janvier 2023 et aux importantes indexations du régime fiscal¹ apportées pour les années 2023 (6,44 %) et 2024 (5,08 %).

Concernant les impôts des sociétés, la baisse de 13,9 % de l'excédent d'exploitation net des sociétés explique l'essentiel de la diminution de 13,9 % en comparaison avec les résultats réels au 31 mars 2023 et la variation à la baisse de 13,6 % par rapport à la prévision. Cette diminution s'explique notamment par le ralentissement économique et par la baisse des prix des matières premières, qui a affecté les prix des exportations de ressources naturelles.

Par ailleurs, les revenus des cotisations pour les services de santé présentent une variation à la hausse de 7,4 % par rapport au budget et une augmentation de 7,8 % relativement aux résultats réels au 31 mars 2023. La progression des salaires et traitements, qui s'est élevée à 6,0 % en 2023, appuyée par le dynamisme du marché du travail, explique principalement ces variations.

¹ Il s'agit de l'indexation des principaux paramètres du régime d'imposition des particuliers prévue à la loi, soit les différents paliers d'imposition, le montant personnel de base et plusieurs déductions et crédits d'impôt. Le taux d'indexation est déterminé en fonction de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation du Québec, sans l'alcool, le tabac et le cannabis récréatif.

2. Analyse des écarts (suite)

2.1. Revenus autonomes (suite)

Taxes à la consommation

Année financière terminée le 31 mars 2024
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Budget 2023-2024	Résultats réels au 31 mars 2024	Variation par rapport au budget 2023-2024		Résultats réels au 31 mars 2023	Variation par rapport aux résultats réels 2022-2023	
			M\$	%		M\$	%
Ventes	23 505	23 306	(199)	(0,8)	22 909	397	1,7
Carburants	2 081	2 157	76	3,7	2 157	0	0,0
Tabac	982	912	(70)	(7,1)	817	95	11,6
Boissons alcooliques	635	618	(17)	(2,7)	635	(17)	(2,7)
Autres	87	90	3	3,4	79	11	13,9
Total	27 290	27 083	(207)	(0,8)	26 597	486	1,8

La prévision 2023-2024, d'un montant de 27 290 millions de dollars, reflétait notamment une croissance de la consommation des ménages¹ par rapport à l'année précédente, croissance soutenue entre autres par la vigueur du marché du travail, les hausses salariales, et les mesures de soutien annoncées par les différents ordres de gouvernement pour aider les ménages à faire face à l'inflation. Par ailleurs, les prévisions de revenus de taxes à la consommation faisaient état d'un ralentissement, notamment en raison du recul anticipé des investissements en construction résidentielle, occasionnée par l'effet des paiements d'intérêts plus élevés et de la hausse du coût de la vie sur le budget des ménages.

Au 31 mars 2024, les revenus de taxes à la consommation, issus principalement de la taxe de vente du Québec, sont légèrement inférieurs aux prévisions, avec une variation à la baisse de 0,8 %, qui s'explique notamment par un recul plus important qu'anticipé des investissements en construction résidentielle.

En comparaison avec les résultats réels au 31 mars 2023, les revenus de taxes à la consommation affichent une hausse de 1,8 %. Cette variation s'explique principalement par une augmentation de 4,7 % de la consommation des ménages en 2023, augmentation soutenue par la croissance démographique, l'épargne accumulée des ménages, la baisse de l'impôt des particuliers et la progression des salaires et traitements. Cette augmentation des revenus est partiellement atténuée par l'effet modérateur de la hausse des taux d'intérêt et de l'inflation sur la consommation des ménages et par le ralentissement des investissements en construction résidentielle, lesquels ont affiché un recul de 14,8 % au cours de la même période. Par ailleurs, la hausse de la taxe spécifique sur les produits du tabac, entrée en vigueur en février 2023, constitue le principal facteur expliquant la croissance de 95 millions de dollars de cette source de revenus.

¹ La consommation des ménages exclut les produits alimentaires et le logement.

2. Analyse des écarts (suite)

2.1. Revenus autonomes (suite)

Droits, permis et redevances

Année financière terminée le 31 mars 2024
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Budget	Résultats	Variation par		Résultats	Variation par	
	2023-2024	réels au 31 mars 2024	rapport au budget 2023-2024		réels au 31 mars 2023	rapport aux résultats réels 2022-2023	
			M\$	%		M\$	%
Véhicules automobiles	1 626	1 744	118	7,3	1 616	128	7,9
Ressources naturelles	1 821	1 594	(227)	(12,5)	2 006	(412)	(20,5)
Émissions de gaz à effet de serre	1 353	1 549	196	14,5	1 267	282	22,3
Autres	939	1 001	62	6,6	895	106	11,8
Total	5 739	5 888	149	2,6	5 784	104	1,8

La prévision 2023-2024, d'un montant de 5 739 millions de dollars, comparable aux résultats réels au 31 mars 2023, incluait notamment une baisse des redevances du gouvernement liées aux ressources naturelles, plus particulièrement à l'exploitation minière, et ce, en raison du recul prévu des prix des métaux. En contrepartie, une évolution favorable des revenus provenant de la vente aux enchères de droits d'émissions de gaz à effet de serre (GES) était attendue. Enfin, la prévision des revenus de droits, permis et redevances prenait également en compte l'effet du plafonnement de l'indexation des tarifs gouvernementaux à 3 %.

Au 31 mars 2024, les revenus de droits, permis et redevances, d'un montant de 5 888 millions de dollars, affichent une hausse de 2,6 % par rapport au budget et une augmentation de 1,8 % par rapport aux résultats réels de 2022-2023. Les différentes sources de revenus ont tout de même subi des variations qui se sont compensées, dont les plus importantes concernent les revenus liés aux ressources naturelles et ceux liés aux émissions de GES.

Ressources naturelles

Ces revenus ont été inférieurs de 227 millions de dollars à la prévision et de 412 millions de dollars à ceux de l'année précédente. La diminution des redevances minières explique ces variations à la baisse. En effet, la baisse du prix de certains métaux sur les marchés et la hausse importante des coûts de production qu'ont réclamés certaines sociétés à la suite d'investissements ont entraîné une baisse des profits miniers assujettis à ces redevances. La variation à la baisse de revenus liés aux ressources naturelles s'explique également par la diminution des revenus issus de la vente de bois, notamment causée par la baisse du prix des produits finis. Ces variations à la baisse ont été plus importantes que celles prévues pour l'année 2023-2024.

2. Analyse des écarts (suite)

2.1. Revenus autonomes (suite)

Droits, permis et redevances (suite)

Émission de GES

Ces revenus sont supérieurs de 196 millions de dollars à la prévision et de 282 millions de dollars à ceux de l'année précédente. La hausse par rapport à la prévision est principalement attribuable à une croissance du prix moyen des unités vendues plus importante que celle attendue. Malgré la baisse du volume des ventes aux enchères des droits d'émission de GES comparativement à 2022-2023, ces revenus ont augmenté en raison de la croissance du prix moyen des unités vendues.

2. Analyse des écarts (suite)

2.1. Revenus autonomes (suite)

Revenus divers

Année financière terminée le 31 mars 2024
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Budget 2023-2024	Résultats réels au 31 mars 2024	Variation par rapport au budget 2023-2024		Résultats réels au 31 mars 2023	Variation par rapport aux résultats réels 2022-2023	
			M\$	%		M\$	%
Revenus divers	12 707	13 505	798	6,3	11 984	1 521	12,7

La prévision 2023-2024, d'un montant de 12 707 millions de dollars, reflétait une croissance généralisée des revenus divers issus des différentes organisations qui composent le gouvernement, particulièrement les revenus des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Entre autres, la prévision considérait une hausse des revenus de frais de scolarité liée à une croissance attendue de la clientèle en enseignement supérieur, tout en tenant compte de l'effet du plafonnement de l'indexation des tarifs gouvernementaux à 3 %.

Les revenus divers réels au 31 mars 2024, d'un montant de 13 505 millions de dollars, excèdent de 6,3 % la prévision. Cette variation découle notamment d'une croissance dépassant les prévisions des revenus d'intérêt sur les créances fiscales administrées par l'Agence du revenu du Québec, croissance s'expliquant notamment par la hausse des taux d'intérêt. Cette variation s'explique également par une hausse plus importante que prévu de la fréquentation des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur, attribuable entre autres à une reprise postpandémique plus forte qu'anticipé.

Par rapport aux résultats réels de l'année financière précédente, la croissance des revenus se détaille de la façon suivante (en millions de dollars) :

	Résultats réels au 31 mars 2024	Résultats réels au 31 mars 2023	Variation	
			M\$	%
Ventes de biens et services	6 354	6 242	112	1,8
Contributions des usagers du réseau de la santé et des services sociaux	1 667	1 513	154	10,2
Revenus sur les débiteurs et les prêts	1 784	1 052	732	69,6
Revenus sur les placements	829	525	304	57,9
Amendes, confiscations et recouvrements	1 232	1 228	4	0,3
Donations de tiers	1 004	904	100	11,1
Frais de scolarité	543	451	92	20,4
Transferts provenant d'entités autres que le gouvernement fédéral	92	69	23	33,3
Total	13 505	11 984	1 521	12,7

2. Analyse des écarts (suite)

2.1. Revenus autonomes (suite)

Revenus divers (suite)

La croissance globale de 1 521 millions de dollars résulte principalement de la hausse touchant les contributions des usagers du réseau de la santé et des services sociaux, les revenus sur les débiteurs et les prêts, ainsi que les revenus sur les placements.

Contributions des usagers du réseau de la santé et des services sociaux

La hausse de 154 millions de dollars s'explique par l'augmentation des revenus des établissements de santé et de services sociaux, attribuable entre autres à la croissance des contributions des usagers non-résidents et à la hausse des revenus provenant des usagers adultes hébergés en centre de réadaptation et en centre d'hébergement de soins de longue durée.

Revenus sur les débiteurs et les prêts

La hausse de 732 millions de dollars s'explique principalement par la hausse des revenus d'intérêt sur les créances fiscales administrées par l'Agence du revenu du Québec, occasionnée notamment par l'augmentation du taux d'intérêt sur les créances.

Revenus sur les placements

La hausse de 304 millions de dollars est principalement attribuable à des gains matérialisés plus importants en 2023-2024 qu'en 2022-2023, en raison notamment d'une évolution favorable des marchés boursiers.

2. Analyse des écarts (suite)

2.1. Revenus autonomes (suite)

Revenus provenant des entreprises du gouvernement

Année financière terminée le 31 mars 2024

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Budget 2023-2024	Résultats réels au 31 mars 2024	Variation par rapport au budget 2023-2024		Résultats réels au 31 mars 2023	Variation par rapport aux résultats réels 2022-2023	
			M\$	%		M\$	%
Hydro-Québec	3 525	2 027	(1 498)	(42,5)	3 665	(1 638)	(44,7)
Société des alcools du Québec	1 459	1 428	(31)	(2,1)	1 427	1	0,1
Loto-Québec	1 498	1 508	10	0,7	1 597	(89)	(5,6)
Investissement Québec	216	121	(95)	(44,0)	(226)	347	153,5
Autres	109	157	48	44,0	157	—	—
Total	6 807	5 241	(1 566)	(23,0)	6 620	(1 379)	(20,8)

La prévision 2023-2024, d'un montant de 6 807 millions de dollars, reflétait un retour à la normale des résultats attendus d'Investissement Québec, ceux-ci ayant été fortement affectés à la baisse par la volatilité des taux sur les marchés financiers et par le contexte économique incertain en 2022-2023. Les prévisions reflétaient également une diminution des résultats attendus d'Hydro-Québec, découlant de la baisse prévue de la valeur de ses exportations d'électricité.

Hydro-Québec

La valeur nette des exportations d'électricité d'Hydro-Québec a diminué de manière plus prononcée que prévu en 2023-2024. Cette situation est due à la faible hydraulité dans les régions où sont situés ses bassins principaux, engendrée par la couverture de neige peu abondante à la fin de l'hiver 2022-2023, la crue des eaux moins importante que la normale et les précipitations estivales et automnales modestes dans le nord du Québec. Ce contexte a entraîné une réduction des surplus d'électricité à vendre en 2023-2024, ce qui explique la variation de 42,5 % par rapport au budget 2023-2024 et la baisse de 44,7 % par rapport aux résultats réels de 2022-2023. De plus, l'augmentation des charges d'exploitation de la société d'État a amplifié la diminution par rapport à 2022-2023, en raison notamment de l'accroissement des travaux d'entretien et de maintenance visant à améliorer la qualité et la fiabilité du service.

2. Analyse des écarts (suite)

2.1. Revenus autonomes (suite)

Revenus provenant des entreprises du gouvernement (suite)

Investissement Québec

Les revenus provenant d'Investissement Québec sont inférieurs de 44,0 % aux prévisions et en croissance de 153,5 % par rapport aux résultats réels au 31 mars 2023. Le retour à la normale des résultats qui était attendu ne s'est pas complètement concrétisé, en raison de la volatilité des marchés financiers et du contexte d'incertitude économique qui persiste à l'échelle mondiale. La hausse par rapport à 2022-2023 s'explique par les rendements défavorables subis en 2022-2023 dans les placements du portefeuille Capital de risque et fonds d'investissement en raison de la baisse des marchés financiers.

2. Analyse des écarts (suite)

2.2. Transferts fédéraux

Transferts du gouvernement fédéral

Année financière terminée le 31 mars 2024
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Budget 2023-2024	Résultats réels au 31 mars 2024	Variation par rapport au budget 2023-2024		Résultats réels au 31 mars 2023	Variation par rapport aux résultats réels 2022-2023	
			M\$	%		M\$	%
Péréquation	14 037	14 037	—	—	13 666	371	2,7
Transferts pour la santé	8 660	8 714	54	0,6	7 082	1 632	23,0
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 366	1 451	85	6,2	1 294	157	12,1
Autres programmes	5 679	6 674	995	17,5	6 695	(21)	(0,3)
Total	29 742	30 876	1 134	3,8	28 737	2 139	7,4

La prévision 2023-2024, d'un montant de 29 742 millions de dollars, tenait notamment compte d'une hausse de la péréquation et du Transfert canadien en matière de santé (TCS) due à la croissance attendue du PIB nominal canadien. La prévision incluait également un relèvement ponctuel du TCS, dont la part du Québec était estimée à 447 millions de dollars.

Au 31 mars 2024, les transferts du gouvernement fédéral, d'un montant de 30 876 millions de dollars, sont supérieurs à la prévision. Ils affichent en effet une variation à la hausse de 1 134 millions de dollars, soit 3,8 %, par rapport à celle-ci.

Cette variation est notamment attribuable à :

- une baisse de la valeur de l'abattement spécial du Québec¹, occasionnant une augmentation de 168 millions de dollars plus forte que prévu des transferts pour la santé et de 103 millions de dollars plus élevée que prévu des transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux ;
- des revenus plus élevés que prévu de 995 millions de dollars dans la catégorie « Autres programmes », notamment en raison :
 - de revenus non prévus de 225 millions de dollars se rapportant à la conclusion, en novembre 2023, de l'entente concernant le Fonds pour accélérer la construction de logements, pour un total de 900 millions de dollars sur une période de quatre ans,

¹ L'abattement spécial du Québec (16,5 % de l'impôt fédéral des particuliers perçu au Québec) est soustrait des revenus de transfert du gouvernement fédéral.

2. Analyse des écarts (suite)

2.2. Transferts fédéraux (suite)

- de revenus de transfert du gouvernement fédéral plus élevés que prévu de 194 millions de dollars pour des équipements de protection individuelle (EPI) et autres fournitures reçus et utilisés au 31 mars 2024,
- d'un rythme plus rapide qu'anticipé de réalisation de projets d'infrastructure qui font l'objet d'un financement fédéral – dont ceux financés par la Société de financement des infrastructures locales pour lesquels des revenus de 290 millions de dollars plus élevés que prévu ont été comptabilisés.

En comparaison avec les résultats réels de 2022-2023, ceux de l'année 2023-2024 affichent une croissance de 2 139 millions de dollars, qui s'explique par l'incidence nette des éléments suivants :

Péréquation

La croissance de 371 millions de dollars, soit 2,7 %, des revenus de péréquation s'explique par l'augmentation de l'enveloppe de péréquation à l'échelle canadienne, dont la croissance est liée à celle du PIB nominal canadien.

Transferts pour la santé

La hausse de 1 632 millions de dollars des transferts pour la santé s'explique notamment par des augmentations de :

- 833 millions de dollars en raison de la croissance du Transfert canadien en matière de santé liée à la variation du PIB nominal canadien;
- 124 millions de dollars à la suite de la baisse de la valeur de l'abattement spécial du Québec, dont une portion est soustraite du Transfert canadien en matière de santé;
- 627 millions de dollars à la suite de la conclusion de deux nouveaux accords prévoyant notamment un financement additionnel pour appuyer les priorités du Québec en matière de santé et un financement pour les soins de longue durée.

Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux

La hausse de 157 millions de dollars s'explique par des augmentations de :

- 71 millions de dollars en raison de l'indexation du Transfert canadien en matière de programmes sociaux;
- 86 millions de dollars à la suite de la baisse de la valeur de l'abattement spécial du Québec, dont une portion est soustraite du Transfert canadien en matière de programmes sociaux.

2. Analyse des écarts (suite)

2.2. Transferts fédéraux (suite)

Autres programmes

La baisse de 21 millions de dollars des revenus de transfert pour les autres programmes s'explique par diverses variations, dont :

- un transfert fédéral ponctuel de 197 millions de dollars en 2022-2023 pour aider à soutenir les organismes de transport collectif à la suite des impacts de la pandémie;
- une diminution de 444 millions de dollars des revenus de transfert du gouvernement fédéral relatifs aux EPI et autres fournitures en lien avec la gestion de la pandémie, reçus et utilisés au 31 mars 2024.

La baisse est partiellement compensée par :

- une hausse de 250 millions de dollars des revenus issus de l'entente asymétrique sur les services de garde conclue en 2021-2022 pour une durée de 5 ans;
- une subvention de 225 millions de dollars découlant de la nouvelle entente concernant le Fonds pour accélérer la construction de logements.

2. Analyse des écarts (suite)

2.3. Comparaison des dépenses réelles et des dépenses prévues

Dépenses consolidées

Année financière terminée le 31 mars 2024
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Budget 2023-2024	Dépenses au 31 mars 2024	Variation	
			M\$	%
Dépenses de portefeuilles	138 392	141 553	3 161	2,3
Service de la dette	9 464	9 982	518	5,5
Dépenses consolidées	147 856	151 535	3 679	2,5

Dépenses de portefeuilles

Lors de la préparation du budget, des prévisions de dépenses sont établies pour chacun des portefeuilles. À ces prévisions, des sommes sont prévues au Fonds de suppléance du portefeuille Conseil du trésor et Administration gouvernementale et visent notamment à couvrir¹ les dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux des ministères. Ainsi, les dépenses de portefeuilles sont gérées de manière globale, notamment pour assurer une meilleure agilité budgétaire et une gestion saine et efficiente des fonds publics.

Les dépenses réelles financées par le Fonds de suppléance sont comptabilisées dans les portefeuilles qui en ont bénéficié. Cette situation peut occasionner des variations par rapport au budget initial alloué à certains portefeuilles, alors qu'elles sont résorbées par des sommes budgétisées au Fonds de suppléance.

De plus, lors de la mise à jour économique et financière, les prévisions de dépenses des portefeuilles peuvent faire l'objet d'une révision, tout comme au moment du dépôt du budget subséquent.

Globalement, les dépenses de portefeuilles 2023-2024 s'élèvent à 141 553 millions de dollars, soit un excédent de 3 161 millions de dollars ou de 2,3 % par rapport à la prévision de 138 392 millions de dollars. Cet écart s'explique notamment par :

- des dépenses de 610 millions de dollars plus élevées que prévu du portefeuille Santé et Services sociaux concernant des EPI et des autres fournitures;
- des dépenses de rémunération liées à la main-d'œuvre indépendante dans les établissements de santé et de services sociaux plus élevées qu'anticipé de 1 247 millions de dollars;

¹ Le Fonds de suppléance vise également à couvrir des dépenses pour les infrastructures subventionnées et certaines mesures annoncées dans le budget. Dans le plan budgétaire 2023-2024, les prévisions de ces dépenses sont classées dans les portefeuilles qui prévoient les réaliser.

2. Analyse des écarts (suite)

2.3. Comparaison des dépenses réelles et des dépenses prévues (suite)

Dépenses de portefeuilles (suite)

- des dépenses additionnelles annoncées dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2023* :
 - une aide d'urgence additionnelle de 265 millions de dollars accordée par le portefeuille Transports et Mobilité durable pour faire face au déficit anticipé des sociétés de transport collectif,
 - des subventions additionnelles totalisant 184 millions de dollars versées par le portefeuille Affaires municipales et Habitation pour la réalisation de 7 500 nouveaux logements sociaux et abordables dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec et du partenariat avec des fonds fiscalisés,
 - des versements d'aide financière plus élevés que prévu de 128 millions de dollars du portefeuille Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs pour appuyer les initiatives en matière d'adaptation aux changements climatiques;
- des paiements anticipés de 285 millions de dollars, annoncés dans le plan budgétaire 2024-2025, effectués par le portefeuille Famille concernant des subventions au fonctionnement des services de garde éducatifs à l'enfance pour l'année 2024-2025;
- des dépenses imprévues du portefeuille Transports et Mobilité durable pour indemniser les propriétaires de permis de taxi à la suite du jugement rendu par la cour concernant l'action collective intentée contre le gouvernement, soit 144 millions de dollars plus les intérêts;
- l'aide financière de dernier recours octroyée par le portefeuille Emploi et Solidarité sociale plus élevée que prévu de 323 millions de dollars en raison notamment d'une hausse du nombre de prestataires plus grande qu'anticipé et d'une révision de l'indexation des prestations en cours d'année;
- des subventions plus élevées que prévu de 308 millions de dollars du portefeuille Affaires municipales et Habitation accordées pour des projets d'infrastructures municipales, variation occasionnée notamment par des travaux plus importants qu'anticipé;
- une hausse plus élevée que prévue du nombre de demandes et du montant moyen accordé pour les crédits d'impôt suivants du portefeuille Économie, Innovation et Énergie :
 - le crédit d'impôt pour les investissements, dont les dépenses ont été plus grandes qu'anticipé de 192 millions de dollars de dépenses,
 - les crédits d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental, dont les dépenses ont été plus grandes qu'anticipé de 110 millions de dollars de dépenses;
- des subventions plus élevées que prévu de 273 millions de dollars du portefeuille Finances attribuables au prolongement du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec, prolongement qui n'était pas connu lors de l'établissement du budget.

2. Analyse des écarts (suite)

2.3. Comparaison des dépenses réelles et des dépenses prévues (suite)

Dépenses de portefeuilles (suite)

Par ailleurs, des provisions salariales découlant des offres gouvernementales déposées et des ententes conclues dans le cadre du renouvellement des conventions collectives, plus particulièrement dans les portefeuilles Santé et Services sociaux et Éducation, ont contribué à l'excédent par rapport aux prévisions. Cet excédent a toutefois été compensé par la non-réalisation de dépenses de l'ordre de 651 millions de dollars dans le portefeuille Éducation découlant de la grève du personnel scolaire à l'automne 2023.

Enfin, les subventions accordées pour des projets d'infrastructures municipales et de transport collectif ont été moins élevées que prévu de 575 millions de dollars pour le portefeuille Transports et Mobilité durable, en raison notamment de travaux effectués moins importants qu'anticipé.

Service de la dette

L'excédent de 518 millions de dollars des dépenses du service de la dette par rapport à la prévision s'explique principalement par une hausse plus importante qu'anticipé des taux d'intérêt.

Conformité aux autorisations législatives

Un excédent des dépenses consolidées par rapport à celles prévues dans les portefeuilles ne requiert pas automatiquement l'approbation de crédits ou la délivrance d'autorisations supplémentaires de dépenser par le Parlement. En effet, les dépenses consolidées comprennent celles des ministères, des organismes budgétaires, des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires et des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Seules les dépenses des ministères, des organismes budgétaires et des fonds spéciaux sont soumises au vote parlementaire annuel. Par ailleurs, certaines dépenses sont couvertes par des crédits permanents octroyés en vertu de lois particulières ou par les crédits pourvus dans le Fonds de suppléance.

En 2023-2024, aucun excédent des dépenses et des autres coûts sur les crédits annuels des ministères n'a été constaté, alors que des excédents des dépenses et des investissements des fonds spéciaux sur les sommes approuvées respectivement de 1 190 millions de dollars et de 652 millions de dollars ont été constatés.

2. Analyse des écarts (suite)

2.4. Comparaison des dépenses avec celles de l'année précédente

Santé et Services sociaux

Année financière terminée le 31 mars 2024
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Dépenses au 31 mars 2024	Dépenses au 31 mars 2023 (retraitées)	Variation	
			M\$	%
Transferts	8 524	8 168	356	4,4
Rémunération	37 626	36 490	1 136	3,1
Fonctionnement	14 713	14 562	151	1,0
Créances douteuses et autres provisions	137	121	16	13,2
Total	<u>61 000</u>	<u>59 341</u>	<u>1 659</u>	<u>2,8</u>

Ce portefeuille comprend principalement les activités des établissements de santé et de services sociaux et les programmes administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Il comprend également les dépenses des autres organismes gouvernementaux reliés à la santé, comme Héma-Québec.

La croissance de 1 659 millions de dollars comparativement aux dépenses de 2022-2023 est essentiellement engendrée par la hausse des dépenses de transfert, de rémunération et de fonctionnement.

Transferts

L'augmentation de 356 millions de dollars des dépenses de transfert s'explique notamment par :

- une hausse de 130 millions de dollars attribuable à la croissance des dépenses relatives au crédit d'impôt pour le soutien aux aînés et à celui pour le maintien à domicile des aînés;
- une hausse de 92 millions de dollars des dépenses des établissements de santé et de services sociaux pour soutenir les organismes communautaires.

Rémunération

La hausse de 1 136 millions de dollars des dépenses de rémunération s'explique principalement par :

- une augmentation des dépenses de 549 millions de dollars liées aux provisions salariales des établissements de santé et de services sociaux qui découlent des offres gouvernementales déposées et des ententes conclues dans le cadre du renouvellement des conventions collectives;
- une hausse de 643 millions de dollars des coûts relatifs à l'utilisation de la main-d'œuvre indépendante dans les établissements de santé et de services sociaux en raison de la pénurie de main-d'œuvre et de l'augmentation du taux horaire moyen au cours de l'exercice;

2. Analyse des écarts (suite)

2.4. Comparaison des dépenses avec celles de l'année précédente (suite)

Santé et Services sociaux (suite)

- une augmentation de 450 millions de dollars de la rémunération des médecins omnipraticiens et spécialistes en raison de l'augmentation du nombre de services médicaux rendus et de leurs coûts.

Ces hausses sont partiellement compensées par une diminution de 760 millions de dollars des dépenses attribuables aux primes incitatives accordées en 2022-2023 dans les établissements de santé et de services sociaux.

Fonctionnement

L'augmentation de 151 millions de dollars des dépenses de fonctionnement s'explique par diverses variations, dont :

- une hausse de 224 millions de dollars du coût des médicaments, principalement de ceux utilisés pour les traitements en oncologie;
- une augmentation de 151 millions de dollars des rétributions versées aux ressources non institutionnelles, principalement en raison de la hausse des coûts et de l'achat de nouvelles places;
- une hausse des dépenses d'entretien et réparation de 56 millions de dollars, une hausse des denrées alimentaires de 50 millions de dollars ainsi qu'une hausse des fournitures médicales et chirurgicales de 100 millions de dollars, notamment attribuables à l'inflation;
- une baisse de 779 millions de dollars de la consommation d'EPI et des autres fournitures.

2. Analyse des écarts (suite)

2.4. Comparaison des dépenses avec celles de l'année précédente (suite)

Éducation

Année financière terminée le 31 mars 2024
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Dépenses au 31 mars 2024	Dépenses au 31 mars 2023 (retraitées)	Variation	
			M\$	%
Transferts	1 362	1 095	267	24,4
Rémunération	14 236	14 194	42	0,3
Fonctionnement	4 449	4 212	237	5,6
Créances douteuses et autres provisions	11	10	1	10,0
Total	<u>20 058</u>	<u>19 511</u>	<u>547</u>	<u>2,8</u>

Ce portefeuille regroupe principalement les activités des établissements d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire. Il comprend également les programmes visant à promouvoir les activités de loisir et de sport ainsi qu'à assurer la gestion des parcs nationaux.

L'augmentation de 547 millions de dollars des dépenses par rapport à celles de 2022-2023 provient essentiellement de la hausse des dépenses de transfert et de fonctionnement. Bien que les dépenses de rémunération n'aient pas augmenté globalement de façon importante, elles ont tout de même subi diverses variations qui se sont compensées.

Transferts

La hausse de 267 millions de dollars des dépenses de transfert découle principalement de la croissance des subventions accordées aux établissements d'enseignement privés, notamment pour tenir compte de l'indexation des salaires du personnel scolaire et soutenir leurs projets d'infrastructures.

Rémunération

La hausse de 42 millions de dollars des dépenses de rémunération s'explique notamment par :

- une augmentation des dépenses de 341 millions de dollars liées aux provisions salariales qui découlent des offres gouvernementales déposées et des ententes conclues pour le renouvellement des conventions collectives;
- une hausse des dépenses de 376 millions de dollars concernant les avancements d'échelon et l'accroissement du personnel enseignant pour répondre à l'augmentation du nombre d'élèves.

Ces deux hausses sont compensées en grande partie par la non-réalisation de dépenses de rémunération de 651 millions de dollars due à la grève du personnel scolaire à l'automne 2023.

2. Analyse des écarts (suite)

2.4. Comparaison des dépenses avec celles de l'année précédente (suite)

Éducation (suite)

Fonctionnement

L'augmentation de 237 millions de dollars des dépenses de fonctionnement s'explique particulièrement par la hausse du coût du transport scolaire, par l'augmentation des dépenses liées à l'entretien des immeubles et aux activités sportives, culturelles et parascolaires, ainsi que par la location d'espaces supplémentaires pour répondre à la hausse de l'effectif scolaire.

2. Analyse des écarts (suite)

2.4. Comparaison des dépenses avec celles de l'année précédente (suite)

Enseignement supérieur

Année financière terminée le 31 mars 2024
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Dépenses au 31 mars 2024	Dépenses au 31 mars 2023 (retraitées)	Variation	
			M\$	%
Transferts	4 903	4 597	306	6,7
Rémunération	4 209	3 958	251	6,3
Fonctionnement	1 324	1 119	205	18,3
Créances douteuses et autres provisions	40	(19)	59	(310,5)
Total	<u>10 476</u>	<u>9 655</u>	<u>821</u>	<u>8,5</u>

Ce portefeuille comprend principalement les dépenses consacrées aux activités des établissements d'enseignement de niveau collégial et universitaire. Il comprend également l'aide financière aux études.

L'augmentation de 821 millions de dollars des dépenses par rapport à celles de 2022-2023 provient essentiellement de la hausse des dépenses de transfert, de rémunération et de fonctionnement.

Transferts

La hausse de 306 millions de dollars des dépenses de transfert s'explique principalement par :

- une croissance de 195 millions de dollars liée à l'augmentation des subventions aux universités privées, notamment pour tenir compte de l'indexation salariale de 2023-2024;
- une hausse de 143 millions de dollars attribuable à l'effet d'une année complète du programme de bourses Perspective Québec, introduit en septembre 2022.

Rémunération

La hausse de 251 millions de dollars des dépenses en rémunération est principalement attribuable aux provisions salariales découlant des offres gouvernementales déposées et des ententes conclues dans le cadre du renouvellement des conventions collectives et aux avancements d'échelon.

Fonctionnement

La hausse des dépenses de fonctionnement de 205 millions de dollars en 2023-2024 résulte de diverses variations non significatives.

2. Analyse des écarts (suite)

2.4. Comparaison des dépenses avec celles de l'année précédente (suite)

Famille

Année financière terminée le 31 mars 2024
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Dépenses au 31 mars 2024	Dépenses au 31 mars 2023	Variation	
			M\$	%
Transferts	8 680	7 627	1 053	13,8
Rémunération	134	117	17	14,5
Fonctionnement	103	91	12	13,2
Créances douteuses et autres provisions	—	—	—	—
Total	<u>8 917</u>	<u>7 835</u>	<u>1 082</u>	<u>13,8</u>

Ce portefeuille comprend principalement les dépenses consacrées au financement des services de garde éducatifs à l'enfance et à l'aide financière aux familles.

Les dépenses affichent une croissance de 1 082 millions de dollars par rapport à 2022-2023, croissance qui s'explique essentiellement par la hausse des dépenses de transfert.

Transferts

La hausse des dépenses de transfert de 1 053 millions de dollars s'explique principalement :

- par une croissance de 566 millions de dollars des subventions accordées aux centres de la petite enfance (CPE) et aux garderies, en raison principalement de la création de nouvelles places dans le réseau et par l'attribution de nouvelles places subventionnées aux responsables de services de garde en milieu familial;
- par une augmentation de 229 millions de dollars des dépenses associées au crédit d'impôt Allocation famille, engendrée par une indexation du crédit de 6,44 % le 1^{er} janvier 2023 et de 5,08 % le 1^{er} janvier 2024.

2. Analyse des écarts (suite)

2.4. Comparaison des dépenses avec celles de l'année précédente (suite)

Transports et Mobilité durable

Année financière terminée le 31 mars 2024
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Dépenses au 31 mars 2024	Dépenses au 31 mars 2023 (retraitées)	Variation	
			M\$	%
Transferts	2 565	2 699	(134)	(5,0)
Rémunération	827	708	119	16,8
Fonctionnement	3 299	2 984	315	10,6
Créances douteuses et autres provisions	9	9	—	—
Total	<u>6 700</u>	<u>6 400</u>	<u>300</u>	<u>4,7</u>

Ce portefeuille comprend principalement les dépenses consacrées à la construction, à l'entretien et à l'exploitation des infrastructures routières ainsi qu'au financement des services de transport en commun. Les dépenses liées à la gestion des équipements roulants, de la flotte aérienne et des services de traversiers du gouvernement sont également incluses dans ce portefeuille.

La hausse de 300 millions de dollars des dépenses par rapport à celles de 2022-2023 s'explique essentiellement par une augmentation des dépenses de fonctionnement, compensée partiellement par une diminution des dépenses de transfert.

Transferts

La baisse de 134 millions de dollars des dépenses de transfert s'explique principalement par la non-récurrence de diverses initiatives ponctuelles en 2022-2023 visant à appuyer le transport collectif et le réseau routier, dont :

- les paiements anticipés de subventions pour le transport collectif totalisant 500 millions de dollars en 2022-2023, soit 237 millions de dollars versés au Réseau de transport de la Capitale, 146 millions de dollars versés à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et 117 millions de dollars versés à la Société de transport de Laval;
- 200 millions de dollars en aides ponctuelles attribuées à l'ARTM en 2022-2023 pour soutenir la relance du transport collectif;
- 197 millions de dollars en subventions pour soutenir les sociétés de transport face aux répercussions de la pandémie de COVID-19, subventions qui ont été accordées par le biais du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTCP) dans la continuité de l'Accord sur la relance sécuritaire.

2. Analyse des écarts (suite)

2.4. Comparaison des dépenses avec celles de l'année précédente (suite)

Transports et Mobilité durable (suite)

Cette baisse est partiellement compensée par :

- une augmentation de 329 millions de dollars des subventions accordées pour des projets d'infrastructures municipales et de transport collectif, en raison notamment de travaux plus importants qu'en 2022-2023;
- une aide d'urgence additionnelle de 265 millions de dollars pour combler une partie du déficit anticipé en 2024 des sociétés de transport collectif;
- une aide additionnelle de 200 millions de dollars accordée pour soutenir la relance du transport collectif.

Fonctionnement

La hausse de 315 millions de dollars des dépenses de fonctionnement s'explique principalement par la comptabilisation de dépenses pour indemniser les propriétaires de permis de taxi à la suite d'un jugement rendu par la cour concernant une action collective intentée contre le gouvernement, soit 144 millions de dollars plus les intérêts.

2. Analyse des écarts (suite)

2.4. Comparaison des dépenses avec celles de l'année précédente (suite)

Emploi et Solidarité sociale

Année financière terminée le 31 mars 2024
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Dépenses au 31 mars 2024	Dépenses au 31 mars 2023	Variation	
			M\$	%
Transferts	5 018	8 372	(3 354)	(40,1)
Rémunération	503	442	61	13,8
Fonctionnement	163	145	18	12,4
Créances douteuses et autres provisions	44	24	20	83,3
Total	<u>5 728</u>	<u>8 983</u>	<u>(3 255)</u>	<u>(36,2)</u>

Ce portefeuille comprend principalement les dépenses consacrées aux programmes d'aide financière aux personnes, dont l'aide financière de dernier recours et les programmes d'aide à l'emploi. Les dépenses liées aux activités de Services Québec, du Directeur de l'état civil et du Registraire des entreprises ainsi qu'à l'administration du régime québécois d'assurance parentale sont également incluses dans ce portefeuille.

La diminution des dépenses de 3 255 millions de dollars par rapport à celles de 2022-2023 est essentiellement occasionnée par la diminution des dépenses de transfert.

Transferts

La baisse des transferts de 3 354 millions de dollars s'explique principalement par :

- la diminution de 3 371 millions de dollars découlant de la non-récurrence des montants ponctuels accordés en 2022-2023 pour faire face à la hausse du coût de la vie;
- la diminution de 184 millions de dollars des dépenses se rapportant aux allocations accordées à des individus participant à des formations de la main-d'œuvre, notamment causée par la fin des activités liées au Programme pour la requalification et l'accompagnement en technologies de l'information et des communications (PRATIC);
- le versement d'une enveloppe ponctuelle de 100 millions de dollars en 2022-2023 destinée au Programme de formations de courte durée (COUD) pour soutenir les entreprises rencontrant des difficultés de recrutement.

2. Analyse des écarts (suite)

2.4. Comparaison des dépenses avec celles de l'année précédente (suite)

Emploi et Solidarité sociale (suite)

Cette baisse est compensée en partie par la croissance de 321 millions de dollars des coûts associés à l'aide financière de dernier recours, laquelle s'explique par l'augmentation de la clientèle, notamment occasionnée par la hausse du nombre de demandeurs d'asile et par l'indexation annuelle des prestations. Cette croissance de 321 millions de dollars s'explique également par l'effet d'une année complète du nouveau Programme de revenu de base, qui s'adresse aux personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi et découle du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale, lequel vise à sortir plus de 100 000 personnes de la pauvreté et à augmenter le revenu des personnes en situation de pauvreté.

2. Analyse des écarts (suite)

2.4. Comparaison des dépenses avec celles de l'année précédente (suite)

Affaires municipales et Habitation

Année financière terminée le 31 mars 2024
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Dépenses au 31 mars 2024	Dépenses au 31 mars 2023 (retraitées)	Variation	
			M\$	%
Transferts	4 547	4 624	(77)	(1,7)
Rémunération	132	117	15	12,8
Fonctionnement	157	183	(26)	(14,2)
Créances douteuses et autres provisions	78	12	66	550,0
Total	<u>4 914</u>	<u>4 936</u>	<u>(22)</u>	<u>(0,4)</u>

Ce portefeuille comprend principalement les dépenses consacrées au soutien financier des municipalités, notamment pour les infrastructures, les logements sociaux et les compensations tenant lieu de taxes, ainsi que les mesures de développement des régions et de la métropole.

La baisse de 22 millions de dollars des dépenses par rapport à celles de 2022-2023 s'explique par diverses variations, dont une diminution des dépenses de transfert.

Transferts

La diminution de la dépense de transfert de 77 millions de dollars par rapport aux résultats de l'année précédente s'explique essentiellement par :

- une baisse de 694 millions de dollars des subventions accordées pour des projets d'infrastructures municipales, engendrée notamment par :
 - des réévaluations à la baisse de 421 millions de dollars effectués en 2022-2023 pour des projets d'infrastructures municipales dont les travaux ont été réalisés dans les années antérieures,
 - des subventions non récurrentes accordées en 2022-2023 de 251 millions de dollars pour accélérer la réalisation et appuyer l'achat et la construction de logements sociaux et abordables.

2. Analyse des écarts (suite)

2.4. Comparaison des dépenses avec celles de l'année précédente (suite)

Affaires municipales et Habitation (suite)

Cette diminution est partiellement compensée par :

- des dépenses supplémentaires de 310 millions de dollars attribuables au programme de partage de la croissance de 1 point de la taxe de vente du Québec avec les municipalités;
- une hausse de 124 millions de dollars due au programme AccèsLogis Québec et au nouveau programme d'habitation abordable du Québec;
- une hausse de 92 millions de dollars attribuable au programme Allocation-logement en raison de l'augmentation du nombre de ménages bénéficiaires à la suite de la simplification du processus de demande d'aide financière;
- des subventions additionnelles de 109 millions de dollars accordées pour la réalisation de logements sociaux et abordables dans le cadre du partenariat avec des fonds fiscalisés.

2. Analyse des écarts (suite)

2.4. Comparaison des dépenses avec celles de l'année précédente (suite)

Économie, Innovation et Énergie

Année financière terminée le 31 mars 2024
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Dépenses au 31 mars 2024	Dépenses au 31 mars 2023	Variation	
			M\$	%
Transferts	3 238	2 819	419	14,9
Rémunération	93	83	10	12,0
Fonctionnement	217	179	38	21,2
Créances douteuses et autres provisions	282	199	83	41,7
Total	<u>3 830</u>	<u>3 280</u>	<u>550</u>	<u>16,8</u>

Ce portefeuille comprend principalement les dépenses consacrées au financement des projets de développement économique ainsi qu'au soutien à la recherche, à l'innovation et à la mise en valeur des ressources énergétiques.

L'augmentation de 550 millions de dollars des dépenses comparativement à celles de 2022-2023 s'explique principalement par la hausse des dépenses de transfert.

Transferts

La hausse des transferts de 419 millions de dollars est principalement attribuable à une hausse du nombre de demandes et du montant moyen accordé pour les crédits d'impôt suivants :

- le crédit d'impôt pour les investissements, dont les dépenses ont augmenté de 251 millions de dollars;
- les crédits d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental, dont les dépenses ont augmenté de 177 millions de dollars.

2. Analyse des écarts (suite)

2.4. Comparaison des dépenses avec celles de l'année précédente (suite)

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

Année financière terminée le 31 mars 2024

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Dépenses au 31 mars 2024	Dépenses au 31 mars 2023	Variation	
			M\$	%
Transferts	1 726	1 083	643	59,4
Rémunération	337	293	44	15,0
Fonctionnement	364	293	71	24,2
Créances douteuses et autres provisions	4	4	—	—
Total	<u>2 431</u>	<u>1 673</u>	<u>758</u>	<u>45,3</u>

Ce portefeuille comprend principalement les dépenses consacrées au financement des mesures visant la lutte contre les changements climatiques, la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité. Les dépenses liées à l'exploitation des barrages publics, à la gestion foncière du domaine hydrique de l'État et à la conservation des ressources fauniques et de leurs habitats sont également incluses dans ce portefeuille.

Les dépenses de 2023-2024 sont en hausse de 758 millions de dollars par rapport à celles de l'année précédente. Cette variation s'explique principalement par une augmentation des dépenses de transfert.

Transferts

L'évolution de la dépense de 643 millions de dollars en transferts par rapport aux résultats de l'année précédente s'explique essentiellement par les effets de la bonification du Plan pour une économie verte 2030 annoncée dans le budget 2023-2024, effets qui incluent :

- l'augmentation de 278 millions de dollars des subventions allouées dans le cadre du programme Roulez vert en raison de l'augmentation importante des ventes de véhicules électriques;
- la hausse des subventions de 143 millions de dollars octroyées à Hydro-Québec pour la réalisation, notamment, de cinq projets de conversion de réseaux autonomes de distribution d'électricité. Ces subventions visent à accompagner l'industrie dans l'atteinte de la carboneutralité sans augmenter la demande sur le réseau central d'Hydro-Québec;
- l'augmentation de 97 millions de dollars provenant notamment des subventions liées à des programmes visant à réduire les émissions de GES, soit ÉcoPerformance, Technoclimat et Valorisation des rejets thermiques.

2. Analyse des écarts (suite)

2.4. Comparaison des dépenses avec celles de l'année précédente (suite)

Autres portefeuilles

Année financière terminée le 31 mars 2024
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Dépenses au 31 mars 2024	Dépenses au 31 mars 2023 (retraitées)	Variation	
			M\$	%
Transferts	6 803	5 792	1 011	17,5
Rémunération	6 409	5 994	415	6,9
Fonctionnement	3 745	3 383	362	10,7
Créances douteuses et autres provisions	542	364	178	48,9
Total	<u>17 499</u>	<u>15 533</u>	<u>1 966</u>	<u>12,7</u>

Ce groupe inclut les dépenses des 16 autres portefeuilles, lesquels comprennent notamment les programmes des secteurs de la culture, de l'immigration, du tourisme et des ressources naturelles ainsi que les activités du système judiciaire, de la sécurité publique, des relations internationales, du pouvoir législatif et des organismes centraux¹.

La croissance des dépenses de 1 966 millions de dollars par rapport à 2022-2023 s'explique par une hausse des dépenses dans les quatre catégories.

Transferts

La hausse des transferts de 1 011 millions de dollars en 2023-2024 est le résultat de plusieurs variations réparties au sein des portefeuilles du groupe, dont :

- une augmentation de 371 millions de dollars des dépenses associées au crédit d'impôt pour les services de production cinématographique occasionnée par la hausse du nombre de demandes et par une hausse du montant moyen demandé. Ce crédit, se rapportant au portefeuille Culture et Communications, vise à favoriser le tournage au Québec des productions étrangères;
- des aides financières totalisant 100 millions de dollars versées à des entreprises de télécommunications dans le cadre du projet visant l'amélioration de la couverture cellulaire régionale au Québec par la construction de sites cellulaires dans certaines régions, projet administré par le portefeuille Conseil exécutif.

¹ Il s'agit du ministère des Finances, du ministère du Conseil exécutif et du Secrétariat du Conseil du trésor.

2. Analyse des écarts (suite)

2.4. Comparaison des dépenses avec celles de l'année précédente (suite)

Autres portefeuilles (suite)

Rémunération

La hausse des dépenses en rémunération de 415 millions de dollars est notamment attribuable aux provisions salariales découlant des offres gouvernementales déposées et des ententes conclues dans le cadre du renouvellement des conventions collectives.

Fonctionnement

La hausse des dépenses de fonctionnement de 362 millions de dollars en 2023-2024 résulte de diverses variations non significatives réparties au sein des 16 portefeuilles du groupe.

Créances douteuses et autres provisions

La hausse des dépenses de créances douteuses et autres provisions de 178 millions de dollars est principalement attribuable à la révision des estimations de la dépense pour mauvaises créances, révision engendrée notamment par la hausse du solde des créances comparativement à 2022-2023.

2. Analyse des écarts (suite)

2.4. Comparaison des dépenses avec celles de l'année précédente (suite)

Service de la dette

Année financière terminée le 31 mars 2024
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Dépenses au 31 mars 2024	Dépenses au 31 mars 2023	Variation	
			M\$	%
Service de la dette	9 982	10 222	(240)	(2,3)

Le service de la dette se compose principalement des intérêts sur la dette ainsi que des intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs¹ des employés des secteurs public et parapublic. La composition du service de la dette est détaillée dans la [note 5](#) des états financiers consolidés.

La décroissance du service de la dette de 240 millions de dollars par rapport à 2022-2023 s'explique par :

- la hausse de 1 235 millions de dollars des revenus de placement des fonds d'amortissement afférents à des emprunts². En 2023-2024, les fonds ont enregistré des pertes sur disposition d'actifs dans le cadre de la gestion des activités de placement inférieures à celles constatées en 2022-2023;
- la hausse de 560 millions de dollars attribuable aux revenus de placement des différents fonds liés aux régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs. Ces revenus sont présentés en réduction de la dépense.

Ces variations sont partiellement compensées par une hausse totalisant 1 555 millions de dollars des autres éléments composant le service de la dette, en raison notamment de la croissance du volume moyen des dettes contractées sur les marchés financiers et de la hausse des taux d'intérêt.

¹ Il s'agit des intérêts sur les obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, diminués principalement des revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) et des fonds particuliers des régimes.

² Les revenus des fonds d'amortissement afférents à des emprunts sont déduits du service de la dette. Ils sont notamment composés des intérêts générés sur les placements ainsi que des gains et des pertes sur disposition d'actifs.

3. Loi sur l'équilibre budgétaire

Solde budgétaire

La Loi sur l'équilibre budgétaire (la Loi) précise le calcul du solde budgétaire et édicte les règles applicables lorsqu'un déficit budgétaire est prévu ou constaté. Le solde budgétaire correspond au surplus (déficit) annuel lié aux activités duquel sont déduits les revenus consacrés au Fonds des générations.

La Loi stipule que le gouvernement ne peut prévoir aucun déficit budgétaire, sauf dans l'une des trois circonstances particulières suivantes :

- une catastrophe ayant un impact majeur sur les revenus ou les dépenses;
- une détérioration importante des conditions économiques;
- une modification dans les programmes de transferts fédéraux aux provinces qui réduirait de façon substantielle les paiements de transfert versés au gouvernement.

En décembre 2023, la Loi a été modernisée afin de rendre son application plus flexible et plus simple, tout en maintenant la contrainte liée au respect de l'équilibre budgétaire. De cette modernisation découlent notamment l'abolition de la réserve de stabilisation et la hausse du seuil de déficit budgétaire au-delà duquel le dépôt d'un plan de retour à l'équilibre budgétaire par le gouvernement est exigé. Ce seuil était de 1 milliard de dollars dans la Loi avant sa modernisation. Dorénavant, le gouvernement devra présenter un plan de retour à l'équilibre budgétaire lorsqu'il constatera un déficit budgétaire supérieur aux revenus comptabilisés au Fonds des générations pour une année. Ce plan devra être déposé au plus tard à l'occasion du deuxième discours sur le budget prononcé après la présentation des comptes publics.

Au sens de la Loi modernisée, les *Comptes publics 2022-2023*, publiés à l'automne 2023, affichaient un déficit budgétaire de 6 084 millions de dollars¹. Puisque ce déficit est supérieur aux revenus consacrés au Fonds des générations, qui s'élevaient à 3 082 millions de dollars, un plan de retour à l'équilibre budgétaire devra être présenté lors du discours sur le budget 2025-2026.

Année financière 2023-2024

Le solde budgétaire de l'année financière terminée le 31 mars 2024 est déficitaire de 8 041 millions de dollars après la prise en compte de l'affectation d'une somme de 2 047 millions de dollars au Fonds des générations.

¹ Il s'agit du solde budgétaire avant utilisation de la réserve de stabilisation.

3. Loi sur l'équilibre budgétaire (suite)

Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

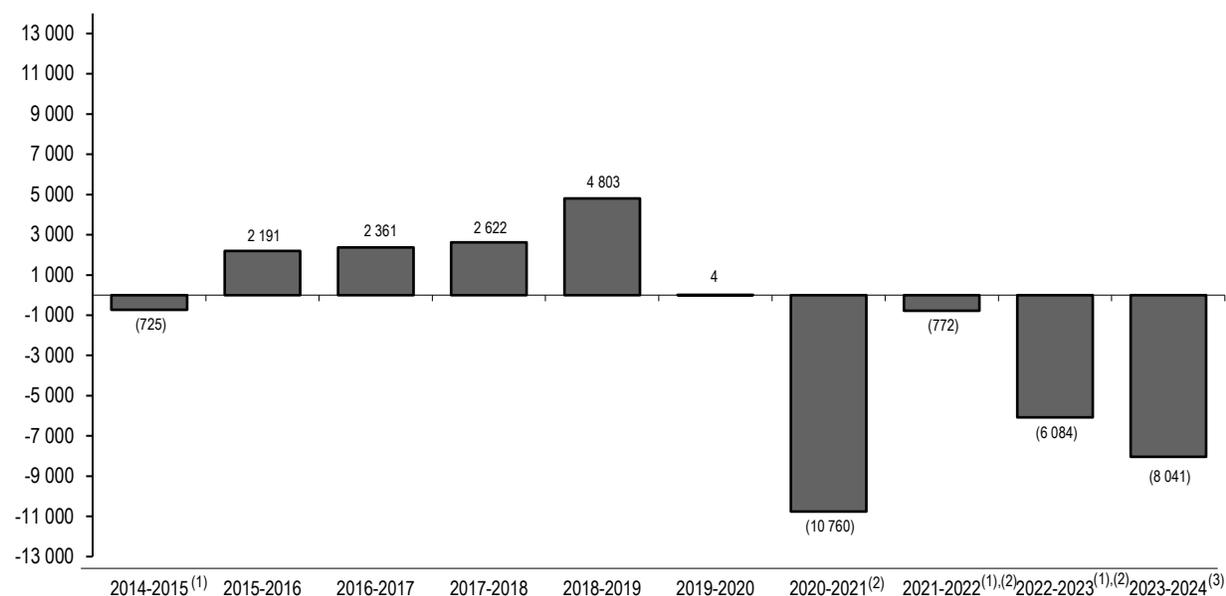
Année financière terminée le 31 mars 2024

(en millions de dollars)

	Budget 2023-2024	Résultats réels au 31 mars 2024
Déficit annuel	(1 625)	(5 994)
Revenus du Fonds des générations	(2 373)	(2 047)
Solde budgétaire	<u>(3 998)</u>	<u>(8 041)</u>

Évolution du solde budgétaire

(en millions de dollars)



Note : Conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire, le solde budgétaire ne comprend pas l'effet rétroactif d'une nouvelle norme de CPA Canada pour les années précédant son entrée en vigueur. Ainsi, bien que les surplus (déficits) annuels aient été retraités pour tenir compte de l'application de la norme comptable portant sur les revenus et de celle sur les partenariats public-privé, ces retraitements n'ont pas eu d'incidence sur le solde budgétaire.

- (1) Les dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire prohibant tout déficit budgétaire ne s'appliquaient pas à ces années.
- (2) L'utilisation de la réserve de stabilisation a permis d'atteindre l'équilibre budgétaire pour les années 2020-2021 et 2021-2022 et d'établir le solde budgétaire déficitaire à 5 635 M\$ pour l'année 2022-2023. Le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire après réserve de stabilisation est présenté dans le tableau 1.4 des statistiques financières (page 73).
- (3) En 2023-2024, la réserve de stabilisation a été abrogée.

3. Loi sur l'équilibre budgétaire (suite)

L'année 2014-2015 affiche un solde budgétaire déficitaire de 725 millions de dollars, dans le respect de la Loi alors en vigueur, puisque les dispositions prohibant tout déficit budgétaire ont été adoptées en 2015-2016. Les soldes budgétaires du gouvernement se sont améliorés de façon continue de 2014-2015 à 2018-2019, profitant notamment d'un contexte économique favorable.

Le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec déclarait l'urgence sanitaire en raison de la pandémie mondiale de COVID-19. Les initiatives mises en œuvre pour gérer la crise et relancer l'économie, combinées à l'effet du confinement et des fermetures temporaires d'établissements, ont affecté considérablement les résultats financiers du gouvernement pour les années 2019-2020 à 2021-2022¹. Dans ce contexte, afin de réduire graduellement le déficit sans nuire aux services aux Québécois ni à la reprise durable de la croissance économique, les dispositions de la Loi qui interdisaient de constater ou de prévoir un déficit budgétaire et celles obligeant le gouvernement à résorber tout déficit ont été suspendues pour les années financières 2021-2022 à 2022-2023.

En 2022-2023, le déficit budgétaire de 5 635 millions de dollars² s'explique principalement par les mesures mises en place pour aider les Québécois à faire face à la hausse du coût de la vie dans un contexte de forte inflation.

Enfin, en 2023-2024, le solde budgétaire déficitaire de 8 041 millions de dollars s'explique par une croissance des dépenses (2,8 %) plus rapide que celle des revenus (0,9 %). La faible croissance des revenus s'explique principalement par la stagnation de l'activité économique au Québec, qui a eu un effet négatif sur l'impôt sur les revenus et les biens, et par la diminution de la valeur des exportations d'Hydro-Québec due à la faible hydraulité dans ses principaux bassins. Quant à la croissance des dépenses, elle est attribuable à la hausse des dépenses de portefeuilles (3,2 %), engendrée notamment par la persistance de l'inflation en 2023, par une augmentation démographique plus forte qu'attendu et par l'investissement majeur dans les services publics, notamment afin d'améliorer les conditions de travail des employés des secteurs public et parapublic.

Fonds des générations

Le Fonds des générations, créé en vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, est affecté exclusivement au remboursement de la dette du gouvernement. L'état de l'évolution du solde du Fonds des générations est présenté à la [note 12](#), « Fonds des générations », des états financiers consolidés.

¹ Le changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert a également contribué au solde budgétaire déficitaire de l'année 2020-2021.

² Le solde budgétaire s'élevait à 6 084 millions de dollars. Comme le prévoyait la Loi avant sa modernisation, il a été réduit à 5 635 millions de dollars après l'utilisation du solde de la réserve de stabilisation de 449 millions de dollars.

3. Loi sur l'équilibre budgétaire (suite)

Fonds des générations (suite)

En décembre 2023, des changements ont été apportés à cette loi afin de modifier les sources de revenus consacrées au Fonds des générations à compter de l'année financière 2023-2024. Ainsi, les revenus qui découlent de l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale, les revenus miniers, une somme annuelle de 500 millions de dollars provenant de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques et les sommes relatives à la liquidation des biens non réclamés ne sont plus affectés au Fonds des générations.

Conformément à la Loi amendée, les sources de revenus consacrées au Fonds des générations sont :

- les redevances hydrauliques payées par Hydro-Québec et les producteurs privés d'hydroélectricité;
- la contribution additionnelle d'Hydro-Québec, fixée à 650 millions de dollars par année, prise à même le dividende versé par Hydro-Québec au gouvernement;
- les dons, legs et autres contributions reçus par le ministre des Finances pour la réduction de la dette;
- les revenus provenant du placement des sommes constituant le Fonds des générations.

4. Analyse des principales tendances

Les principales tendances sont établies avec les informations financières provenant des états financiers consolidés du gouvernement du Québec.

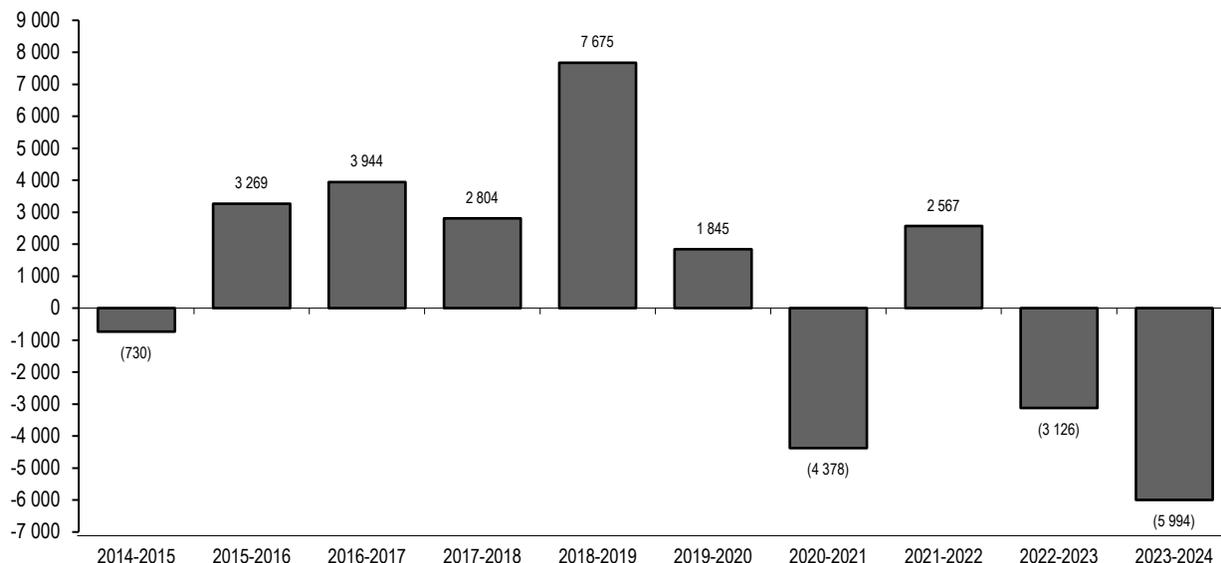
Lorsque les états financiers ont fait l'objet d'un retraitement dans une année financière postérieure, les données retraitées ont été utilisées. En 2023-2024, les modifications comptables appliquées rétroactivement, présentées dans la [note 3](#) des états financiers consolidés, ont nécessité le retraitement des données des années financières antérieures présentées dans certains graphiques.

Les données présentées mettent en perspective les tendances observées au cours des 10 dernières années pour les principales rubriques suivantes :

- les surplus (déficits) annuels;
- les revenus consolidés par sources;
- les dépenses consolidées par portefeuilles;
- la valeur comptable nette des immobilisations;
- la dette nette du gouvernement.

Évolution des surplus (déficits) annuels

(en millions de dollars)



Entre 2014-2015 et 2018-2019, les résultats annuels se sont globalement améliorés, ce qui a permis un retour à une situation de surplus à compter de 2015-2016. Cette évolution a été stimulée, entre autres, par la limitation de la croissance des dépenses et par un contexte économique favorable. La progression des résultats annuels a pris fin en 2019-2020 en raison d'initiatives ciblées dans le budget et de la pandémie de COVID-19, qui a entraîné des pertes de revenus et des dépenses additionnelles pour le gouvernement. Les finances du gouvernement ont toutefois été plus affectées par les effets négatifs de la pandémie en 2020-2021, ce qui explique le déficit important de 4 378 millions de dollars.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Malgré l'incidence des nombreuses mesures adoptées par le gouvernement pour faire face à l'urgence sanitaire en 2021-2022, les finances du Québec ont profité des effets positifs du rebond économique, notamment stimulées par l'assouplissement des mesures sanitaires, effets qui se sont traduits par un surplus de 2 567 millions de dollars.

Le redressement économique de 2021-2022 est toutefois à l'origine d'importantes pressions inflationnistes pour 2022-2023, occasionnant une hausse du coût de la vie. Pour faire face à cette hausse, le gouvernement a mis en place le Bouclier anti-inflation. Les mesures qui en ont découlé, soit la bonification du montant pour le soutien aux aînés, le versement d'un nouveau montant ponctuel pour le coût de la vie et le plafonnement de l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux, sont les principales raisons expliquant le déficit de 3 126 millions de dollars enregistré en 2022-2023.

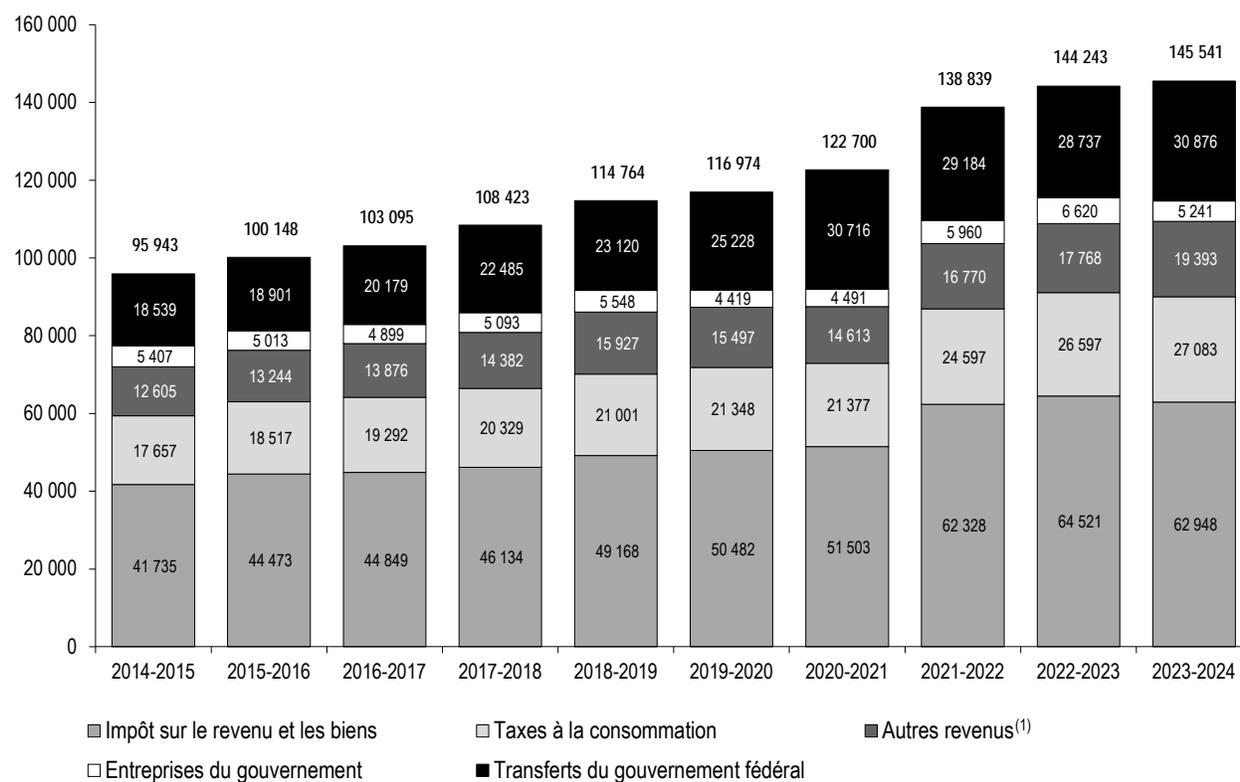
En 2023-2024, le gouvernement a enregistré un déficit de 5 994 millions de dollars. Ce déficit s'explique par une croissance des dépenses (2,8 %) plus rapide que celle des revenus (0,9 %).

4. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution des revenus consolidés

Revenus par sources

(en millions de dollars)



(1) Les autres revenus incluent les revenus de droits et permis ainsi que les revenus divers.

Le niveau des revenus consolidés du gouvernement est passé de 95 943 millions de dollars à 145 541 millions de dollars de 2014-2015 à 2023-2024. Au cours de cette période, la croissance annuelle moyenne a été de 4,7 %, pendant que celle du PIB se situait à 4,6 %. Depuis 2014-2015, les revenus totaux ont connu une constante progression. Après une croissance plus marquée de 13,2 % entre 2020-2021 et 2021-2022 en raison du rebond économique postpandémie, la progression des revenus totaux consolidés a ralenti considérablement, pour atteindre 3,9 % en 2022-2023 puis 0,9 % en 2023-2024. Cette progression inférieure à la croissance annuelle moyenne s'explique principalement par le ralentissement économique qui s'est amorcé en 2022-2023, par la baisse des deux premiers taux d'imposition de l'impôt sur le revenu des particuliers depuis le 1^{er} janvier 2023 annoncée dans le budget 2023-2024 et par la diminution des résultats d'Hydro-Québec découlant de la faible hydraulité de ses principaux bassins en 2023-2024.

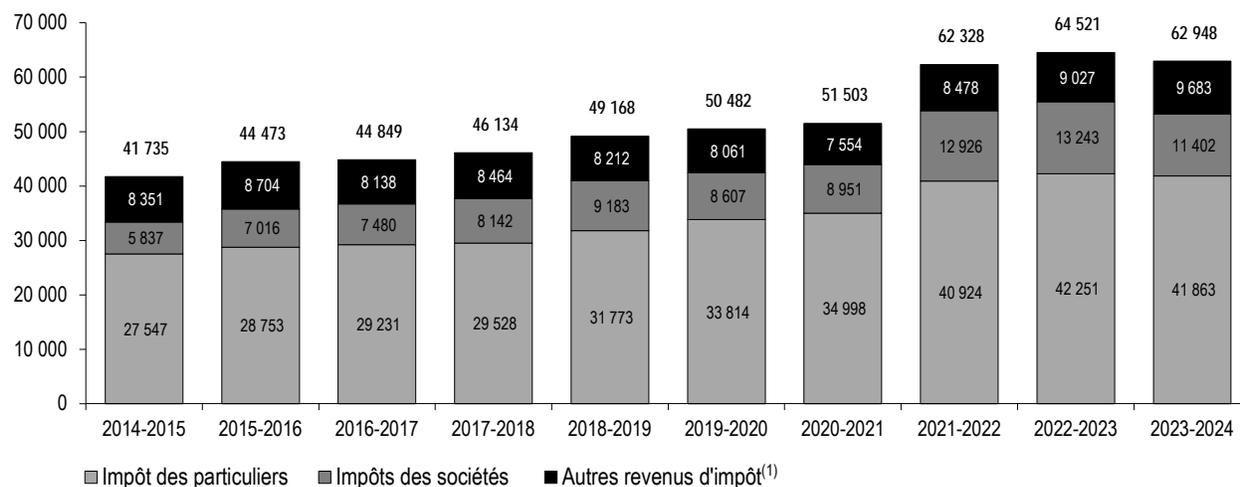
4. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution des revenus consolidés (suite)

Revenus fiscaux – Impôt sur le revenu et les biens

Impôt sur le revenu et les biens par sources

(en millions de dollars)



(1) Les autres revenus d'impôt incluent les cotisations pour les services de santé et l'impôt foncier scolaire.

Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens sont passés de 41 735 millions de dollars en 2014-2015 à 62 948 millions de dollars en 2023-2024. La croissance annuelle moyenne de ces revenus pendant la période a été de 4,7 %.

Les revenus d'impôt des particuliers et des sociétés ont respectivement progressé selon une croissance annuelle moyenne de 4,8 % et de 7,7 % depuis 2014-2015. Cette progression a été particulièrement prononcée en 2021-2022, avec 16,9 % pour l'impôt des particuliers et 44,4 % pour l'impôt des sociétés, en raison d'un rebond économique notamment stimulé par l'assouplissement des mesures sanitaires mises en place dans le contexte de la pandémie. D'une part, cette vigueur économique s'est traduite par un marché de l'emploi dynamique et par une rareté de la main-d'œuvre qui ont influencé à la hausse les salaires et traitements des ménages. D'autre part, elle a entraîné par une augmentation marquée de l'excédent d'exploitation net des sociétés.

En 2022-2023, la progression des revenus d'impôt des particuliers et des sociétés s'est poursuivie, mais de façon plus modérée que l'année précédente en raison d'un ralentissement économique amorcé durant l'année. De plus, pour l'impôt des particuliers, ce ralentissement a été amplifié par la baisse des deux premiers taux d'imposition de 1 point de pourcentage à compter du 1^{er} janvier 2023 et par l'effet de l'importante indexation du régime fiscal¹ pour l'année 2023.

¹ Il s'agit de l'indexation des principaux paramètres du régime d'imposition des particuliers prévue à la loi, soit les différents paliers d'imposition, le montant personnel de base et plusieurs déductions et crédits d'impôt. Le taux d'indexation est déterminé en fonction de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation du Québec, sans l'alcool, le tabac et le cannabis récréatif.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution des revenus consolidés (suite)

Revenus fiscaux – Impôt sur le revenu et les biens (suite)

En 2023-2024, pour la première fois sur la période de référence, les revenus provenant de l'impôt des particuliers et de l'impôt des sociétés ont diminué par rapport à l'année précédente en raison principalement de la décroissance de l'excédent net d'exploitation des sociétés, de l'incidence sur une année financière complète de la baisse des deux premiers taux d'imposition de 1 point de pourcentage pour les particuliers et des importantes indexations du régime fiscal apportées pour les années 2023 et 2024.

Enfin, les autres revenus d'impôt sont demeurés relativement stables sur la période de référence, affichant une croissance annuelle moyenne de 1,7 %. Les revenus liés aux cotisations pour les services de santé ont augmenté en cohérence avec la croissance des salaires et traitements depuis 2014-2015. Cependant, cette augmentation a été compensée par la diminution des revenus d'impôt foncier scolaire au cours de la même période à la suite de la mise en place de la réforme visant à réduire graduellement le taux de la taxe scolaire au Québec à compter de 2018-2019.

Revenus fiscaux – Taxes à la consommation

Les revenus provenant des taxes à la consommation ont progressé de façon régulière depuis l'année financière 2014-2015, passant de 17 657 millions de dollars à 27 083 millions de dollars en 2023-2024. Leur augmentation annuelle moyenne pour cette période s'établit à 4,9 % et résulte de la croissance soutenue des ventes au détail et, particulièrement pour les années 2021-2022 et 2022-2023, de la forte inflation, qui a contribué à la hausse marquée des prix des biens et services assujettis aux taxes à la consommation.

Transferts du gouvernement fédéral

Les revenus de transfert du gouvernement fédéral sont passés de 18 539 millions de dollars en 2014-2015 à 30 876 millions de dollars en 2023-2024, ce qui représente une croissance annuelle moyenne de 5,8 %. Les transferts fédéraux ont été en progression continue jusqu'en 2020-2021 inclusivement.

Entre 2014-2015 et 2020-2021, la croissance est attribuable à la hausse de l'ensemble des catégories de transferts fédéraux et, plus particulièrement pour 2020-2021, aux transferts du gouvernement fédéral effectués pour appuyer les provinces dans la mise en place de mesures en lien avec la pandémie de COVID-19 et pour compenser une partie des efforts déployés par le Québec pour atténuer l'incidence financière de la pandémie. La nature ponctuelle de plusieurs de ces mesures de soutien explique la diminution des revenus de transfert en 2021-2022 et en 2022-2023. Enfin, la hausse de 7,4 % des transferts fédéraux en 2023-2024 est occasionnée notamment par la croissance du Transfert canadien en matière de santé liée à la variation du PIB nominal canadien.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution des revenus consolidés (suite)

Entreprises du gouvernement

Les revenus provenant des entreprises du gouvernement, qui se composent principalement des résultats d'Hydro-Québec, de Loto-Québec, de la Société des alcools du Québec et d'Investissement Québec, sont passés de 5 407 millions de dollars en 2014-2015 à 5 241 millions de dollars en 2023-2024, ce qui correspond à une décroissance annuelle moyenne de 0,3 %.

Les revenus des entreprises du gouvernement ont connu une diminution importante en 2019-2020, notamment en raison de l'effet des températures et à la suite du gain exceptionnel d'Hydro-Québec, en 2018-2019, lié à la cession partielle de la filiale TM4. Ces revenus se sont maintenus au même niveau en 2020-2021 en raison des incidences de la pandémie, puis ont recommencé à croître en 2021-2022 à la suite de la reprise graduelle des activités, combinée au rebond économique postpandémie. La croissance des revenus en 2022-2023 est essentiellement attribuable à la hausse des prix de l'énergie, qui a fait augmenter la valeur des exportations d'Hydro-Québec. Enfin, la décroissance importante de 20,8 % survenue en 2023-2024 est notamment attribuable à la baisse des exportations nettes d'électricité en raison de la faible hydraulité dans les réservoirs de la société d'État.

Autres revenus

Les autres revenus sont passés de 12 605 millions de dollars en 2014-2015 à 19 393 millions de dollars en 2023-2024. Leur croissance annuelle moyenne a été de 4,9 % pendant cette période. Sauf pour les années 2019-2020 et 2020-2021, qui affichent une décroissance, l'évolution des autres revenus reflète une tendance à la hausse.

Parmi les facteurs expliquant cette progression depuis 2014-2015, mentionnons :

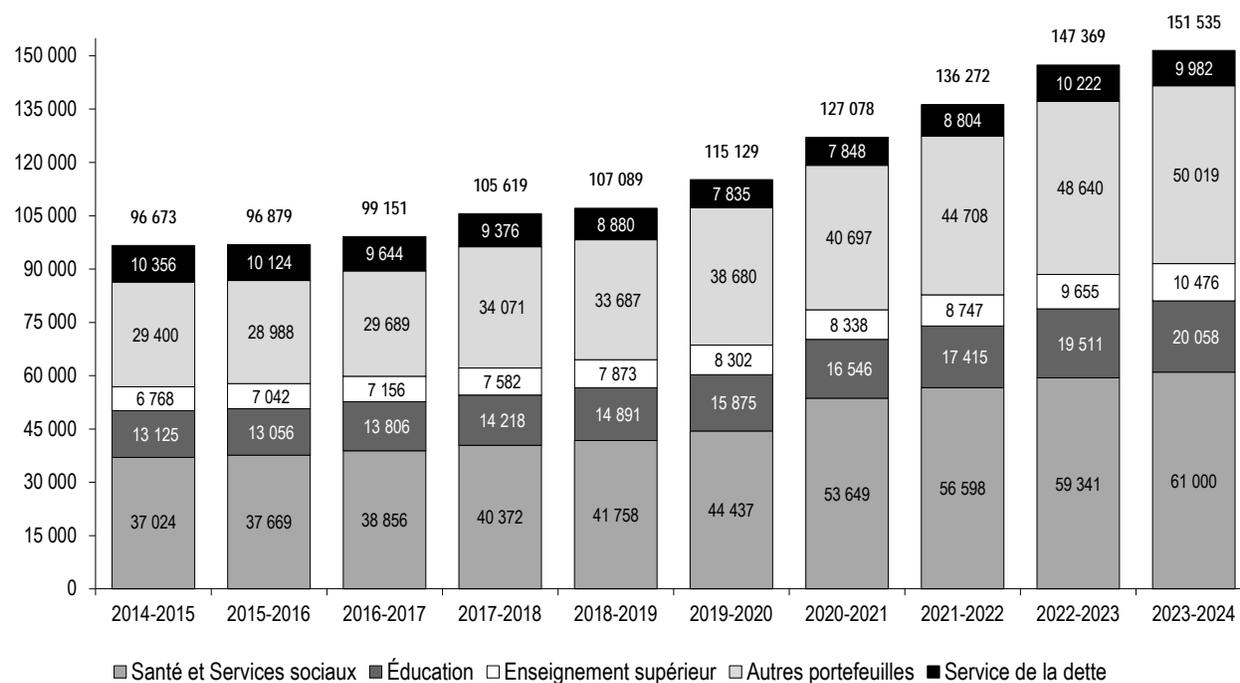
- la croissance de la vente aux enchères de droits d'émission de GES dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission du Québec;
- la croissance des revenus du Fonds des générations, notamment celle des revenus sur les placements de portefeuille;
- la croissance des revenus provenant des droits d'immatriculation;
- la croissance des revenus provenant des ressources minières;
- la hausse des revenus liés aux contributions des usagers des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution des dépenses consolidées

Dépenses par portefeuilles

(en millions de dollars)



Dépenses par portefeuilles

(en pourcentage des dépenses consolidées)

Portefeuilles	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Santé et Services sociaux	38,3	38,9	39,2	38,2	39,0	38,6	42,2	41,5	40,3	40,3
Éducation	13,6	13,5	13,9	13,5	13,9	13,8	13,0	12,8	13,2	13,2
Enseignement supérieur	7,0	7,3	7,2	7,2	7,4	7,2	6,6	6,4	6,6	6,9
Autres portefeuilles	30,4	29,8	30,0	32,2	31,4	33,6	32,0	32,8	33,0	33,0
Service de la dette	10,7	10,5	9,7	8,9	8,3	6,8	6,2	6,5	6,9	6,6

Le niveau des dépenses consolidées du gouvernement a enregistré une augmentation de 54 862 millions de dollars de 2014-2015 à 2023-2024, passant de 96 673 millions de dollars à 151 535 millions de dollars. La croissance annuelle moyenne s'est élevée à 5,1 %. Par ailleurs, la part des dépenses consolidées consacrée au portefeuille Santé et Services sociaux s'est accrue de 2,0 points de pourcentage au cours de la période de référence, alors que celle consacrée au service de la dette a diminué de 4,1 points de pourcentage.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution des dépenses consolidées (suite)

Portefeuille Santé et Services sociaux

Les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux sont en progression continue depuis 2014-2015, affichant une croissance annuelle moyenne de 5,7 % entre 2014-2015 et 2023-2024, comparativement à 5,1 % pour les dépenses consolidées. Cela reflète la place de plus en plus importante que prennent les dépenses de ce portefeuille, qui sont passées de 38,3 % en 2014-2015 à 40,3 % en 2023-2024. La croissance a été plus prononcée pour la période allant de 2019-2020 à 2022-2023, en raison principalement des dépenses additionnelles allouées en santé et services sociaux pour gérer la pandémie. Durant cette période, les dépenses ont crû selon une moyenne annuelle de 10,1 %, en comparaison de 8,6 % pour le total des dépenses consolidées.

Portefeuilles Éducation et Enseignement supérieur

Les dépenses des portefeuilles Éducation et Enseignement supérieur affichent respectivement une croissance annuelle moyenne de 4,8 % et de 5,0 % sur la période de référence, soit une croissance similaire à celle du total des dépenses consolidées (5,1 %). Conséquemment, la part des dépenses consacrées à ces portefeuilles est demeurée sensiblement stable entre 2014-2015 et 2023-2024, passant de 13,6 % à 13,2 % pour l'éducation et de 7,0 % à 6,9 % pour l'enseignement supérieur.

Néanmoins, de 2021-2022 à 2023-2024, la croissance des dépenses de ces deux portefeuilles, soit 7,3 % en éducation et 9,4 % en enseignement supérieur, a été plus prononcée que la croissance annuelle moyenne des dépenses consolidées de 5,5 %. Cette situation s'explique notamment, pour le portefeuille Éducation, par les avancements d'échelon, par les provisions salariales, par l'accroissement de l'effectif enseignant en lien avec la hausse du nombre d'élèves et par la hausse du coût du transport scolaire. Pour le portefeuille Enseignement supérieur, la croissance est attribuable, entre autres, aux avancements d'échelon, aux provisions salariales et à une hausse des subventions aux universités privées pour améliorer la diplomation aux études supérieures. En particulier, la croissance entre 2022-2023 et 2023-2024 s'est maintenue à un niveau élevé en enseignement supérieur, atteignant 8,5 %, en raison notamment de l'augmentation du financement accordé aux universités privées, de la croissance de la rémunération et du programme de bourses Perspective Québec.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution des dépenses consolidées (suite)

Autres portefeuilles

Les dépenses des autres portefeuilles, lesquels sont au nombre de 22 en 2023-2024, ont augmenté selon un taux de croissance annuel moyen de 6,1 % au cours de la période de référence, soit une progression supérieure à celle du portefeuille Santé et Services sociaux (5,7 %) et plus forte que celles des portefeuilles Éducation et Enseignement supérieur (4,8 % et 5,0 %). La part des dépenses consolidées consacrée aux autres portefeuilles s'est accrue de 2,6 points de pourcentage au cours de la période de référence, ce qui s'explique notamment par les éléments suivants :

- la mise en place, en 2021-2022 et en 2022-2023, de mesures pour aider les Québécois à faire face à la hausse du coût de la vie, dont le versement de montants ponctuels et la bonification du montant pour le soutien aux aînés (portefeuille Emploi et Solidarité sociale);
- la croissance des dépenses liées aux sommes investies dans l'amélioration, le développement et l'entretien du réseau routier et dans les systèmes de transport collectif (portefeuille Transports et Mobilité durable);
- la croissance des dépenses allouées aux infrastructures municipales et à l'habitation, notamment pour améliorer l'accès au logement et contribuer à la réfection et à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égout, ainsi qu'aux travaux d'assainissement des eaux usées municipales dans toutes les régions du Québec (portefeuilles Affaires municipales et Habitation ainsi que Finances);
- l'augmentation du soutien financier aux centres de la petite enfance et aux autres services de garde, la hausse de l'Allocation famille et la création de nouvelles places en services de garde subventionnés (portefeuille Famille);
- l'accroissement des mesures de protection de l'environnement, de développement durable et de lutte contre les changements climatiques (portefeuille Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs).

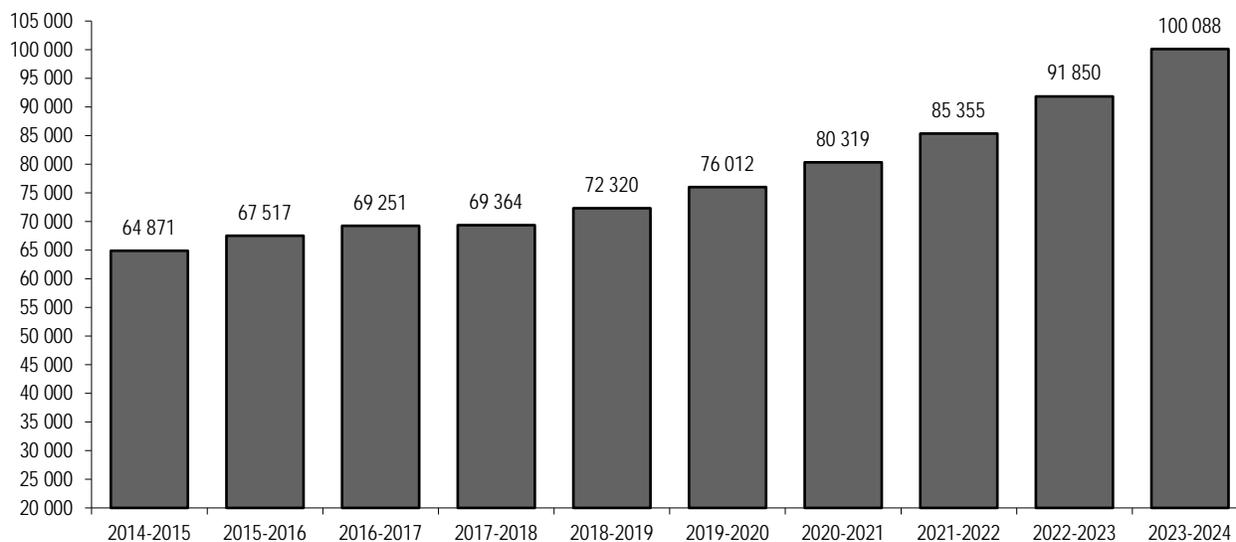
Service de la dette

Entre 2014-2015 et 2019-2020, le service de la dette a constamment diminué pour ensuite connaître une légère hausse de 0,2 % en 2020-2021, suivie d'augmentations marquées de 12,2 % en 2021-2022 puis de 16,1 % en 2022-2023. Ces augmentations s'expliquent principalement par la hausse des taux d'intérêt. En 2023-2024, le service de la dette a diminué de 2,3 %, et ce, malgré la croissance du volume moyen des dettes et l'effet de la hausse des taux sur la dépense d'intérêt, en raison de l'incidence de la variation des revenus du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) appliqués en diminution de la dépense d'intérêt.

Malgré la progression des taux d'intérêt depuis 2021-2022, la diminution annuelle moyenne du service de la dette s'établit à 0,4 % pour l'ensemble de la période de référence, et la part des dépenses consacrées au service de la dette est passée de 10,7 % en 2014-2015 à 6,6 % en 2023-2024.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution de la valeur comptable nette des immobilisations (en millions de dollars)



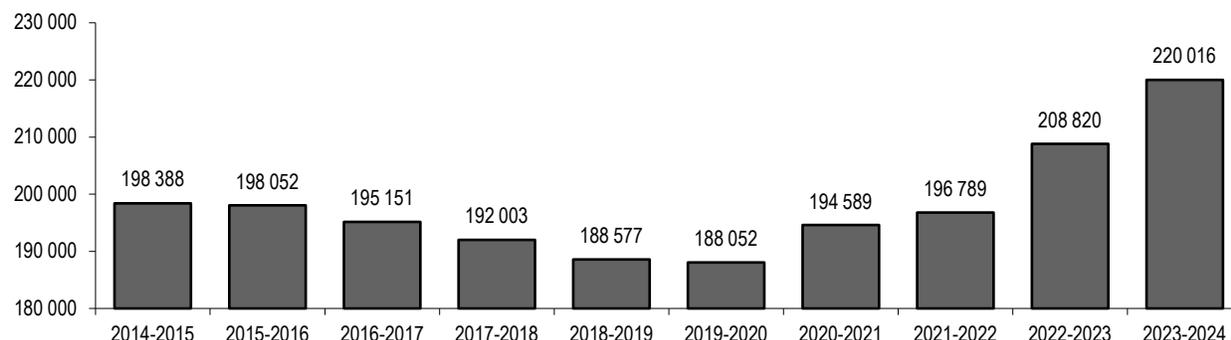
Les immobilisations sont réparties en plusieurs catégories, dont les réseaux complexes, lesquels sont composés majoritairement des investissements nets dans les infrastructures routières et représentent 32,9 % de la valeur comptable nette totale des immobilisations au 31 mars 2024.

La valeur comptable nette des immobilisations a augmenté de 8 238 millions de dollars au cours de la dernière année, passant de 91 850 millions de dollars au 31 mars 2023 à 100 088 millions de dollars au 31 mars 2024. Cette augmentation démontre que les investissements en immobilisations sont plus importants que l'amortissement associé à l'ensemble des immobilisations du gouvernement.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Dette nette du gouvernement

(en millions de dollars)



Augmentation de la dette nette du 31 mars 2014 au 31 mars 2024

La dette nette au 31 mars 2014 s'établissait à 195 304 millions de dollars. Elle s'élève à 220 016 millions de dollars au 31 mars 2024. Ainsi, pour les années financières 2014-2015 à 2023-2024, la dette nette du gouvernement a augmenté de 24 712 millions de dollars. Cette augmentation s'explique par :

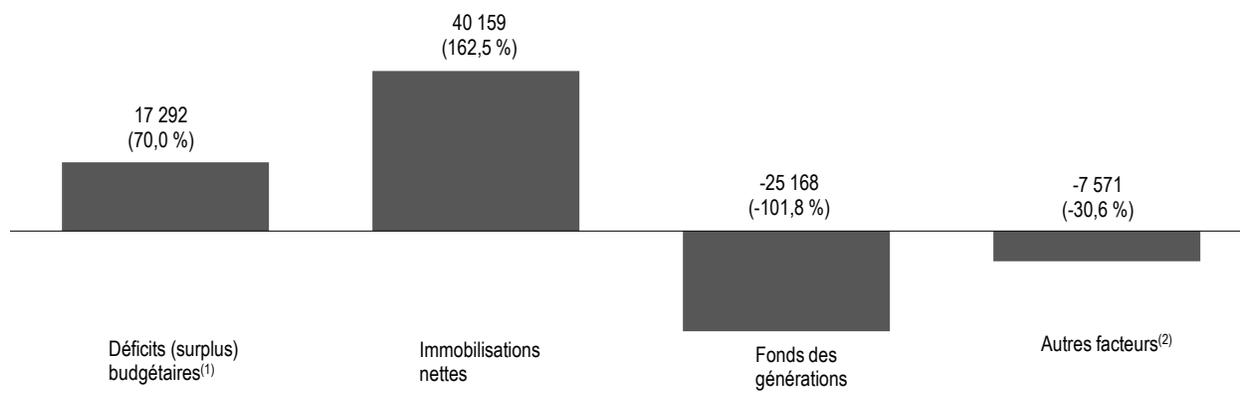
- des déficits budgétaires cumulés de 17 292 millions de dollars;
- des investissements de 40 159 millions de dollars du gouvernement dans ses immobilisations.

L'augmentation de la dette nette est atténuée par :

- les versements au Fonds des générations, qui ont fait diminuer la dette nette de 25 168 millions de dollars;
- la variation des autres facteurs, qui ont fait diminuer la dette nette de 7 571 millions de dollars.

Facteurs d'évolution de la dette nette du gouvernement du 31 mars 2014 au 31 mars 2024

(en millions de dollars, sauf indication contraire)



(1) Pour les fins d'établissement des facteurs d'évolution de la dette nette, les déficits (surplus) budgétaires ont été établis à partir des déficits (surplus) annuels retraités établis à la page 46, diminués des revenus du Fonds des générations.

(2) Les autres facteurs d'évolution de la dette nette sont composés de la variation des autres actifs non financiers, des autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement, des pertes de réévaluation nettes et de celles relatives aux modifications comptables. Les variations détaillées touchant ces facteurs sont présentées dans le tableau 1.2 des statistiques financières (page 71).

5. Résultats de l'analyse des indicateurs

L'analyse des indicateurs financiers vise principalement à fournir des précisions et des explications sur les informations contenues dans les états financiers consolidés du gouvernement.

Lorsque les états financiers ont fait l'objet d'un retraitement dans une année financière postérieure, les données retraitées ont été utilisées. En 2023-2024, les modifications comptables appliquées rétroactivement, présentées dans la [note 3](#) des états financiers consolidés, ont nécessité le retraitement des données des années financières antérieures présentées dans certains graphiques.

Le gouvernement du Québec présente 10 indicateurs inspirés de ceux que le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public propose dans un énoncé de pratiques recommandées. Ces indicateurs visent à mesurer la durabilité, la flexibilité et la vulnérabilité d'un gouvernement.

- La durabilité fait référence à la mesure dans laquelle le gouvernement peut s'acquitter de ses obligations financières actuelles sans accroître, en termes relatifs, le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal qui pèse sur l'économie.
- La flexibilité est la mesure dans laquelle le gouvernement peut modifier le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal de ses citoyens pour s'acquitter de ses obligations financières actuelles sans compromettre sa capacité à s'acquitter de ses obligations futures.
- La vulnérabilité est la mesure dans laquelle le gouvernement dépend de sources de financement sur lesquelles il n'exerce pas de contrôle ou d'influence.

5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Évolution des indicateurs au cours des cinq dernières années

(en pourcentage)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Évolution sur 5 ans ⁽¹⁾
Durabilité							
1. Actifs / Passifs	59,2	61,9	63,8	65,7	66,5	68,5	 
2. Dette nette / Revenus totaux	164,3	160,8	158,6	141,7	144,8	151,2	 
3. Dépenses par portefeuilles / Dépenses consolidées							
3a. Dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux / Dépenses consolidées	39,0	38,6	42,2	41,5	40,3	40,3	 s. o.
3b. Dépenses du portefeuille Éducation / Dépenses consolidées	13,9	13,8	13,0	12,8	13,2	13,2	 s. o.
3c. Dépenses du portefeuille Enseignement supérieur / Dépenses consolidées	7,4	7,2	6,6	6,4	6,6	6,9	 s. o.
3d. Dépenses du service de la dette / Dépenses consolidées	8,3	6,8	6,2	6,5	6,9	6,6	 s. o.
3e. Dépenses des autres portefeuilles / Dépenses consolidées	31,4	33,6	32,0	32,8	33,0	33,0	 s. o.
4. Dette nette / PIB	42,9	40,9	43,1	39,1	38,3	38,9	 
5. Dette représentant les déficits cumulés / PIB	26,3	24,1	24,8	21,6	21,1	20,9	 
6. Dépenses de portefeuilles / PIB	22,3	23,3	26,4	25,3	25,1	25,0	 
Flexibilité							
7. Service de la dette / Revenus totaux	7,7	6,7	6,4	6,3	7,1	6,9	 
8. Valeur comptable nette des immobilisations / Coût des immobilisations	55,8	55,8	56,2	56,5	57,1	57,9	 
9. Revenus autonomes / PIB	20,8	20,0	20,4	21,8	21,2	20,3	 
Vulnérabilité							
10. Transferts du gouvernement fédéral / Revenus totaux	20,1	21,6	25,0	21,0	19,9	21,2	 
 Tendence à la hausse de l'indicateur  Tendence à la baisse de l'indicateur  Évolution favorable  Évolution défavorable							

(1) La tendance (hausse ou baisse) est déterminée en comparant les valeurs les plus éloignées de la période de référence, soit celles de 2023-2024 et de 2018-2019.

Dans la présente section, les produits intérieurs bruts (PIB) utilisés correspondent aux PIB nominaux établis en date du 25 septembre 2024. Lorsque cela est applicable, les PIB des années de référence sont redressés aux fins du calcul des indicateurs.

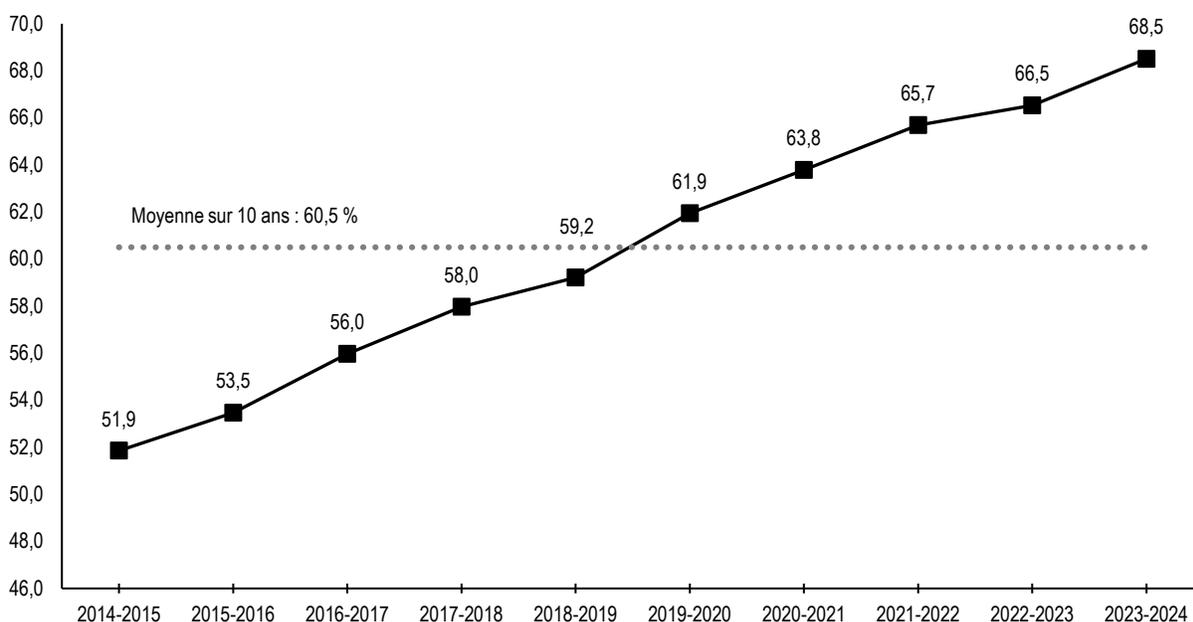
5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 1 : Les actifs par rapport au total des passifs

Cet indicateur illustre la mesure dans laquelle le gouvernement a financé ses opérations courantes par des passifs. Un ratio supérieur à 100 % indique qu'il a cumulé un excédent dans le passé et que la valeur de ses actifs financiers et non financiers est plus élevée que celle de ses passifs. Un ratio inférieur à 100 % indique que le gouvernement a cumulé un déficit dans le passé et que la valeur de ses actifs financiers et non financiers est moins élevée que celle de ses passifs. Un ratio à la hausse illustre une tendance favorable.

Actifs financiers et non financiers

(en pourcentage du total des passifs)



Le rapport des actifs financiers et non financiers sur le total des passifs se situait à 51,9 % en 2014-2015. Il s'établit à 68,5 % au 31 mars 2024. Compte tenu du déficit cumulé, la valeur des actifs demeure moins élevée que celle des passifs. En outre, l'amélioration du ratio qui est observée démontre que les actifs augmentent à un rythme plus rapide que les passifs.

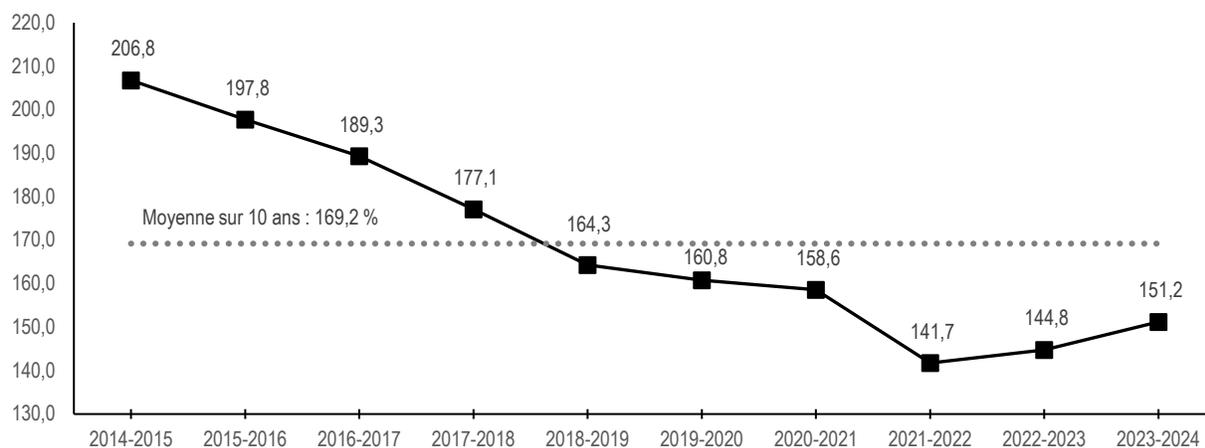
5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 2 : La dette nette par rapport aux revenus totaux

Cet indicateur donne une mesure des revenus futurs requis pour régler les opérations passées. Un ratio en baisse indique une tendance du gouvernement à réduire sa dette nette. À l'inverse, un ratio en hausse indique qu'il lui faudra plus de temps pour diminuer sa dette nette.

Dette nette

(en pourcentage des revenus totaux)



Entre 2014-2015 et 2021-2022, l'évolution du ratio montre une décroissance soutenue, celui-ci passant de 206,8 % à 141,7 %. Cette décroissance signifie que les revenus augmentent à un rythme plus rapide que la dette nette. La baisse plus marquée du ratio en 2021-2022 s'explique par une croissance importante de 13,2 % des revenus totaux, découlant essentiellement des effets du rebond économique, comparativement à une croissance de 1,1 % de la dette nette pour la même période.

En 2022-2023, le ratio a augmenté de 3,1 points de pourcentage, ce qui s'explique par un bond de 6,1 % de la dette nette, alors que les revenus totaux ont augmenté de façon moins importante pour la même période, soit de 3,9 %. Cette évolution plus marquée de la dette nette a été notamment provoquée par l'incidence du déficit annuel, ce dernier étant influencé par les mesures mises en place pour lutter contre l'inflation et par la croissance des investissements en immobilisations, notamment dans le réseau de la santé et des services sociaux ainsi que dans celui de l'éducation. Enfin, en 2023-2024, le ratio a poursuivi sa hausse pour atteindre 151,2 %, en raison d'une croissance, en termes relatifs, plus importante de la dette nette (5,4 %) que des revenus consolidés (0,9 %) notamment en raison du ralentissement de l'activité économique.

Indicateur 3 : Les dépenses par portefeuilles par rapport aux dépenses consolidées

Cet indicateur, présenté dans la section 4, « Analyse des principales tendances » (page 52), illustre l'évolution de la répartition des dépenses consolidées du gouvernement entre les portefeuilles.

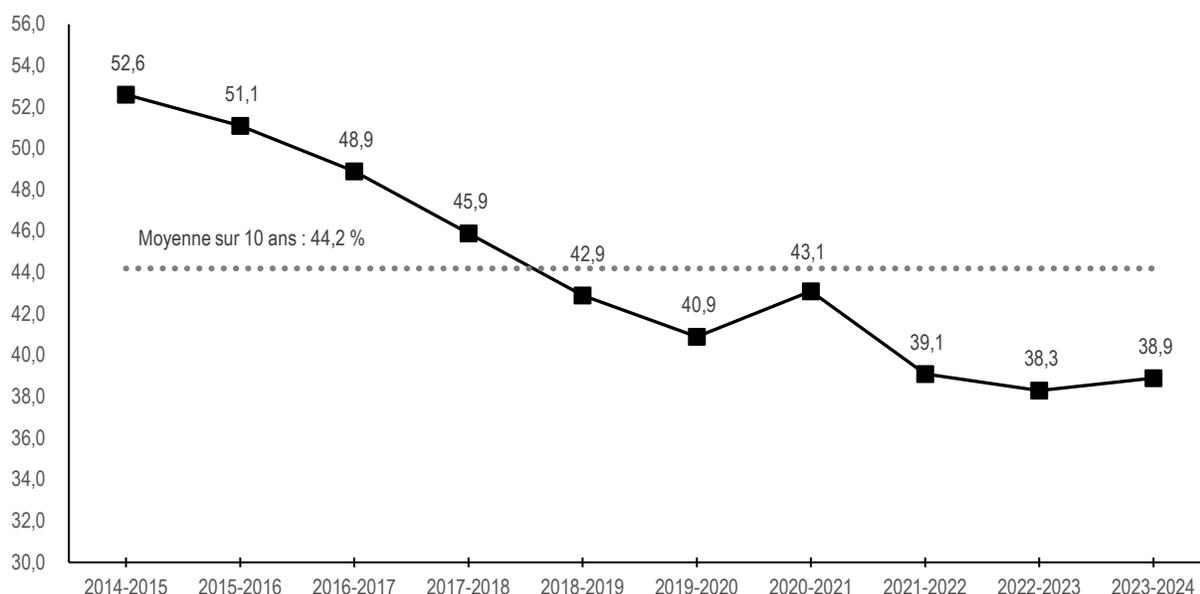
5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 4 : La dette nette par rapport au PIB

Cet indicateur met en perspective la dette nette du gouvernement et sa capacité de la payer, laquelle est mesurée par le PIB. Une tendance à la baisse de ce ratio signifie que la dette du gouvernement fait peser un fardeau de moins en moins lourd sur l'économie, alors qu'une tendance à la hausse peut amener le gouvernement à prendre des mesures pour diminuer le fardeau de la dette.

Le gouvernement s'est doté de cibles dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, soit celles de réduire le poids de la dette nette à 33 % du PIB d'ici 2032-2033 et à 30 % du PIB d'ici 2037-2038.

Dette nette (en pourcentage du PIB)



Le ratio de la dette nette par rapport au PIB a été en décroissance entre 2014-2015 et 2019-2020, atteignant un creux à 40,9 %. L'augmentation du ratio de 2,2 points de pourcentage en 2020-2021, celui-ci atteignant ainsi 43,1 %, s'explique par une hausse de la dette pour faire face à la pandémie et par un recul de 1,8 % du PIB occasionné par les mesures de confinement, dont les fermetures temporaires de certains secteurs économiques. La forte croissance du PIB (11,6 %) en 2021-2022, occasionnée principalement par le rebond économique faisant suite aux assouplissements sanitaires, a permis à ce ratio d'atteindre un niveau inférieur à ce qu'il était avant la pandémie. Le ratio a continué de baisser en 2022-2023, pour atteindre 38,3 %, malgré une hausse de la dette nette de 6,1 %, situation qui s'explique par la forte augmentation du PIB (8,4 %) liée à une vigueur économique soutenue depuis le rebond de 2021-2022.

Enfin, en 2023-2024, le ratio a légèrement augmenté pour atteindre 38,9 %, en raison d'une croissance plus importante, en termes relatifs, de la dette nette (5,4 %) que du PIB (3,7 %), croissance s'expliquant par le ralentissement de l'activité économique.

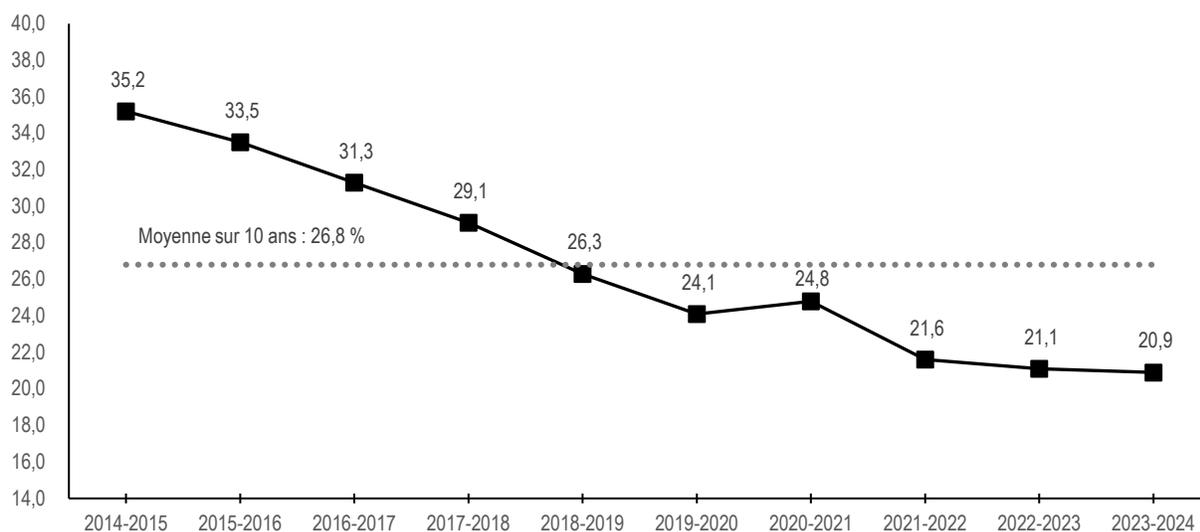
5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 5 : La dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB

Cet indicateur met en relation la dette représentant les déficits cumulés, c'est-à-dire la dette qui n'a pas servi à financer des actifs, avec la capacité de payer du gouvernement, qui est mesurée par le PIB. Une tendance à la baisse de ce ratio signifie une réduction de l'importance relative de la dette représentant les déficits cumulés.

Dette représentant les déficits cumulés

(en pourcentage du PIB)



Le ratio de la dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB a diminué graduellement de 2014-2015 à 2019-2020, passant de 35,2 % à 24,1 %. Il a ensuite augmenté de 0,7 point de pourcentage, pour atteindre 24,8 % au 31 mars 2021. Cette augmentation du ratio par rapport à 2019-2020 s'explique par le déficit de l'année financière 2020-2021 et par un recul de 1,8 % du PIB occasionné par les mesures de confinement, dont les fermetures temporaires de certains secteurs économiques. La forte croissance du PIB (11,6 %) en 2021-2022, occasionnée principalement par le rebond économique faisant suite aux assouplissements sanitaires, a permis de ramener ce ratio à un niveau inférieur à ce qu'il était avant la pandémie. En 2022-2023 et en 2023-2024, la croissance du PIB de 8,4 % et de 3,7 % a permis d'abaisser ce ratio à 21,1 %, puis à 20,9 %, ce dernier étant le niveau le plus bas atteint sur la période de référence.

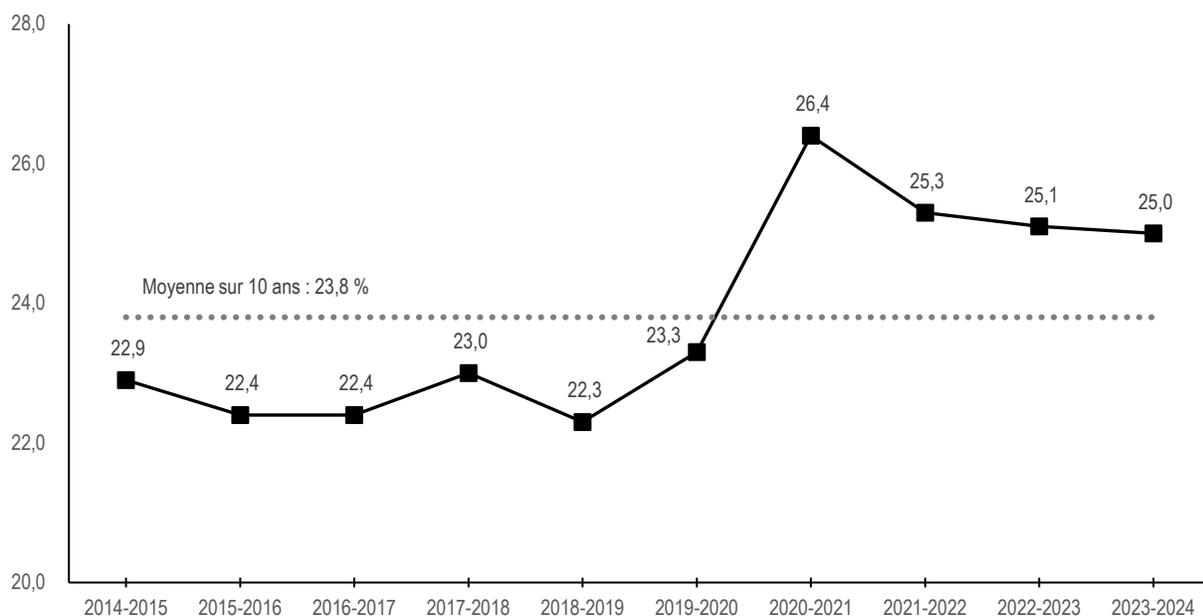
5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 6 : Les dépenses de portefeuilles par rapport au PIB

Cet indicateur permet de comparer la croissance des dépenses du gouvernement à celle de l'économie au fil des années. Une baisse (hausse) de cet indicateur signifie que les dépenses augmentent moins (plus) rapidement que l'économie. L'indicateur illustre l'évolution de l'importance relative du coût des services publics dans l'économie.

Dépenses de portefeuilles

(en pourcentage du PIB)



Entre 2014-2015 et 2019-2020, le ratio des dépenses de portefeuilles par rapport au PIB s'est maintenu, passant de 22,9 % à 23,3 %. En 2020-2021, ce ratio a fait un bond important, pour atteindre un sommet à 26,4 %. Les principaux facteurs de cette croissance sont les coûts ponctuels relatifs à la pandémie de COVID-19 combinés à la baisse de 1,8 % du PIB occasionnée par les mesures de confinement, dont les fermetures temporaires de certains secteurs économiques.

De 2021-2022 à 2022-2023, le ratio a diminué de 0,2 point de pourcentage, atteignant 25,1 %. Cette diminution s'explique par une croissance du PIB (8,4 %) supérieure à l'augmentation des dépenses (7,6 %). La croissance du PIB est liée au rebond de l'économie à partir de 2021-2022, suivant la levée de l'urgence sanitaire. L'augmentation des dépenses s'explique par les coûts ponctuels inhérents à l'urgence sanitaire, dont ceux qui visent à soutenir le réseau de la santé et des services sociaux, et par les mesures mises en place pour aider la population à faire face à la hausse du coût de la vie. Enfin, le ratio a fléchi en 2023-2024 pour une troisième année consécutive, atteignant 25,0 %, en raison d'une croissance du PIB (3,7 %) plus forte que celle des dépenses (3,2 %).

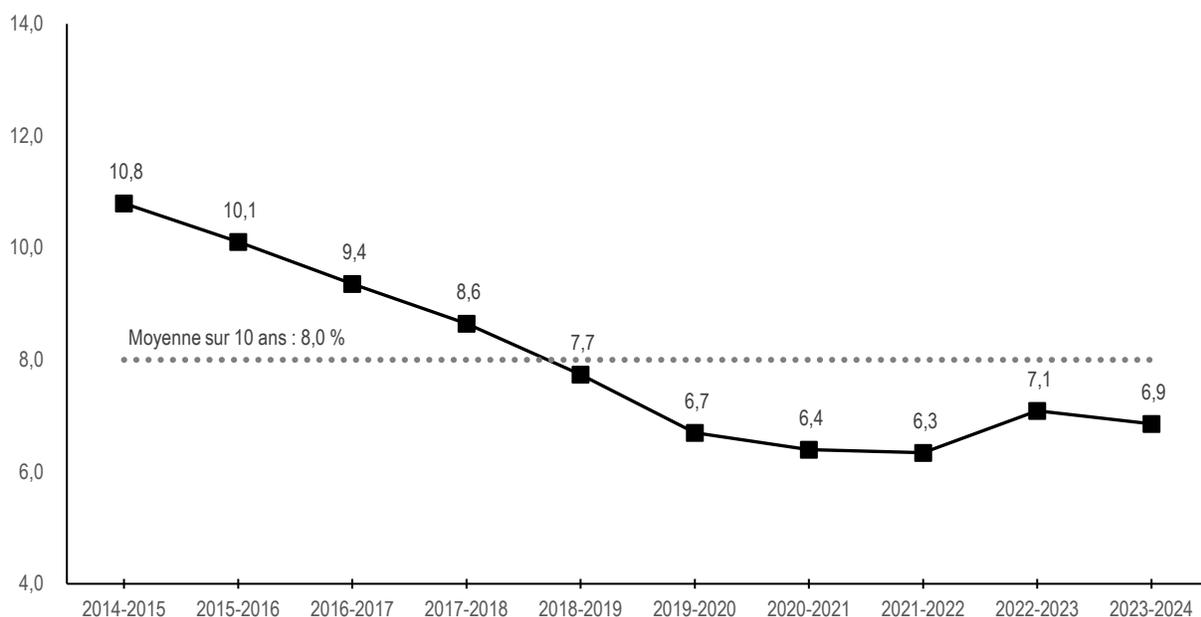
5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 7 : Le service de la dette par rapport aux revenus totaux

Cet indicateur illustre la part des revenus du gouvernement qui doit être allouée au service de la dette. Une diminution de ce ratio dans le temps indique qu'une plus grande part des revenus peut être consacrée aux dépenses des autres portefeuilles.

Service de la dette

(en pourcentage des revenus totaux)



La part des revenus consacrée au service de la dette a diminué continuellement de 2014-2015 à 2021-2022, passant de 10,8 % à 6,3 %, pour ensuite connaître un rebond en 2022-2023 et atteindre 7,1 %. Cette augmentation s'explique notamment par une croissance de 16,1 % du service de la dette, supérieure à l'augmentation de 3,9 % des revenus totaux. La croissance du service de la dette découle de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation de 7,2 % de la dette brute durant l'année 2022-2023. En 2023-2024, le ratio a baissé de 0,2 point de pourcentage en raison d'une diminution du service de la dette occasionnée notamment par l'incidence des revenus des fonds d'amortissement afférents à des emprunts appliqués en réduction de la dépense d'intérêt, les pertes sur disposition d'actifs constatées étant significativement moindres qu'en 2022-2023. Durant la dernière année, la hausse des revenus a été supérieure à la croissance de la dépense d'intérêt engendrée par la hausse des taux d'intérêt et du volume moyen des dettes.

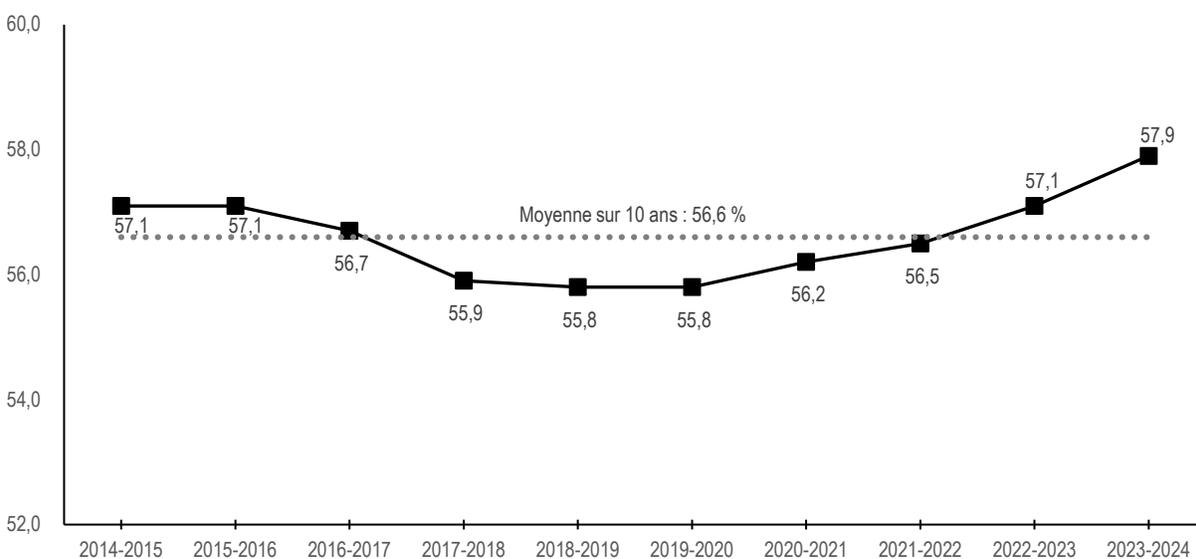
5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 8 : La valeur comptable nette des immobilisations par rapport à leur coût

Cet indicateur nous renseigne sur la mesure dans laquelle l'estimation de la durée de vie utile restante des immobilisations corporelles permettra au gouvernement de fournir ses biens et services dans l'avenir. Une hausse de ce ratio indique que, en moyenne, l'âge des immobilisations est moins élevé, et donc que leur durée de vie utile restante est plus grande. Les immobilisations peuvent alors être utilisées plus longtemps avant de devoir être remplacées.

Valeur comptable nette des immobilisations

(en pourcentage du coût des immobilisations)



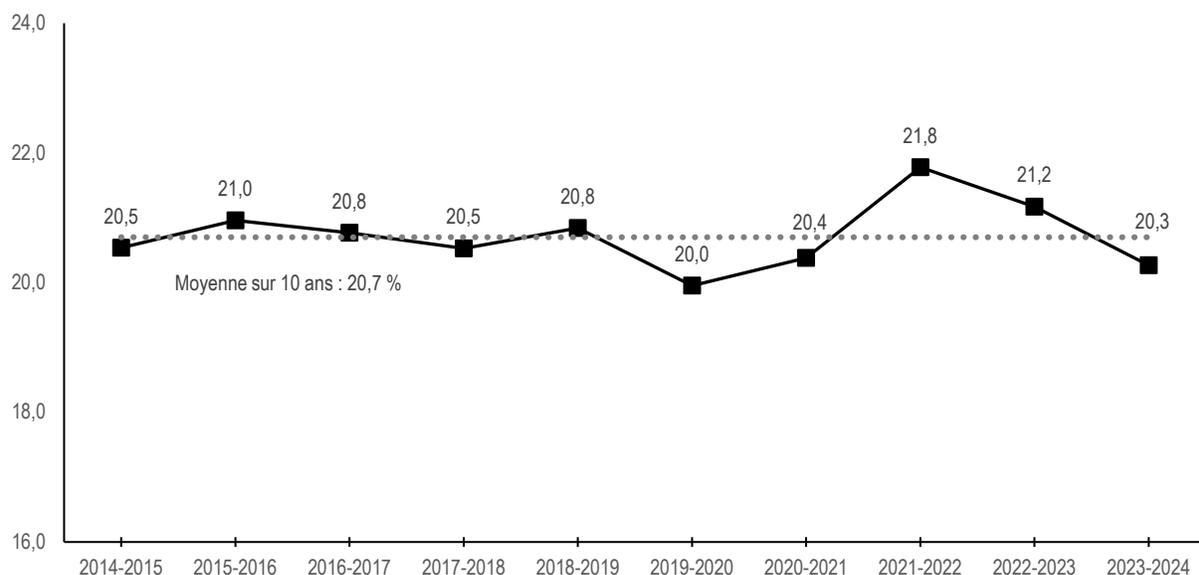
L'indicateur de la valeur comptable nette par rapport au coût des immobilisations a diminué graduellement entre 2014-2015 et 2018-2019, pour atteindre un creux de 55,8 % au 31 mars 2019. À la suite de cette baisse, le ratio s'est maintenu en 2019-2020 puis a augmenté, pour atteindre 57,9 % en 2023-2024 en raison des investissements réalisés en immobilisations, notamment dans les établissements de la santé et de l'éducation et dans le réseau routier.

5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 9 : Les revenus autonomes par rapport au PIB

Cet indicateur montre la part de la richesse collective que le gouvernement doit prélever pour financer les services publics. Les revenus autonomes du gouvernement sont constitués des impôts, des taxes, des droits d'utilisation et d'autres revenus provenant notamment de ses entreprises. Ils incluent donc tous les revenus du gouvernement, à l'exception des transferts reçus du gouvernement fédéral. Avec le temps, une diminution de ce ratio tend à indiquer que plus de richesse créée reste directement à la disposition des contribuables, alors qu'une augmentation tend à indiquer une réduction de la flexibilité du gouvernement quant aux revenus futurs.

Revenus autonomes (en pourcentage du PIB)



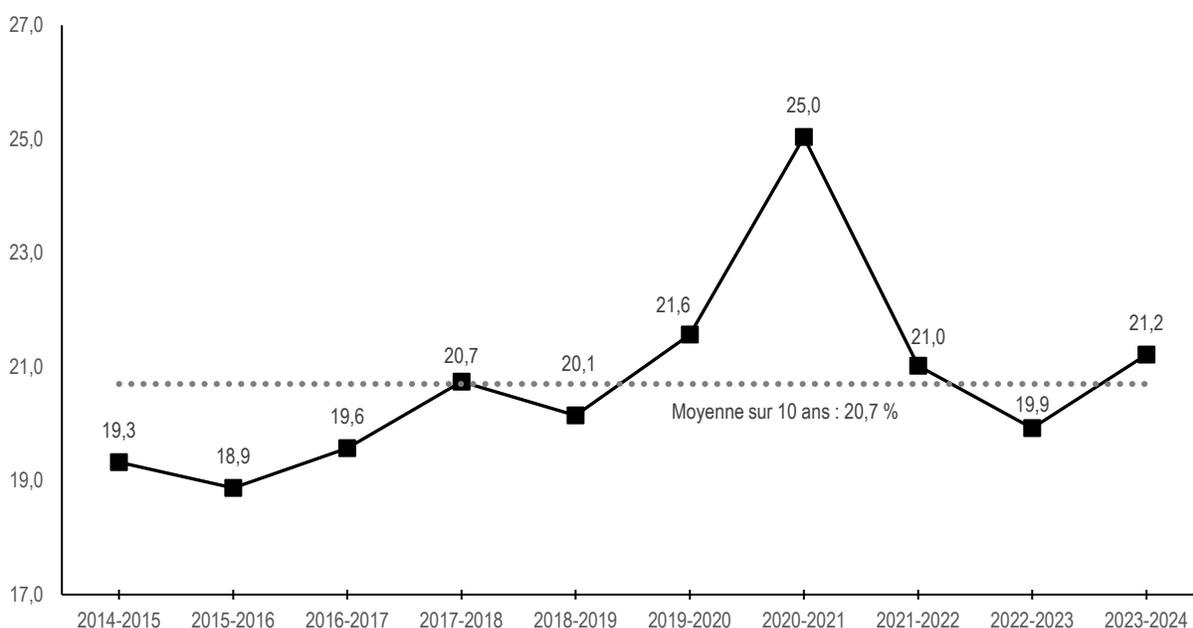
Sur toute la période de référence, le ratio des revenus autonomes par rapport au PIB est relativement stable, passant de 20,5 % à 20,3 %. Néanmoins, le ratio a évolué à la baisse entre 2015-2016 et 2019-2020, principalement en raison des mesures de réduction du fardeau fiscal mises en œuvre par le gouvernement et de la croissance de l'économie. Le rebond de 2018-2019 s'explique essentiellement par les revenus sur les placements de portefeuille du Fonds des générations, résultant de retraits totalisant 8 milliards de dollars, ainsi que par un gain exceptionnel dans les revenus d'Hydro-Québec lié à la cession partielle de la filiale TM4. En 2020-2021, l'augmentation à 20,4 % du ratio a été principalement attribuable à la baisse du PIB (1,8 %) occasionnée par les mesures de confinement, dont les fermetures temporaires de certains secteurs économiques. La reprise économique a fait bondir le ratio des revenus autonomes par rapport au PIB à 21,8 % en 2021-2022, cette hausse étant due à une croissance des revenus autonomes (19,2 %) supérieure à celle du PIB (11,6 %). Enfin, le ratio a diminué à compter de 2022-2023 pour s'établir à 20,3 % en 2023-2024, en raison notamment de la baisse des deux premiers taux d'imposition depuis le 1^{er} janvier 2023 et du ralentissement de l'activité économique, dont l'effet a été, en termes relatifs, plus important sur les revenus autonomes que sur le PIB. En effet, les revenus autonomes ont diminué de 0,7 % en 2023-2024, alors que le PIB a plutôt affiché une croissance de 3,7 %.

5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 10 : Les transferts du gouvernement fédéral par rapport aux revenus totaux

Les transferts reçus du gouvernement fédéral sont constitués des paiements de péréquation, des paiements provenant des transferts pour la santé, l'éducation postsecondaire et les autres programmes sociaux, ainsi que des sommes transférées dans le cadre de diverses ententes. Cet indicateur sert à mesurer la part des revenus du gouvernement du Québec qui provient du gouvernement fédéral.

Transferts du gouvernement fédéral (en pourcentage des revenus totaux)



Entre 2014-2015 et 2020-2021, le ratio des transferts du gouvernement fédéral par rapport aux revenus totaux affiche une tendance à la hausse, pour atteindre 25,0 %, en raison notamment de l'augmentation continue des revenus de péréquation et des transferts pour la santé. L'évolution plus marquée du ratio en 2020-2021 s'explique par une hausse considérable des transferts qui vise à appuyer les provinces dans la mise en place de mesures en lien avec la pandémie de COVID-19. En 2021-2022, le ratio a fortement diminué, atteignant 21,0 %, à la suite de la baisse des transferts relatifs à la gestion de la pandémie et de la croissance importante (13,2 %) des revenus totaux dans le contexte de la reprise économique. Le ratio a ensuite diminué de 1,1 point de pourcentage en 2022-2023 pour atteindre 19,9 %, en raison notamment de la fin de certains transferts pour la santé associés à la pandémie engendrant une baisse de 1,5 % des transferts du gouvernement fédéral. En 2023-2024, le ratio a augmenté de 1,3 point de pourcentage en raison d'une hausse importante des transferts (7,4 %), plus particulièrement des transferts pour la santé, alors que les revenus totaux ont légèrement augmenté (0,9 %).

6. Informations complémentaires

Dette brute du gouvernement

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Au 31 mars	
	2024	2023 (données retraitées)
Dettes ⁽¹⁾	281 958	257 390
Plus :		
Titres autodétenus par le gouvernement du Québec	13 786	15 573
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	9 911	10 684
Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs	3 620	6 785
Moins :		
Fonds des générations	(18 458)	(18 911)
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts (solde avant compensation des titres autodétenus)	(31 786)	(31 735)
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	(10 049)	(11 209)
Dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation	248 982	228 577
Moins : Emprunts réalisés par anticipation	(3 150)	(2 233)
Dette brute	245 832	226 344
En % du PIB nominal	43,5 %	41,5 %

Note : Le calcul de la dette brute au 31 mars 2023 tient compte de l'application rétroactive de la norme comptable SP 3160, Partenariats public-privé. (voir la [note 3](#) des états financiers consolidés).

(1) Le gouvernement a contracté des dettes sur les marchés financiers d'une valeur de 5 636 M\$ pour lesquelles la trésorerie était à recevoir au 31 mars 2024 (aucune trésorerie se rapportant aux dettes n'était à recevoir au 31 mars 2023). Ces dettes ont été exclues du calcul de la dette brute, puisqu'il ne prend en compte que les sommes encaissées au 31 mars.

6. Informations complémentaires (suite)

Surplus (besoins) financiers nets et opérations de financement

Les surplus ou besoins financiers nets représentent l'écart entre les encaissements et les déboursés du gouvernement. Plus précisément, c'est le niveau de liquidités dont le gouvernement dispose ou dont il a besoin au cours d'une année financière après avoir effectué toutes ses activités. Ils prennent en compte :

- les variations des surplus (déficits) annuels;
- les ressources ou les besoins découlant notamment d'acquisitions ou de dispositions d'immobilisations, de placements, de prêts et d'avances, ainsi que d'autres activités comme le paiement des crédateurs et des frais courus et la perception des débiteurs.

Le principal objectif de l'établissement des surplus ou des besoins financiers nets est d'alimenter le plus justement possible le ministère des Finances pour qu'il prenne les décisions concernant les changements à apporter aux emprunts du gouvernement.

Généralement, l'incidence des surplus ou des besoins financiers nets sur la dette brute varie dans le même sens, c'est-à-dire qu'une augmentation des besoins financiers nets nécessite le recours à des emprunts et, conséquemment, augmente la dette brute. Un surplus financier net conduit plutôt à un remboursement d'emprunts, qui fait diminuer la dette brute.

Les opérations de financement font état des emprunts contractés (remboursés) et de la trésorerie générée (utilisée) durant l'année financière pour effectuer toutes les activités du gouvernement.

Surplus (besoins) financiers nets et opérations de financement

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2024	2023
		(données retraitées)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	(5 065)	(4 750)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de placement ⁽¹⁾	1 412	5 172
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations	(13 618)	(11 445)
Surplus (besoins) financiers nets	(17 271)	(11 023)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement ⁽¹⁾	22 271	11 037
Variation des flux de trésorerie au cours de l'année financière	(5 000)	(14)
Opérations de financement	17 271	11 023

(1) Les placements effectués liés à la gestion de la trésorerie dont l'échéance à l'acquisition était de 3 à 12 mois et les retraits du Fonds des générations pour le remboursement de dettes, présentés dans les flux de trésorerie utilisés pour les activités de placement, totalisaient respectivement 3 807 M\$ au 31 mars 2024 (133 M\$ au 31 mars 2023) et 2 500 M\$ au 31 mars 2024 (aucun retrait au 31 mars 2023). Pour leur part, les rachats de titres par anticipation, présentés dans les flux de trésorerie liés aux activités de placement, totalisaient 6 250 M\$ au 31 mars 2023 (aucun rachat de titres au 31 mars 2024). Aux fins des surplus (besoins) financiers nets et des opérations de financement, ces transactions sont présentées dans les flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement.

6. Informations complémentaires (suite)

Statistiques financières

Ces tableaux présentent certaines informations publiées dans les états financiers consolidés du gouvernement.

Lorsque les états financiers ont fait l'objet d'un retraitement dans une année financière postérieure, les données retraitées ont été utilisées. En 2023-2024, les modifications comptables appliquées rétroactivement, présentées dans la [note 3](#) des états financiers consolidés, ont nécessité le retraitement des données des années financières antérieures présentées dans les tableaux 1.1, 1.2 et 1.4.

Tableau 1.1 – Historique des postes des états financiers consolidés

Année financière terminée le 31 mars

(en millions de dollars)

Année financière	Revenus	Dépenses	Surplus (déficit) ⁽¹⁾	Actifs financiers	Passifs	Dette nette	Actifs non financiers	Déficit cumulé ⁽²⁾
2023-2024	145 541	151 535	(5 994)	155 680	(375 696)	(220 016)	101 711	(118 305)
2022-2023	144 243	147 369	(3 126)	134 607	(343 427)	(208 820)	93 884	(114 936)
2021-2022	138 839	136 272	2 567	120 565	(317 354)	(196 789)	87 891	(108 898)
2020-2021	122 700	127 078	(4 378)	115 128	(309 717)	(194 589)	82 432	(112 157)
2019-2020	116 974	115 129	1 845	103 614	(291 666)	(188 052)	77 066	(110 986)
2018-2019	114 764	107 089	7 675	94 557	(283 134)	(188 577)	73 113	(115 464)
2017-2018	108 423	105 619	2 804	98 004	(290 007)	(192 003)	70 123	(121 880)
2016-2017	103 095	99 151	3 944	89 102	(284 253)	(195 151)	70 003	(125 148)
2015-2016	100 148	96 879	3 269	80 928	(278 980)	(198 052)	68 241	(129 811)
2014-2015	95 943	96 673	(730)	77 369	(275 757)	(198 388)	65 615	(132 773)

(1) Le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire est présenté dans le tableau 1.4 (page 73).

(2) Le détail de la variation annuelle du déficit cumulé lié aux activités attribuable aux modifications comptables est présenté dans le tableau 1.3 (page 72).

6. Informations complémentaires (suite)

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.2 – Facteurs d'évolution de la dette nette du gouvernement

Année financière terminée le 31 mars
(en millions de dollars)

Année financière	Dette nette au début	Facteurs d'évolution de la dette nette								Dette nette à la fin
		Déficit (surplus) budgétaire ⁽¹⁾	Immobilisations nettes	Revenus consacrés au Fonds des générations	Autres facteurs				Variation totale	
					Autres actifs non financiers	Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	Pertes (gains) de réévaluation nets ⁽²⁾	Ajustements		
2023-2024	208 820	8 041	8 238	(2 047)	(411)	(1 852)	(773)	-	11 196	220 016
2022-2023	196 789	6 208	6 495	(3 082)	(498)	(947)	3 855	-	12 031	208 820
2021-2022	194 589	1 050	5 036	(3 617)	422	(691)		-	2 200	196 789
2020-2021	188 052	7 691	4 307	(3 313)	1 060	(3 208)		-	6 537	194 589
2019-2020	188 577	761	3 692	(2 606)	260	(2 632)		-	(525)	188 052
2018-2019	192 003	(4 198)	2 956	(3 477)	35	1 258		-	(3 426)	188 577
2017-2018	195 151	(511)	2 126	(2 293)	7	(464)		(2 013)	(3 148)	192 003
2016-2017	198 052	(1 943)	1 734	(2 001)	28	(719)		-	(2 901)	195 151
2015-2016	198 388	(1 816)	2 646	(1 453)	(19)	306		-	(336)	198 052
2014-2015	195 304	2 009	2 929	(1 279)	31	(606)		-	3 084	198 388
Total		17 292	40 159	(25 168)	915	(9 555)	3 082	(2 013)	24 712	
						(7 571)				

(1) Pour les fins d'établissement des facteurs d'évolution de la dette nette, les déficits (surplus) budgétaires ont été établis à partir des déficits (surplus) annuels retraités établis à la page 46, diminués des revenus du Fonds des générations.

(2) La comptabilisation des gains et pertes de réévaluation nets découle de l'application prospective des normes comptables portant sur les instruments financiers à compter du 1^{er} avril 2022.

6. Informations complémentaires (suite)

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.3 – Détail de la variation annuelle du déficit cumulé lié aux activités attribuable aux modifications comptables

Année financière terminée le 31 mars
(en millions de dollars)

Année financière	Redressement des déficits cumulés liés aux activités		Total	Modifications comptables
	Entreprises du gouvernement	Ministères, organismes et fonds spéciaux		
2023-2024	—	57	57	Application de la nouvelle norme comptable portant sur les partenariats public-privé (279 M\$) ainsi que celle portant sur les revenus (-748 M\$) et redressement des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (526 M\$).
2022-2023	—	(3 777)	(3 777)	Application de la nouvelle norme comptable portant sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (3 777 M\$).
2021-2022	—	—	—	
2020-2021	—	(12 504)	(12 504)	Modification de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert afin de comptabiliser les dépenses de transfert selon la période de réalisation des travaux admissibles des bénéficiaires de transferts. (12 504 M\$).
2019-2020	—	—	—	
2018-2019	45	—	45	Adoption par Hydro-Québec des nouvelles directives publiées par le Financial Accounting Standards Board (FASB) sur les contrats de location (10 M\$). Modifications comptables apportées par les autres entreprises du gouvernement pour se conformer aux nouvelles exigences des Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards ou IFRS) à l'égard des instruments financiers (35 M\$).
2017-2018	—	—	—	
2016-2017	—	—	—	
2015-2016	(107)	—	(107)	Finalisation des ajustements apportés en 2014-2015 pour se conformer aux IFRS (107 M\$).
2014-2015	(2 252)	294	(1 958)	Ministères et organismes : ajustement des revenus des années antérieures relativement à la taxe de vente perçue par l'Agence du revenu du Canada auprès des institutions financières désignées particulières (294 M\$). Entreprises du gouvernement : ajustement pour se conformer aux IFRS (2 252 M\$).

6. Informations complémentaires (suite)

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.4 – Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

Année financière terminée le 31 mars

(en millions de dollars)

Année financière	Surplus (déficits) retraités	Fonds des générations	Sous-total	Ajustements ⁽¹⁾	Solde budgétaire ⁽²⁾	Réserve de stabilisation		Solde budgétaire au sens de la loi après réserve de stabilisation
						Affectation à la réserve de stabilisation	Utilisation de la réserve de stabilisation	
2023-2024	(5 994)	(2 047)	(8 041)		(8 041)			s. o.
2022-2023	(3 126)	(3 082)	(6 208)	124	(6 084)		449	(5 635)
2021-2022	2 567	(3 617)	(1 050)	278	(772)		772	–
2020-2021	(4 378)	(3 313)	(7 691)	(3 069)	(10 760)		10 760	–
2019-2020	1 845	(2 606)	(761)	765	4	(4)		–
2018-2019	7 675	(3 477)	4 198	605	4 803	(4 803)		–
2017-2018	2 804	(2 293)	511	2 111	2 622	(2 622)		–
2016-2017	3 944	(2 001)	1 943	418	2 361	(2 361)		–
2015-2016	3 269	(1 453)	1 816	375	2 191	(2 191)		–
2014-2015	(730)	(1 279)	(2 009)	1 284	(725)			(725)

(1) Afin de se conformer aux dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire, il est nécessaire d'apporter des ajustements aux surplus et aux déficits annuels redressés pour établir le solde budgétaire. L'un de ces ajustements est que les modifications comptables qui ont pour incidence de porter des sommes directement au déficit cumulé doivent être considérées dans l'année financière où elles sont effectuées. Ainsi, des ajustements ont notamment été apportés pour tenir compte, premièrement, du fait que les retraitements découlant de l'application de la nouvelle norme comptable portant sur les partenariats public-privé ainsi que de celle portant sur les revenus ne doivent pas être pris en compte dans l'établissement des soldes budgétaires, et deuxièmement, du fait que la modification de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert doit être uniquement prise en compte dans l'établissement du solde budgétaire de 2020-2021.

(2) Les dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire prohibant tout déficit budgétaire ne s'appliquaient pas aux années 2014-2015, 2021-2022 et 2022-2023.

Risques et incertitudes

Les facteurs suivants sont des éléments de risque et d'incertitude qui ne dépendent pas directement du gouvernement, mais qui peuvent conduire à des résultats réels différents de ceux prévus :

- les prévisions économiques sur lesquelles le gouvernement s'appuie pour établir ses revenus budgétaires annuels, notamment toute variation observée concernant la croissance de l'économie, l'emploi et l'indice des prix à la consommation. Par exemple, une variation de 1 point de pourcentage du PIB nominal a un impact de l'ordre de 1 milliard de dollars sur les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement;
- le niveau des dépenses dont le coût est lié à la situation économique. Ces facteurs incluent notamment :
 - une variation de la clientèle, concernant par exemple les personnes recevant de l'aide financière de dernier recours ou celles qui fréquentent les établissements d'enseignement,
 - les changements technologiques, qui influencent, entre autres, le coût des médicaments et des équipements médicaux pour la réalisation de diagnostics,
 - une main-d'œuvre insuffisante, dans un contexte de réduction du bassin de travailleurs, qui limite la capacité du gouvernement à mettre en œuvre ses programmes,
 - le changement dans le niveau général des prix, qui influence différemment chacun des portefeuilles gouvernementaux;
- les revenus provenant des entreprises du gouvernement, qui varient en fonction de certaines hypothèses difficilement prévisibles, comme les conditions météorologiques. Par exemple, une variation de 1 °C de la température hivernale comparativement à la température normale a un impact de près de 75 millions de dollars sur le bénéfice net d'Hydro-Québec;
- les données économiques, fiscales ou démographiques sur lesquelles le gouvernement s'appuie pour établir les revenus de transfert du gouvernement fédéral, de même que les négociations avec celui-ci qui s'effectuent de façon régulière;
- des situations imprévues telles qu'une pandémie, des catastrophes naturelles ou des arrêts de travail;
- la variation des taux d'intérêt et celle des rendements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), qui ont un impact sur le service de la dette;
- le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles (risque de crédit);
- la conclusion de certaines réclamations et causes en instance devant les tribunaux dont le gouvernement fait l'objet.

Les états financiers consolidés font également état, dans leurs notes complémentaires, des incertitudes auxquelles sont sujettes les estimations que requiert leur préparation.

Risques et incertitudes (suite)

Afin de réduire son exposition au risque, le gouvernement élabore des stratégies de gestion à l'égard de certaines de ces variables. À l'aide des politiques économiques, fiscales et budgétaires, le gouvernement influe sur ses revenus et dépenses, autres que le service de la dette, par :

- l'utilisation de prévisions économiques qui n'induisent pas une prévision de revenus trop élevée ou trop faible, ce qui pourrait conduire à des décisions inadaptées en matière de politiques;
- le suivi d'indicateurs économiques, budgétaires et financiers, dont le suivi de ses revenus et de ses dépenses consolidés;
- la mise en œuvre de mesures de soutien à l'économie.

Un gouvernement ne peut à lui seul empêcher une récession ou un ralentissement de l'économie. Il dispose cependant des moyens nécessaires pour jouer un rôle de stabilisateur afin d'atténuer les impacts du ralentissement de l'activité économique et d'accélérer le processus de reprise.

De plus, les politiques de financement amènent le gouvernement à influencer sur son service de la dette en ayant recours à différentes stratégies.

Le cadre financier intègre une provision pour éventualités qui vise à faire face à différents risques résultant de la conjoncture économique ou d'autres événements influençant la situation financière du gouvernement. Il inclut également le Fonds de suppléance, qui est une provision administrée par le Conseil du trésor visant notamment à couvrir les dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux au cours de l'année financière, ainsi qu'à couvrir certaines mesures annoncées dans le budget.

Section

B

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Déclaration de responsabilité

Le Contrôleur des finances est responsable de la préparation des états financiers consolidés du gouvernement pour le ministre des Finances selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001). Il est également responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés, qui sont préparés conformément aux méthodes comptables mentionnées dans les notes complémentaires et établies selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de leurs responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, le Contrôleur des finances ainsi que les entités formant le périmètre comptable du gouvernement maintiennent des systèmes de gestion financière et des contrôles internes qui tiennent compte des coûts, des avantages et des risques. Ces systèmes sont notamment conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont dûment autorisées par le Parlement, réalisées selon les règlements adoptés et comptabilisées adéquatement afin de rendre compte de l'utilisation des fonds publics.

Le Contrôleur des finances obtient des ministères, organismes, entreprises et fonds du gouvernement toutes les informations nécessaires pour satisfaire aux exigences de la comptabilité et met en place des procédés afin de s'assurer que ces informations sont fiables. Il soumet les états financiers consolidés du gouvernement au Vérificateur général du Québec pour leur audit, lequel expose la nature et l'étendue de ses travaux et exprime son opinion dans son rapport de l'auditeur indépendant à l'Assemblée nationale.

Les états financiers consolidés font partie des comptes publics et sont déposés annuellement à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances.

Au nom du gouvernement du Québec,

La sous-ministre des Finances,



Julie Gingras

La contrôlease des finances,



Lucie Pageau, CPA

Québec, le 30 septembre 2024



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés du gouvernement du Québec (le « gouvernement »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2024, et l'état consolidé des résultats et du déficit cumulé lié aux activités, l'état consolidé de la variation de la dette nette, l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date, ainsi que les notes complémentaires et les annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du gouvernement au 31 mars 2024, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation consolidés, de la variation de sa dette nette consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'année financière terminée à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Je suis indépendante du gouvernement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de mon audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de mon opinion sur ceux-ci, et je n'exprime pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit	Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	
<p>Comme il est mentionné à la note 15 <i>Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations</i> des états financiers consolidés du gouvernement, ces obligations s'élèvent à 4 658 millions de dollars au 31 mars 2024 et concernent principalement le désamiantage des bâtiments du gouvernement qui sera effectué dans le futur.</p> <p>Le gouvernement a posé plusieurs hypothèses et exercé un degré important de jugement pour établir les taux d'actualisation et d'indexation, le coût des travaux de mise hors service, ainsi que le calendrier prévu pour la réalisation de ces travaux. Par conséquent, les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés pourraient varier de façon significative au cours des prochaines années à mesure que ces hypothèses seront révisées à la suite de l'obtention de nouvelles informations.</p> <p>C'est en raison de l'importance du montant des obligations et du degré important de jugement exercé par le gouvernement pour déterminer les diverses hypothèses que l'évaluation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est considérée comme une question clé de l'audit.</p>	<p>Mon approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ valider le recensement des nouvelles obligations juridiques de mise hors service réalisé par la direction; ▪ revoir le caractère raisonnable des méthodes et des principales hypothèses de la direction, ainsi que les données et les calculs pour établir : <ul style="list-style-type: none"> – les coûts des travaux de mise hors service, – le calendrier prévu de réalisation de ces travaux, – les taux d'actualisation, – les taux d'indexation des coûts estimés; ▪ évaluer la compétence des spécialistes choisis par la direction; ▪ valider les calculs d'actualisation et de désactualisation menant aux soldes liés aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations dans les états financiers consolidés; ▪ évaluer la présentation et la divulgation faites aux états financiers consolidés. <p>J'ai eu recours aux services d'une firme d'ingénierie ainsi qu'aux services d'experts en évaluation pour m'assister dans mes travaux.</p>
Obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite	
<p>Comme il est mentionné à la note 16 <i>Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs</i> des états financiers consolidés du gouvernement, les obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite s'élèvent à 124 640 millions de dollars au 31 mars 2024.</p> <p>Les obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite à prestations déterminées sont comptabilisées selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Le gouvernement a exercé un degré important de jugement pour établir les taux d'actualisation et poser les hypothèses nécessaires pour estimer ces montants. Ainsi, les montants comptabilisés aux états financiers consolidés peuvent varier de</p>	<p>Mon approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ obtenir une compréhension des systèmes, des processus et des contrôles utilisés pour évaluer le passif; ▪ évaluer le caractère raisonnable des hypothèses, notamment le taux d'actualisation, le taux de progression des salaires et l'espérance de vie, et celui de la méthode utilisée; ▪ valider l'exhaustivité et l'exactitude des données de base utilisées pour établir les évaluations actuarielles; ▪ tester le calcul des obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite;

Question clé de l'audit	Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit
<p>façon significative à mesure que ces hypothèses se réalisent ou qu'elles sont révisées à la suite de l'obtention de nouvelles informations.</p> <p>C'est en raison de l'importance du montant des obligations et du degré important de jugement exercé par le gouvernement pour établir les hypothèses actuarielles que l'évaluation des obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite est considérée comme une question clé de l'audit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ évaluer la compétence des spécialistes choisis par la direction; ▪ évaluer la présentation et la divulgation faites aux états financiers consolidés. <p>J'ai eu recours aux services d'une firme d'actuaire-conseils pour m'assister dans mes travaux.</p>
Impôt sur le revenu des particuliers	
<p>Le gouvernement comptabilise un ajustement de ses revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers à la date des états financiers consolidés afin de tenir compte des revenus non perçus et des remboursements qui n'ont pas été effectués avant la fin de l'année financière. Ces ajustements sont comptabilisés sur la base d'estimations établies à partir des transactions réalisées après la fin de l'année financière.</p> <p>D'autre part, le gouvernement comptabilise l'impôt à recevoir à la valeur de réalisation, soit pour une somme équivalente à ce que le gouvernement s'attend à percevoir. Par la suite, ces débiteurs sont ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. L'estimation de la valeur de réalisation des revenus est établie à partir des données historiques de règlement de dossiers similaires, alors que le taux de provision pour créances douteuses est calculé à partir d'un échantillon statistique de créances représentatif de l'ensemble de la population.</p> <p>C'est en raison de l'importance des montants estimés et du degré important de jugement exercé par le gouvernement pour établir les hypothèses que l'établissement de ces estimations est considéré comme une question clé de l'audit.</p> <p>Les informations concernant l'impôt sur le revenu des particuliers sont présentées dans les notes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Note 4 – Revenus; ▪ Note 8 – Débiteurs; ▪ Note 13 – Créiteurs, frais à payer et autres provisions. 	<p>Mon approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ auditer les ajustements liés à l'impôt sur le revenu des particuliers non perçus et aux remboursements non émis à la fin de l'année financière ainsi que les éléments probants les supportant; ▪ obtenir une compréhension des systèmes et des processus utilisés ainsi que des contrôles mis en place pour ces estimations; ▪ évaluer le caractère raisonnable des méthodes, des hypothèses, des données et des calculs utilisés pour l'établissement des estimations afin de nous assurer qu'elles sont appropriées; ▪ réaliser des sondages pour auditer les comptes assujettis à une provision pour non-réalisation des revenus et les taux de provision; ▪ évaluer la présentation et la divulgation faites dans les états financiers consolidés. <p>J'ai eu recours aux services d'un expert en statistiques pour m'assister dans mes travaux.</p>

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le volume 1 des Comptes publics 2023-2024, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers consolidés, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

J'ai obtenu le volume 1 des Comptes publics 2023-2024 avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait dans le présent rapport. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du gouvernement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation. La direction considère que le gouvernement a la capacité de poursuivre ses activités.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du gouvernement;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du gouvernement à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gouvernement à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes et les annexes, et apprécie si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- j'obtiens des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du gouvernement pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et j'assume l'entière responsabilité de mon opinion d'audit.

Je communique à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Je fournis également à la direction une déclaration précisant que je me suis conformée aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et lui communique toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur mon indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées à la direction, je détermine quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Je décris ces questions dans mon rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, je détermine que je ne devrais pas communiquer une question dans mon rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis les états financiers consolidés présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du gouvernement au 31 mars 2024 ainsi que les résultats consolidés de ses opérations et l'évolution de sa situation financière consolidée pour l'année financière terminée à cette date selon les méthodes comptables du gouvernement énoncées dans les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive des changements apportés aux méthodes comptables relatives aux revenus et aux partenariats public-privé, expliqués à la note 3, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

La vérificatrice générale du Québec,

A handwritten signature in cursive script that reads "Guylaine Leclerc, FCPA auditrice".

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice

Québec, le 30 septembre 2024

État consolidé des résultats et du déficit cumulé lié aux activités

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2024

(en millions de dollars)

	Notes	2024		2023
		Budget (note 3)	Résultats réels	Résultats réels (retraités – note 3)
REVENUS	4			
Impôt sur le revenu et les biens		65 446	62 948	64 521
Taxes à la consommation		27 290	27 083	26 597
Droits, permis et redevances		5 739	5 888	5 784
Revenus divers		12 707	13 505	11 984
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	10	6 807	5 241	6 620
Revenus autonomes		117 989	114 665	115 506
Transferts du gouvernement fédéral		29 742	30 876	28 737
Total des revenus		147 731	145 541	144 243
DÉPENSES	5			
Santé et Services sociaux		59 015	61 000	59 341
Éducation		20 335	20 058	19 511
Enseignement supérieur		10 480	10 476	9 655
Famille		8 210	8 917	7 835
Transports et Mobilité durable		6 957	6 700	6 400
Emploi et Solidarité sociale		5 322	5 728	8 983
Affaires municipales et Habitation		4 546	4 914	4 936
Économie, Innovation et Énergie		3 680	3 830	3 280
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs		2 283	2 431	1 673
Autres portefeuilles		17 564	17 499	15 533
Dépenses de portefeuilles		138 392	141 553	137 147
Service de la dette		9 464	9 982	10 222
Total des dépenses		147 856	151 535	147 369
Provision pour éventualités		1 500		
DÉFICIT ANNUEL LIÉ AUX ACTIVITÉS		(1 625)	(5 994)	(3 126)
DÉFICIT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS				
SOLDE AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLI			(117 528)	(114 526)
Modifications comptables	3		(57)	67
SOLDE AU DÉBUT RETRAITÉ			(117 585)	(114 459)
SOLDE À LA FIN			(123 579)	(117 585)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la situation financière

AU 31 MARS 2024

(en millions de dollars)

	<u>Notes</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u> (retraités – note 3)
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	14 981	9 981
Débiteurs	8	32 912	25 112
Placements	9	11 368	7 804
Participations dans les entreprises du gouvernement	10	38 555	36 815
Prêts	11	6 872	5 875
Fonds des générations	12	18 458	18 911
Fonds d'amortissement afférents à des emprunts	18	21 748	18 249
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	17	10 049	11 209
Actifs des autres avantages sociaux futurs	16	423	452
Autres actifs financiers		314	199
Total des actifs financiers		155 680	134 607
PASSIFS			
Créditeurs, frais à payer et autres provisions	13	57 709	51 716
Revenus reportés	14	8 437	8 306
Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	15	8 002	8 094
Passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs	16	4 043	7 237
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	17	9 911	10 684
Dettes	18	287 594	257 390
Total des passifs		375 696	343 427
DETTE NETTE		(220 016)	(208 820)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations	19	100 088	91 850
Autres actifs non financiers		1 623	2 034
Total des actifs non financiers		101 711	93 884
DÉFICIT CUMULÉ		(118 305)	(114 936)
Déficit cumulé lié aux activités		(123 579)	(117 585)
Gains de réévaluation cumulés		5 274	2 649
		(118 305)	(114 936)
Obligations contractuelles et droits contractuels	20		
Éventualités	21		

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la variation de la dette nette

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2024

(en millions de dollars)

	Notes	2024		2023
		Budget ⁽¹⁾	Résultats réels	Résultats réels (retraités – note 3)
Déficit annuel lié aux activités		(1 625)	(5 994)	(3 126)
Variation due aux immobilisations	19			
Acquisitions et travaux en cours		(10 731)	(13 945)	(11 869)
Amortissement		4 757	5 108	4 888
Dispositions, réductions de valeur et autres			599	486
		<u>(5 974)</u>	<u>(8 238)</u>	<u>(6 495)</u>
Variation due aux autres actifs non financiers			411	498
Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	10		1 852	947
Gains (pertes) de réévaluation nets			773	(3 150)
Augmentation de la dette nette		<u>(7 599)</u>	<u>(11 196)</u>	<u>(11 326)</u>
DETTE NETTE				
SOLDE AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLI		(206 845)	(208 712)	(197 505)
Modifications comptables	3		(108)	11
SOLDE AU DÉBUT RETRAITÉ		<u>(206 845)</u>	<u>(208 820)</u>	<u>(197 494)</u>
SOLDE À LA FIN		<u>(214 444)</u>	<u>(220 016)</u>	<u>(208 820)</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Selon les données présentées dans le budget 2023-2024 du ministère des Finances, déposé le 21 mars 2023.

État consolidé des gains et pertes de réévaluation

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2024

(en millions de dollars)

	Notes	2024		2023	
		Instruments financiers	Entreprises du gouvernement ⁽¹⁾	Total	Total
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS AU DÉBUT		(3 855)	6 504	2 649	4 852
Gains (pertes) non réalisés					
Cours du change		(108)		(108)	(3 723)
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾		864		864	650
Placements à la juste valeur		(82)		(82)	(76)
		<u>674</u>		<u>674</u>	<u>(3 149)</u>
Montants reclassés à l'état consolidé des résultats					
Cours du change		227		227	485
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾		(134)		(134)	(508)
Placements à la juste valeur		6		6	22
		<u>99</u>		<u>99</u>	<u>(1)</u>
Autres éléments du résultat étendu	10				
Avantages sociaux futurs			1 629	1 629	(558)
Instruments financiers			215	215	1 418
Autres			8	8	87
			<u>1 852</u>	<u>1 852</u>	<u>947</u>
Gains (pertes) de réévaluation nets		<u>773</u>	<u>1 852</u>	<u>2 625</u>	<u>(2 203)</u>
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À LA FIN		<u>(3 082)</u>	<u>8 356</u>	<u>5 274</u>	<u>2 649</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

- (1) La composition des gains de réévaluation cumulés des entreprises du gouvernement est présentée dans la [note 10](#).
- (2) Les gains nets non réalisés de 864 M\$ (650 M\$ en 2022-2023) sont constitués de 43 M\$ en gains de change (3 761 M\$ en 2022-2023) et de 821 M\$ en gains de juste valeur (3 111 M\$ en pertes de juste valeur en 2022-2023).
- (3) Les montants reclassés aux résultats de 134 M\$ (508 M\$ en 2022-2023) sont constitués de 181 M\$ en gains de change (512 M\$ en 2022-2023) et de 47 M\$ en pertes de juste valeur (4 M\$ en 2022-2023).

État consolidé des flux de trésorerie
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2024
(en millions de dollars)

	Notes	2024	2023 (retraités – note 3)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			
Déficit annuel lié aux activités		(5 994)	(3 126)
Éléments sans effet sur les flux de trésorerie	22	6 031	5 981
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement	22	2 785	24
Prestations versées pour les régimes de retraite et les autres avantages sociaux futurs		<u>(7 887)</u>	<u>(7 629)</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de fonctionnement		<u>(5 065)</u>	<u>(4 750)</u>
ACTIVITÉS DE PLACEMENT			
Placements effectués		(6 720)	(6 833)
Placements encaissés		1 557	3 782
Prêts effectués		(2 251)	(1 478)
Prêts encaissés		925	661
Entreprises du gouvernement			
Opérations portant sur l'avoir		(121)	(163)
Prêts et avances effectués		(3 967)	(1 847)
Prêts et avances encaissés		3 936	1 105
Dividendes encaissés		5 747	6 364
Placements effectués au Fonds des générations		(1 501)	(2 802)
Retraits du Fonds des générations		<u>2 500</u>	<u></u>
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités de placements		<u>105</u>	<u>(1 211)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS			
Immobilisations acquises et travaux en cours		(13 649)	(11 502)
Immobilisations disposées		<u>31</u>	<u>57</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations		<u>(13 618)</u>	<u>(11 445)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Dettes contractées		36 338	28 861
Dettes remboursées		(12 956)	(11 073)
Placements effectués aux fonds d'amortissement afférents à des emprunts		(4 939)	(4 237)
Retraits des fonds d'amortissement afférents à des emprunts		4 824	3 591
Fonds des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs		<u>311</u>	<u>278</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		<u>23 578</u>	<u>17 420</u>
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		5 000	14
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		<u>9 981</u>	<u>9 967</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN		<u><u>14 981</u></u>	<u><u>9 981</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

1. Sommaire des principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Le gouvernement du Québec rend compte de ses opérations financières selon les méthodes comptables adoptées par le Conseil du trésor. Les normes comptables canadiennes pour le secteur public sont la source première de référence pour l'élaboration de ces méthodes comptables.

Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement englobe les opérations financières de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères et de tous les organismes, fonds et entreprises qui sont sous le contrôle du gouvernement, soit les entités pour lesquelles il a le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives de telle sorte que les activités de celles-ci lui procureront des avantages attendus ou l'exposeront à un risque de perte.

L'ensemble des entités du périmètre comptable du gouvernement sur lesquelles ce dernier exerce un contrôle sont énumérées à l'[annexe 1](#). Les biens détenus et les activités fiduciaires exercées par des ministères et des organismes du gouvernement au nom de bénéficiaires désignés et mentionnés à l'[annexe 3](#) sont exclus du périmètre comptable du gouvernement.

Méthodes de consolidation

Les actifs, les passifs, les revenus et les dépenses des entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement, exception faite des entreprises du gouvernement, sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers. Préalablement à la consolidation, les comptes de chacune de ces entités sont harmonisés selon les méthodes comptables du gouvernement. Les opérations et les soldes interentités ainsi que les gains et les pertes non réalisés relatifs à des opérations sur des actifs et des passifs demeurés dans le périmètre comptable du gouvernement sont éliminés.

Participations dans les entreprises du gouvernement

Les participations dans les entreprises du gouvernement représentent un actif financier pour le gouvernement et, compte tenu de leur orientation commerciale, de leur autonomie de gestion et de leur autosuffisance financière, elles sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Selon cette méthode qui ne requiert aucune harmonisation des méthodes comptables avec celles du gouvernement, les participations sont comptabilisées au coût. Annuellement, le coût est ajusté en fonction de la quote-part du gouvernement dans leurs résultats, la contrepartie étant comptabilisée aux revenus. Le coût est également ajusté de la quote-part du gouvernement dans les autres éléments de leur résultat étendu, la contrepartie étant alors comptabilisée dans les gains et pertes de réévaluation cumulés. La valeur des participations est réduite des dividendes déclarés et ajustée du montant de l'élimination des gains et pertes interentités non réalisés se rattachant aux actifs et aux passifs qui demeurent dans le périmètre comptable du gouvernement.

1. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Conversion des devises

À la date de conclusion d'une opération en devises, tous les actifs, passifs et montants présentés dans les résultats sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur à cette date. À la date de fin de l'année financière, les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur à cette date. Pour certains instruments financiers désignés, les gains et pertes de change sont comptabilisés directement aux résultats et non par le biais de l'état des gains et pertes de réévaluation.

Gains et pertes de réévaluation

Les gains et les pertes non réalisés attribuables aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et dus aux variations du cours du change sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à la date de règlement de l'instrument financier. À cette date, le solde cumulé de gains et pertes de réévaluation relatif à ces instruments est reclassé dans les résultats.

Les entreprises du gouvernement comptabilisent certains gains ou pertes non réalisés sur les instruments financiers et les gains ou pertes actuariels sur les avantages sociaux futurs dans les autres éléments du résultat étendu, et ce, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Ces autres éléments sont exclus des résultats du gouvernement et sont comptabilisés dans les gains (pertes) de réévaluation cumulés. Lorsque ces gains ou pertes sur les instruments financiers se réaliseront, ils seront reclassés dans les revenus provenant des entreprises du gouvernement et comptabilisés dans les résultats du gouvernement. Les gains et pertes sur les avantages sociaux futurs ne seront jamais reclassés dans les résultats des activités du gouvernement.

Incertitudes relatives à la mesure

Une incertitude relative à la mesure existe lorsqu'il y a un écart entre le montant comptabilisé ou communiqué dans les états financiers consolidés et un autre montant raisonnablement possible. Certaines incertitudes sont qualifiées d'importantes, notamment lorsque la fourchette des montants raisonnablement possible est grande et que cette situation est à même d'influer sur les décisions des utilisateurs des états financiers consolidés. L'incidence du dénouement des incertitudes peut se faire sentir à court terme ou à plus long terme.

Le gouvernement a déterminé qu'il existait une incertitude importante relative à la mesure à court terme, attribuable aux hypothèses utilisées pour établir la provision pour éventualités ([note 21](#)) relative aux poursuites et litiges. Les participations dans les entreprises du gouvernement ([note 10](#)), le passif environnemental et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ([note 15](#)) et les obligations des régimes de retraite ([note 16](#)) présentent une incertitude importante relative à la mesure à long terme en raison des hypothèses utilisées pour établir leur valeur.

1. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

D'autres incertitudes relatives à la mesure sont attribuables aux estimations réalisées dans le cadre des activités normales de fonctionnement du gouvernement. Les nouveaux évènements qui se produisent, l'expérience acquise ou les renseignements dont dispose le gouvernement peuvent entraîner des révisions à court terme des provisions pour créances douteuses sur les débiteurs ([note 8](#)), des revenus fiscaux et des sommes correspondantes à recevoir et à payer ([notes 8 et 13](#)), des moins-values durables sur les placements ([note 9](#)), la juste valeur des instruments financiers dérivés ([note 17](#)), des provisions pour moins-value sur les prêts ([note 11](#)), des subventions à payer au rythme du remboursement des emprunts contractés par les bénéficiaires ([note 13](#)), des revenus de transfert provenant du gouvernement fédéral qui sont à recevoir ou reportés ([notes 8 et 14](#)) et des provisions pour pertes sur les interventions financières garanties ([note 13](#)).

Par ailleurs, on estime la durée de vie utile des immobilisations en fonction de la période pendant laquelle elles sont censées servir au gouvernement. La durée de certains contrats présentés dans les obligations et les droits contractuels est aussi estimée.

Les estimations et les hypothèses utilisées par le gouvernement pour comptabiliser ou présenter certains éléments des états financiers consolidés reposent sur les données disponibles les plus fiables et les hypothèses les plus probables et font appel au jugement du gouvernement.

Il est raisonnablement possible qu'à la suite du processus annuel de révision des estimations et des hypothèses, les montants subissent des modifications. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées au cours de la période de révision des estimations si elles ne concernent que cette période. Si elles concernent plusieurs périodes, elles sont comptabilisées au cours de la période de révision et des suivantes. Des informations additionnelles sur la nature et les circonstances donnant lieu à l'incertitude relative à la mesure sont présentées dans les notes complémentaires appropriées.

1. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Principales méthodes comptables par composantes

Pour faciliter la compréhension des états financiers consolidés, les principales méthodes comptables par composantes sont détaillées dans les notes complémentaires suivantes :

NOTES	COMPOSANTES
Note 4	Revenus
Note 5	Dépenses
Note 6	Instruments financiers et risques
Note 7	Trésorerie et équivalents de trésorerie
Note 8	Débiteurs
Note 9	Placements
Note 10	Participations dans les entreprises du gouvernement
Note 11	Prêts
Note 12	Fonds des générations
Note 13	Créditeurs, frais à payer et autres provisions
Note 14	Revenus reportés
Note 15	Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations
Note 16	Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs
Note 17	Actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés
Note 18	Dettes
Note 19	Immobilisations
Note 20	Obligations contractuelles et droits contractuels
Note 21	Éventualités

2. Conformité aux autorisations législatives

Le gouvernement doit obtenir l'autorisation du Parlement pour pouvoir prélever des sommes sur le fonds consolidé du revenu. Le Parlement accorde cette autorisation en adoptant annuellement des lois sur les crédits ou en adoptant des lois particulières autorisant des crédits, ce qui autorise les ministères et les organismes budgétaires à effectuer des dépenses, des acquisitions d'immobilisations, des prêts et des placements et à assumer d'autres coûts à même le fonds général. Pour les fonds spéciaux, les prévisions annuelles de dépenses et d'investissements sont approuvées par le Parlement dans le cadre de l'adoption de lois sur les crédits ou de lois particulières, notamment lors de la constitution d'un fonds spécial.

Conformément à l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le volume 2 des comptes publics rend compte de l'utilisation annuelle des autorisations législatives en matière d'investissements et de dépenses pour chacun des portefeuilles ministériels et des fonds spéciaux.

Pour l'année financière terminée le 31 mars 2024, aucun excédent des dépenses et des autres coûts sur les crédits annuels n'a été constaté. Des excédents, correspondant respectivement à 1 190 millions de dollars et à 652 millions de dollars, des dépenses et des investissements des fonds spéciaux sur les sommes approuvées ont été constatés.

3. Modifications comptables et reclassements

Adoption de nouvelles normes comptables

Revenus

Le 1^{er} avril 2023, le gouvernement a appliqué, de façon rétroactive, la norme comptable SP 3400, Revenus. Cette norme fournit des indications pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des revenus qui ne sont pas traités par une autre norme comptable. Les revenus du gouvernement qui sont concernés sont ceux provenant de droits, de permis et de redevances ainsi que certains revenus divers.

Selon cette norme, les revenus pour lesquels le gouvernement a une obligation de prestation sont comptabilisés au fur et à mesure que cette obligation est remplie, soit à un moment précis ou progressivement. Le gouvernement a une obligation de prestation lorsqu'il doit rendre un service ou fournir un bien précis en échange de la somme reçue d'un citoyen ou d'une entreprise. Les revenus de droits, de permis et de redevances ainsi que les revenus divers qui ne présentent pas d'obligation de prestation sont comptabilisés lorsque le gouvernement a le pouvoir de les revendiquer ou de les prélever en vertu d'un évènement passé.

3. Modifications comptables et reclassements (suite)

Adoption de nouvelles normes comptables (suite)

Revenus (suite)

En application de cette norme, les revenus de droits provenant de l'émission des certificats d'immatriculation et des permis de conduire ne sont dorénavant plus comptabilisés sur la durée de leur validité, mais au moment où les avantages associés aux droits sont transférés au citoyen ou à l'entreprise. Les avantages sont transférés au premier des deux événements suivants : a) le citoyen ou l'entreprise a manifesté sa décision de renouveler le droit en le payant; ou b) les droits sont entrés en vigueur. De plus, le gouvernement comptabilise une provision pour le remboursement futur des droits et des permis auquel il s'attend.

Partenariats public-privé

Le 1^{er} avril 2023, le gouvernement a appliqué, de façon rétroactive, la norme comptable SP 3160, Partenariats public-privé. Cette norme fournit des indications sur la comptabilisation, la mesure et la présentation d'une infrastructure acquise par le gouvernement sous la forme d'un partenariat public-privé (PPP). Notamment, elle identifie ce qui constitue un élément d'infrastructure réalisé en PPP et précise qu'un actif et un passif doivent être comptabilisés lorsque l'entité du secteur public en obtient le contrôle. Auparavant, les PPP étaient comptabilisés dans les états financiers consolidés du gouvernement en vertu des indications d'autres normes existantes, notamment celles édictées dans la note d'orientation NOSP-2, Immobilisations corporelles louées.

En application de cette norme, la comptabilisation des passifs financiers a été revue afin d'utiliser le taux implicite de chaque entente de PPP plutôt que le taux moyen d'emprunt du gouvernement. Les taux utilisés étant plus élevés, cette révision a eu comme incidence de réduire la portion du capital remboursé sur les dettes des ententes de PPP et d'augmenter le service de la dette, donc le déficit cumulé.

Éléments incorporels achetés

Le 1^{er} avril 2023, le gouvernement a appliqué, de façon prospective, la note d'orientation NOSP-8, Éléments incorporels achetés. Conformément à cette note d'orientation, les éléments incorporels achetés doivent dorénavant être comptabilisés comme actifs plutôt qu'à titre de dépenses. Les éléments incorporels excluent les logiciels, qui sont comptabilisés à titre d'immobilisations conformément aux normes existantes.

L'adoption de cette note d'orientation n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

3. Modifications comptables et reclassements (suite)

Redressement comptable

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La norme sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS) a été appliquée pour la première fois par le gouvernement en 2022-2023, et ce, de façon rétroactive modifiée. Des modifications ont été apportées à l'évaluation du passif de 2022-2023 afin de prendre en considération des OMHS qui avaient été omises, en plus de corriger certains paramètres utilisés pour l'évaluation. Ces modifications ont été comptabilisées rétroactivement avec redressement des années financières antérieures.

Incidences de l'application des modifications comptables

Ces modifications comptables ont eu pour effet de faire varier les composantes suivantes des états financiers consolidés :

	Année financière terminée le 31 mars 2023			
	Revenus	PPP	OMHS	Total
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS				
(en millions de dollars)				
(Diminution) des revenus autonomes	(56)	—	—	(56)
(Diminution) augmentation des dépenses de portefeuilles	—	(131)	35	(96)
Augmentation du service de la dette		164		164
Augmentation des dépenses	—	33	35	68
Augmentation du déficit annuel lié aux activités	56	33	35	124
(Diminution) augmentation du déficit cumulé lié aux activités au début	(804)	246	491	(67)
Augmentation (diminution) du déficit cumulé lié aux activités à la fin	(748)	279	526	57

3. Modifications comptables et reclassements (suite)

	Au 31 mars 2023			Total
	Revenus	PPP ⁽¹⁾	OMHS	
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE				
(en millions de dollars)				
(Diminution) des actifs financiers				
Débiteurs	(2)			(2)
Augmentation (diminution) des passifs				
Créditeurs, frais à payer et autres provisions	95			95
Revenus reportés	(845)			(845)
Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations			577	577
Dettes		279		279
Augmentation (diminution) des passifs	(750)	279	577	106
Augmentation (diminution) de la dette nette	(748)	279	577	108
Augmentation des immobilisations et des actifs non financiers	—	—	51	51
Augmentation (diminution) du déficit cumulé	(748)	279	526	57
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE				
(en millions de dollars)				
Augmentation du déficit annuel lié aux activités	56	33	35	124
(Diminution) de la variation due aux immobilisations			(5)	(5)
(Diminution) augmentation de la dette nette au début	(804)	246	547	(11)
Augmentation (diminution) de la dette nette à la fin	(748)	279	577	108

- (1) L'application de cette norme a entraîné la comptabilisation à titre de contrats de location-acquisition des ententes de centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) qui étaient comptabilisées auparavant à titre d'ententes de partenariat public-privé. Ces modifications n'ont eu aucune incidence sur la valeur comptable des immobilisations (coût de 103 M\$, amortissement cumulé de 45 M\$ et valeur comptable nette de 58 M\$) et des dettes (valeur comptable de 70 M\$).

3. Modifications comptables et reclassements (suite)

Reclassement des prévisions budgétaires

Les prévisions budgétaires relatives à la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants ont été reclassées afin d'assurer une comparabilité avec les dépenses réelles au 31 mars 2024.

Rapprochement des prévisions entre le budget 2023-2024 et les états financiers consolidés

(en millions de dollars)

	Budget ⁽¹⁾	Reclassements	Budget après reclassements
DÉPENSES			
Éducation	20 203	132	20 335
Emploi et Solidarité sociale	5 250	72	5 322
Autres portefeuilles	17 768	(204)	17 564
Total	43 221	—	43 221

(1) Selon les données présentées dans le budget 2023-2024 du ministère des Finances, déposé le 21 mars 2023.

Reclassement des données financières comparatives

Certaines données financières de 2022-2023 ont été reclassées afin qu'elles soient conformes à la présentation adoptée en 2023-2024.

4. Revenus

Principales méthodes comptables

Revenus fiscaux (impôt sur le revenu et les biens et taxes à la consommation)

Dès le moment où les mesures fiscales ont été autorisées par le Parlement, les revenus fiscaux sont comptabilisés de la façon suivante :

- Les revenus provenant de l'impôt des particuliers et des cotisations pour les services de santé sont comptabilisés lorsque le contribuable a gagné le revenu qui est assujéti à l'impôt. Les revenus non perçus à la fin de l'année financière et les remboursements qui ne sont pas encore effectués sont comptabilisés sur la base d'estimations établies à partir de transactions réalisées après la fin de l'année financière.
- Les revenus provenant des impôts des sociétés sont comptabilisés au moment de leur encaissement. Les encaissements sont principalement composés des acomptes provisionnels calculés par les sociétés à partir d'une estimation de leur bénéfice imposable. Ces revenus sont ajustés pour considérer les sommes relatives aux avis de cotisation délivrés avant la fin de l'année financière. Les sommes à recevoir ou à rembourser découlant de l'écart entre le revenu imposable estimé et celui réellement gagné par les sociétés pendant l'année financière ne sont pas comptabilisées, car elles ne peuvent être estimées avec précision.
- Les revenus provenant de l'impôt foncier scolaire sont comptabilisés sur la période au cours de laquelle cet impôt est levé.
- Les revenus provenant des taxes à la consommation sont comptabilisés au moment de la vente des produits ou de la prestation des services, déduction faite des crédits de taxes.

Les revenus fiscaux ne tiennent pas compte d'estimations concernant des taxes ou des impôts dus sur des revenus non déclarés dans les délais prescrits. Ces montants sont comptabilisés au moment de délivrer les avis de cotisation à la suite des activités de contrôle fiscal ou après la production de déclarations par les contribuables.

Droits, permis, redevances et revenus divers

Les revenus de droits, de permis et de redevances ainsi que les revenus divers pour lesquels le gouvernement a une obligation de prestation sont comptabilisés au fur et à mesure que cette obligation est remplie, soit à un moment précis ou progressivement. Le gouvernement a une obligation de prestation lorsqu'il doit rendre un service ou fournir un bien précis en échange de la somme reçue d'un citoyen ou d'une entreprise. Plus précisément :

- les revenus relatifs aux véhicules automobiles sont constitués principalement de droits provenant de l'émission des certificats d'immatriculation et des permis de conduire. Ils sont comptabilisés au moment où les avantages associés aux droits sont transférés au citoyen ou à l'entreprise. Les avantages sont transférés au premier des deux événements suivants :
 - le citoyen ou l'entreprise a manifesté sa décision de renouveler le droit en le payant; ou
 - les droits sont entrés en vigueur;
- les revenus provenant de l'exploitation des ressources naturelles sont constitués notamment des droits de coupe de bois, lesquels sont comptabilisés au fur et à mesure de la récolte du bois;

4. Revenus (suite)

Principales méthodes comptables (suite)

- les revenus de droits relatifs aux émissions de gaz à effet de serre sont comptabilisés lors de la vente aux enchères des unités;
- les revenus de ventes de biens et services provenant des primes de l'assurance médicaments sont comptabilisés sur la durée de la couverture d'assurance. Les autres revenus provenant de la vente de biens, comme ceux relatifs aux services alimentaires dans les établissements de santé, ou de la prestation de services, comme la garde d'enfants en milieu scolaire et l'offre de services policiers aux municipalités, sont comptabilisés au moment de la vente des biens ou de la prestation des services;
- les revenus provenant des contributions des usagers du réseau de la santé et des services sociaux et des frais de scolarité sont comptabilisés à mesure que les services sont offerts par le gouvernement.

Les revenus de droits, de permis et de redevances ainsi que les revenus divers qui ne présentent pas d'obligation de prestation sont comptabilisés lorsque le gouvernement a le pouvoir de les revendiquer ou de les prélever en vertu d'un événement passé. Plus précisément :

- les revenus provenant des amendes sont comptabilisés lorsqu'un avis est émis et que la culpabilité est reconnue par le citoyen ou l'entreprise, que le délai de contestation est échu ou qu'un jugement est rendu. Les amendes incluent également les pénalités et les contraventions;
- les revenus provenant de l'exploitation des ressources naturelles sont constitués notamment des redevances dues par tout détenteur de forces hydrauliques sur la production d'électricité générée. Ces redevances sont comptabilisées au moment où l'électricité est produite.

Les revenus d'intérêts sur les débiteurs et les prêts ainsi que les revenus sur les placements sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Leur comptabilisation cesse lorsque leur recouvrement ou celui du capital n'est pas raisonnablement sûr.

Les revenus provenant de donateurs autres que les gouvernements sont comptabilisés dans l'année de la donation lorsqu'ils ne font pas l'objet d'une affectation particulière. Dans le cas contraire, ils sont comptabilisés aux revenus en fonction des conditions de l'affectation. Dans le cas d'une donation liée à un terrain, les revenus sont comptabilisés dans l'année d'acquisition.

Transferts provenant des gouvernements

Les transferts provenant du gouvernement fédéral et des autres gouvernements sont comptabilisés dans les revenus de l'année financière au cours de laquelle ils sont autorisés par le gouvernement cédant et durant laquelle les critères d'admissibilité sont respectés, sauf lorsque les stipulations créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans cette situation, le transfert est comptabilisé dans les revenus au fur et à mesure que le passif est réglé.

Incertitudes relatives à la mesure

Les incertitudes relatives à la mesure ayant des incidences sur les revenus sont présentées dans la note sur les débiteurs ([note 8](#)), celle sur les créditeurs, frais à payer et autres provisions se rapportant à l'impôt et aux taxes à rembourser ([note 13](#)) et celle sur les revenus reportés ([note 14](#)).

4. Revenus (suite)

Revenus par sources

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2024	2023 (retraités - note 3)
Revenus autonomes		
Impôt sur le revenu et les biens		
Impôt des particuliers	41 863	42 251
Cotisations pour les services de santé	8 533	7 914
Impôts des sociétés	11 402	13 243
Impôt foncier scolaire	1 150	1 113
	<u>62 948</u>	<u>64 521</u>
Taxes à la consommation		
Ventes ⁽¹⁾	23 306	22 909
Carburants	2 157	2 157
Tabac	912	817
Boissons alcooliques	618	635
Autres	90	79
	<u>27 083</u>	<u>26 597</u>
Droits, permis et redevances		
Véhicules automobiles	1 744	1 616
Ressources naturelles	1 594	2 006
Émissions de gaz à effet de serre	1 549	1 267
Autres	1 001	895
	<u>5 888</u>	<u>5 784</u>
Revenus divers		
Ventes de biens et services	6 354	6 242
Contributions des usagers du réseau de la santé et des services sociaux	1 667	1 513
Revenus sur les débiteurs et les prêts	1 784	1 052
Revenus sur les placements	829	525
Amendes, confiscations et recouvrements	1 232	1 228
Donations de tiers	1 004	904
Frais de scolarité	543	451
Transferts provenant d'entités autres que le gouvernement fédéral	92	69
	<u>13 505</u>	<u>11 984</u>
Revenus provenant des entreprises du gouvernement		
Hydro-Québec	2 027	3 665
Société des alcools du Québec	1 428	1 427
Loto-Québec	1 508	1 597
Investissement Québec	121	(226)
Autres	157	157
	<u>5 241</u>	<u>6 620</u>
Total des revenus autonomes	<u>114 665</u>	<u>115 506</u>
Transferts du gouvernement fédéral		
Péréquation	14 037	13 666
Transferts pour la santé	8 714	7 082
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 451	1 294
Autres programmes	6 674	6 695
	<u>30 876</u>	<u>28 737</u>
Total des transferts du gouvernement fédéral	<u>30 876</u>	<u>28 737</u>
Total des revenus	<u>145 541</u>	<u>144 243</u>

(1) Le crédit d'impôt pour la solidarité, d'une valeur de 1 800 M\$ (1 650 M\$ en 2022-2023), constitue un dégrèvement puisqu'il vise à rembourser certaines taxes aux ménages à faible revenu. Il est présenté en réduction des revenus de taxes à la consommation provenant des ventes.

4. Revenus (suite)

Impôt sur le revenu et les biens – Informations supplémentaires sur les crédits d'impôt remboursables

Selon la législation fiscale en vigueur, les crédits d'impôt remboursables réduisent les revenus fiscaux afférents. Cependant, les normes comptables canadiennes pour le secteur public exigent que ces crédits soient présentés dans les dépenses lorsqu'ils représentent des transferts financés par le régime fiscal, c'est-à-dire lorsqu'ils procurent à un contribuable un avantage financier autre que la réduction de l'impôt ou des taxes qu'il aurait dû autrement verser au gouvernement.

Les crédits d'impôt remboursables de 11 248 millions de dollars (13 115 millions de dollars en 2022-2023) ont été reclassés dans les dépenses de transfert, de sorte que les revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens s'élèvent à 62 948 millions de dollars (64 521 millions de dollars en 2022-2023).

Impôt sur le revenu et les biens – Reclassement des crédits d'impôt remboursables

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars			2023
	2024			
	Revenus fiscaux nets des crédits d'impôt remboursables	Crédits d'impôt remboursables	Total	Total
Impôt sur le revenu et les biens				
Impôt des particuliers	33 922	7 941	41 863	42 251
Cotisations pour les services de santé	8 533		8 533	7 914
Impôts des sociétés	8 095	3 307	11 402	13 243
Impôt foncier scolaire	1 150		1 150	1 113
	<u>51 700</u>	<u>11 248</u>	<u>62 948</u>	<u>64 521</u>

4. Revenus (suite)

Informations supplémentaires – Dépenses de transfert financées par le régime fiscal, par portefeuilles

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars							
	2024						2023	
	Santé et Services sociaux	Famille	Emploi et Solidarité sociale	Économie, Innovation et Énergie	Culture et Communications	Autres	Total	Total
Impôt sur le revenu et les biens								
Impôt des particuliers								
Crédits d'impôt remboursables								
Allocation famille		3 632					3 632	3 403
Soutien aux aînés	1 704						1 704	1 661
Frais de garde d'enfants		995					995	936
Maintien à domicile des aînés	737						737	650
Prime au travail			309				309	259
Personnes aidantes	203						203	187
Incitatif québécois à l'épargne-études						122	122	140
Hausse du coût de la vie			69				69	3 440
Autres	88		33			49	170	148
	<u>2 732</u>	<u>4 627</u>	<u>411</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>171</u>	<u>7 941</u>	<u>10 824</u>
Impôts des sociétés								
Crédits d'impôt remboursables								
Production cinématographique					834		834	463
Recherche scientifique et développement expérimental				563			563	386
Investissements				545			545	294
Développement des affaires électroniques				452			452	433
Titres multimédias				412			412	334
Ressources						104	104	113
Autres			32	128	75	162	397	268
	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>32</u>	<u>2 100</u>	<u>909</u>	<u>266</u>	<u>3 307</u>	<u>2 291</u>
	<u>2 732</u>	<u>4 627</u>	<u>443</u>	<u>2 100</u>	<u>909</u>	<u>437</u>	<u>11 248</u>	<u>13 115</u>

5. Dépenses

Principales méthodes comptables

Dépenses de transfert

Les dépenses de transfert sont comptabilisées dans l'année financière au cours de laquelle elles sont dûment autorisées et durant laquelle les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité.

Dépenses de rémunération et de fonctionnement

Les dépenses de rémunération et de fonctionnement sont comptabilisées dans l'année financière au cours de laquelle les biens sont consommés ou les services sont rendus.

Dépenses du service de la dette

Les intérêts sur les dettes sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ceux sur les actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés sont comptabilisés au moment où ils sont engagés. Les intérêts sur les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs sont établis par l'application du taux d'actualisation de l'obligation relative aux prestations acquises de chaque régime ou programme à la valeur moyenne de l'obligation afférente.

Incertitudes relatives à la mesure

Les incertitudes relatives à la mesure ayant des incidences sur les dépenses sont présentées dans la note sur les débiteurs ([note 8](#)) ainsi que dans celles sur les placements ([note 9](#)), les prêts ([note 11](#)), les créditeurs, frais à payer et autres provisions ([note 13](#)), le passif environnemental et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ([note 15](#)), les régimes de retraite et les autres avantages sociaux futurs ([note 16](#)) et les éventualités ([note 21](#)).

Dépenses par supercatégories

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2024	2023
		(retraités – note 3)
Dépenses de portefeuilles		
Transferts	47 366	46 876
Rémunération	64 506	62 396
Fonctionnement ⁽¹⁾	28 534	27 151
Créances douteuses et autres provisions	1 147	724
Sous-total	141 553	137 147
Service de la dette	9 982	10 222
Total des dépenses	151 535	147 369

(1) Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment les fournitures et approvisionnements (par exemple, les médicaments et les fournitures médicales et chirurgicales), les honoraires professionnels, les services rendus par le secteur privé aux personnes en hébergement de soins de longue durée, les dépenses d'entretien et de réparation, les services de transport, la publicité et les services de communication ainsi que l'amortissement des immobilisations ([note 19](#)).

5. Dépenses (suite)

Service de la dette

(en millions de dollars)

	<u>Année financière terminée le 31 mars</u>	
	<u>2024</u>	<u>2023</u>
		(retraités – note 3)
Dettes		
Intérêts sur les dettes	9 739	8 698
Dépenses sur les actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés	3 409	1 629
Pertes sur les placements des fonds d'amortissement afférents à des emprunts	863	1 964
Dépenses sur des équivalents de trésorerie et sur des placements		43
	<u>14 011</u>	<u>12 334</u>
Revenus sur les actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés	(2 232)	(1 070)
Revenus sur les placements des fonds d'amortissement afférents à des emprunts	(1 093)	(959)
Revenus sur des équivalents de trésorerie et sur des placements	(832)	(471)
	<u>(4 157)</u>	<u>(2 500)</u>
	<u>9 854</u>	<u>9 834</u>
Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs		
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises	7 950	7 650
Revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite, des fonds particuliers des régimes et des fonds des autres avantages sociaux futurs	(7 822)	(7 262)
	<u>128</u>	<u>388</u>
	<u>9 982</u>	<u>10 222</u>

6. Instruments financiers et risques

Principales méthodes comptables

Classement et comptabilisation des instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés dans la catégorie des instruments financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, ou dans celle des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

Instruments financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement

Après leur comptabilisation initiale, le gouvernement évalue les actifs financiers et les passifs financiers au coût après amortissement en considérant les ajustements suivants :

- les remboursements ou encaissements;
- l'amortissement cumulé calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Aux fins du calcul du taux d'intérêt effectif, les coûts de transaction, les escomptes et les primes font partie des flux de trésorerie considérés;
- la réduction pour dépréciation ou irrécouvrabilité opérée directement ou par l'intermédiaire d'une provision.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs¹, les placements autres que ceux constitués d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, les prêts, le Fonds des générations, les fonds d'amortissement afférents à des emprunts et les sommes à recevoir des contrepartistes incluses dans les actifs liés aux instruments financiers dérivés sont classés dans les actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement.

Les créiteurs, frais à payer et autres provisions², les sommes à payer aux contrepartistes incluses dans les passifs liés aux instruments financiers dérivés et les dettes sont classés dans les passifs comptabilisés au coût ou au coût après amortissement.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

Les placements constitués d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif ainsi que les actifs et les passifs liés aux instruments financiers dérivés, autres que les sommes à recevoir des (à payer aux) contrepartistes, sont classés dans la catégorie des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont comptabilisés dans les dépenses à la date de la transaction, alors que ceux relatifs aux instruments financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement sont ajoutés à leur valeur comptable.

¹ Excluant l'impôt et les taxes à recevoir et certains débiteurs issus des catégories des droits, permis et redevances ainsi que de revenus divers qui ne sont pas des instruments financiers.

² Excluant l'impôt et les taxes à rembourser, les avantages sociaux à payer liés à la rémunération, les avances des fonds en fidéicommis et les comptes d'accords de perception fiscale qui ne sont pas des instruments financiers.

6. Instruments financiers et risques (suite)

Principales méthodes comptables (suite)

Compensation des instruments financiers

Titres autodétenus

Dans le cadre de ses opérations, le gouvernement peut racheter ses propres titres de dettes sur les marchés financiers sans annuler, éteindre ou acquitter les dettes correspondantes. Ces titres constituant des actifs pour le gouvernement ainsi que les dettes correspondantes sont compensés dans l'état consolidé de la situation financière. Les revenus et les charges d'intérêts liés à ces titres et dettes sont également présentés au net dans l'état consolidé des résultats et du déficit cumulé lié aux activités.

Autres actifs financiers et passifs financiers compensés

Un actif financier et un passif financier sont compensés et le solde net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière uniquement si les conditions suivantes sont réunies :

- il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés;
- le gouvernement a l'intention de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

6. Instruments financiers et risques (suite)

Dans le cours normal de ses activités, le gouvernement est exposé à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Des politiques et des procédures de contrôle et de gestion sont en place afin de gérer ces risques et d'en réduire les impacts potentiels.

Composantes des états financiers consolidés	Exposition importante aux risques					Notes
	Risque de crédit	Risque de liquidité	Risque de marché			
			Change	Taux d'intérêt	Prix	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	✓			✓		7
Débiteurs	✓					8
Placements	✓			✓	✓	9
Prêts	✓			✓		11
Fonds des générations	✓			✓		12
Créditeurs, frais à payer et autres provisions		✓				13
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	✓		✓	✓		17
Passifs liés aux instruments financiers dérivés		✓	✓	✓		17
Dettes		✓	✓	✓		18
Fonds d'amortissement afférents à des emprunts	✓	✓	✓	✓		18

6. Instruments financiers et risques (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène le gouvernement à subir une perte financière.

Tous les instruments financiers comptabilisés à titre d'actifs financiers exposent le gouvernement à un risque de crédit, à l'exception des placements en instruments de capitaux propres.

En date de fin d'année financière, l'exposition maximale du gouvernement au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers qui sont des instruments financiers, sans qu'il soit tenu compte des garanties détenues ni d'aucun autre rehaussement de crédit. Le gouvernement est également exposé au risque de crédit associé à des garanties totalisant 17 178 millions de dollars (16 950 millions de dollars au 31 mars 2023) accordées sur des interventions financières, déduction faite de la provision pour pertes sur les interventions financières garanties ([note 13](#)), ainsi que sur les promesses de prêts ([note 20](#)).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le gouvernement éprouve des difficultés à honorer ses passifs financiers.

Échéancier des flux de trésorerie contractuels non actualisés

(en millions de dollars)

	Au 31 mars					2023
	2024				Total	
	Échéance au 31 mars ⁽¹⁾					
2025	2026 et 2027	2028 et 2029	2030 et suivantes	Total	Total	
Passifs découlant des transferts ⁽²⁾	9 703	2 273	1 408	5 147	18 531	16 398
Dettes contractées sur les marchés financiers	50 745	54 709	39 977	267 402	412 833	376 530
Dettes découlant d'ententes et de contrats	438	873	874	7 319	9 504	6 961
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	4 747	3 813	2 558	3 763	14 881	17 779
	<u>65 633</u> ⁽³⁾	<u>61 668</u>	<u>44 817</u>	<u>283 631</u>	<u>455 749</u>	<u>417 668</u>
Actifs liés aux instruments financiers dérivés ⁽⁴⁾	<u>(6 557)</u>	<u>(2 076)</u>	<u>(850)</u>	<u>(2 248)</u>	<u>(11 731)</u>	<u>(13 189)</u>
	<u>59 076</u>	<u>59 592</u>	<u>43 967</u>	<u>281 383</u>	<u>444 018</u>	<u>404 479</u>

(1) Les montants présentés incluent les intérêts et les sommes liés aux dettes dont les titres sont autodétenus.

(2) À l'exception de ces passifs, la majorité des créanciers, frais à payer et autres provisions est due à court terme et réglée au cours de l'année financière suivante.

(3) En plus de ce montant, les flux liés aux passifs des fonds d'amortissement afférents à des emprunts totalisant 3 813 M\$ seront versés au cours de l'année financière 2024-2025.

(4) Ces actifs sont étroitement liés aux passifs liés aux instruments financiers dérivés puisqu'ils sont utilisés par le gouvernement pour gérer les risques liés aux dettes contractées sur les marchés financiers.

6. Instruments financiers et risques (suite)

Gestion globale du risque de liquidité

Afin de combler ses besoins financiers découlant des opérations de fonctionnement et d'investissement ainsi que ceux liés aux remboursements d'emprunts venant à échéance, le gouvernement s'est doté d'un programme annuel de financement et de gestion de la dette basé sur les marchés financiers canadiens et internationaux.

La gestion quotidienne des liquidités est basée sur des prévisions de trésorerie mises à jour régulièrement et permet au gouvernement de gérer la désynchronisation des entrées et sorties de fonds. Cette gestion des liquidités repose sur différents outils, comme les programmes d'emprunts à court terme, les facilités de crédit et une saine gestion de l'encaisse et des placements à court terme.

De plus, le gouvernement a constitué des fonds d'amortissement afférents à des emprunts (note 18) afin de pourvoir au remboursement de dettes contractées sur les marchés financiers conformément à la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001). Il verse annuellement des sommes dans ces fonds.

Le gouvernement a également créé le Fonds des générations (note 12), dont l'objectif est de réduire la dette du gouvernement. Le gouvernement verse annuellement des sommes qui sont déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec conformément à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R 2.2.0.1). Le gouvernement peut retirer des sommes pour rembourser la dette.

Risques de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations associées au marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le gouvernement est exposé à l'ensemble de ces risques.

6. Instruments financiers et risques (suite)

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Exposition au risque de change

(en millions de dollars)

	Au 31 mars				2023
	2024				
	Équivalent en dollars canadiens				
	Dollars américains	Euros	Autres devises ⁽¹⁾	Total	Total
Fonds d'amortissement afférents à des emprunts ⁽²⁾	2 691			2 691	3 527
Actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés	43 720	29 602	5 270	78 592	59 361
Dettes ⁽²⁾	(43 464)	(29 699)	(5 268)	(78 431)	(62 693)
Exposition nette	<u>2 947</u>	<u>(97)</u>	<u>2</u>	<u>2 852</u>	<u>195</u>

(1) Les autres devises regroupaient le dollar australien, la livre sterling, le franc suisse, le yen, la couronne suédoise et le dollar néo-zélandais.

(2) Les montants présentés incluent les titres autodétenus.

Gestion globale du risque de change

Le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés pour gérer le risque de change. L'objectif du gouvernement est de s'approcher d'une exposition nulle sur les dettes en devises.

Au cours de l'année financière, le gouvernement a modifié sa stratégie de gestion pour se concentrer uniquement sur l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Auparavant, l'acquisition d'actifs libellés en devises à l'intérieur de ses fonds d'amortissement afférents à des emprunts était une mesure complémentaire de la stratégie de gestion pour gérer les dettes en devises.

6. Instruments financiers et risques (suite)

Toutefois, dans le cadre de la gestion des placements des fonds d'amortissement afférents à des emprunts et conformément à la politique de placement en vigueur, le gouvernement investit dans des titres libellés en devises, ce qui l'expose aux fluctuations des taux de change sur une faible portion de son actif.

Au 31 mars 2024, une variation de 10 % à la hausse ou à la baisse du dollar canadien par rapport à la devise américaine aurait eu une incidence de près de 300 millions de dollars sur les résultats des activités du gouvernement (l'incidence était négligeable au 31 mars 2023). Pour les autres devises, l'incidence d'une telle variation aurait été négligeable sur les résultats des activités du gouvernement.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Exposition au risque de taux d'intérêt

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2024	2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 118	9 981
Placements ⁽¹⁾	4 080	282
Prêts	1 634	1 614
Fonds des générations	1 329	1 786
Fonds d'amortissement afférents à des emprunts ⁽¹⁾	13 245	16 064
Actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés	(14 277)	(22 218)
Dettes ⁽¹⁾	(42 281)	(28 540)
Exposition nette	(21 152)	(21 031)

(1) Les montants présentés incluent les titres autodétenus.

Gestion globale du risque de taux d'intérêt

Le gouvernement a recours à plusieurs stratégies pour gérer le risque de taux d'intérêt, notamment l'utilisation d'instruments financiers dérivés. De plus, la détention de placements dans les fonds d'amortissement afférents à des emprunts exposés au risque de taux d'intérêt contribue à réduire l'exposition des passifs financiers exposés à ce même risque.

Aux 31 mars 2024 et 2023, une variation de 1 % à la hausse ou à la baisse des taux d'intérêt aurait eu une incidence de près de 200 millions de dollars sur les résultats des activités du gouvernement.

6. Instruments financiers et risques (suite)

Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou encore par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

En date de fin d'année financière, les composantes des états financiers consolidés ayant une exposition au risque de prix se limitent aux placements en instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, d'une valeur comptable de 458 millions de dollars (512 millions de dollars au 31 mars 2023).

Aux 31 mars 2024 et 2023, une variation de 10 % à la hausse ou à la baisse du cours des marchés boursiers aurait eu une incidence négligeable sur les résultats des activités du gouvernement.

Parmi les instruments financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, les placements en instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif ou sous forme de dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec ne sont pas exposés au risque de prix. En effet, bien que leur juste valeur puisse fluctuer en raison des variations des prix du marché, celles-ci auront une incidence sur les états financiers consolidés du gouvernement uniquement au moment de la disposition de ces instruments financiers ou advenant que ceux-ci subissent une baisse de valeur durable.

7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principale méthode comptable

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse et des placements qui sont détenus dans le but de faire face, à court terme, aux engagements de trésorerie. Ces placements, très liquides, sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2024	2023
Trésorerie ⁽¹⁾	5 681	4 555
Équivalents de trésorerie	9 300	5 426
	<u>14 981</u>	<u>9 981</u>

(1) La trésorerie est présentée au net d'un découvert bancaire de 949 M\$ (970 M\$ au 31 mars 2023) découlant de chèques en circulation.

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est faible. Le gouvernement s'est doté d'un cadre de gestion qui limite les risques associés à ses placements, y compris aux équivalents de trésorerie. Ce cadre prévoit des critères comme la cote de crédit minimum requise pour la sélection des émetteurs autorisés, qui sont principalement des institutions financières et des gouvernements.

Gestion du risque de taux d'intérêt

Certains équivalents de trésorerie portent intérêt. Le risque de taux d'intérêt associé à ces opérations est toutefois limité, puisque l'échéance de ces titres est très rapprochée et que le gouvernement peut recourir à des instruments financiers dérivés, conformément à ses politiques de gestion.

8. Débiteurs

Principales méthodes comptables

L'impôt et les taxes à recevoir sont comptabilisés à leur valeur de réalisation, soit pour une somme équivalente à ce que le gouvernement s'attend à percevoir. Ces débiteurs sont subséquemment ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses.

Les revenus provenant de l'impôt des particuliers, des cotisations pour les services de santé et des taxes à la consommation non perçus à la fin de l'année financière sont comptabilisés à titre d'impôt et de taxes à recevoir sur la base d'estimations établies à partir des transactions réalisées après la fin de l'année financière.

Les revenus provenant des impôts des sociétés non perçus à la fin de l'année financière sont comptabilisés à titre d'impôt à recevoir sur la base des avis de cotisation délivrés avant la fin de l'année financière.

Les autres débiteurs sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement. La variation annuelle de la provision pour créances douteuses est comptabilisée aux dépenses.

Incertitudes relatives à la mesure

Évaluation initiale de l'impôt et des taxes à recevoir

L'impôt et les taxes à recevoir qui découlent d'avis de cotisation délivrés à la suite d'activités de contrôle fiscal et ceux faisant l'objet de litiges sont établis à partir d'estimations dont la mesure peut être incertaine. L'évaluation initiale des sommes que le gouvernement s'attend à percevoir relativement à ces avis s'appuie sur l'historique des taux de règlement de dossiers similaires. Les ajustements découlant des nouvelles informations obtenues à la suite de vérifications ou de décisions judiciaires sont comptabilisés dans l'année financière où ces informations sont connues.

Estimation des provisions pour créances douteuses

La provision pour créances douteuses relative à l'impôt et aux taxes à recevoir est incertaine en raison du fait qu'elle est estimée à partir d'un échantillon statistique de créances représentatif de l'ensemble de la population. La valeur de recouvrement potentielle des créances de l'échantillon est établie en considérant principalement la situation financière des contribuables.

Pour sa part, la provision pour créances douteuses relative aux droits, permis et redevances ainsi qu'aux revenus divers est incertaine en raison du fait qu'elle est estimée notamment à partir d'échantillons statistiques ou d'évaluations du risque de crédit des débiteurs.

Transferts du gouvernement fédéral

Les transferts du gouvernement fédéral à recevoir pour des programmes à frais partagés qui visent à octroyer une aide financière à des tiers sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison des écarts possibles entre l'estimation des dépenses admissibles réalisées par les tiers et le coût des travaux réellement effectués.

8. Débiteurs (suite)

Détail des débiteurs

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2024	2023 (retraités – note 3)
Impôt et taxes à recevoir		
Impôt sur le revenu et les biens	10 995	11 114
Taxes à la consommation	6 737	5 679
Provision pour créances douteuses	<u>(1 851)</u>	<u>(1 754)</u>
	15 881	15 039
Droits, permis, redevances et revenus divers		
Droits, permis et redevances	680	583
Revenus divers	7 012	6 367
Provision pour créances douteuses	<u>(1 096)</u>	<u>(967)</u>
	6 596	5 983
Autres		
Revenus provenant des entreprises du gouvernement – dividendes	375	617
Transferts du gouvernement fédéral	4 424	3 473
Trésorerie à recevoir relativement à des dettes contractées sur les marchés financiers	<u>5 636</u>	<u></u>
	<u>10 435</u>	<u>4 090</u>
	<u>32 912</u>	<u>25 112</u>

Le gouvernement est exposé au risque de crédit découlant de l'incapacité pour certains débiteurs de régler leur obligation, ce qui pourrait entraîner une perte financière pour le gouvernement.

Gestion du risque de crédit associé à l'impôt et taxes à recevoir

Le risque de crédit lié aux impôts et aux taxes à recevoir est faible. D'une part, les sommes à recevoir totalisant 17 732 millions de dollars (16 793 millions de dollars au 31 mars 2023) ont principalement été encaissées dans les premiers mois de l'année financière 2024-2025. D'autre part, afin de réduire le risque de crédit lié aux débiteurs fiscaux non encaissés, le gouvernement applique un mécanisme légal de compensation avant d'émettre un remboursement à un créancier. Par ailleurs, il comptabilise les créances à leur valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. Le gouvernement est d'avis que la provision de 1 851 millions de dollars (1 754 millions de dollars au 31 mars 2023) est suffisante pour considérer le risque de crédit.

8. Débiteurs (suite)

Gestion du risque de crédit associé aux autres débiteurs

Le gouvernement est exposé au risque de crédit à l'égard des autres débiteurs. Afin de se prémunir contre ce risque, il s'est doté de politiques et de procédures en matière de contrôle et de gestion. Ces politiques et procédures comprennent notamment des dispositions relatives à l'évaluation du risque de crédit, au niveau de risque acceptable, aux mesures de suivi périodique et de recouvrement ainsi qu'à l'évaluation de la provision pour créances douteuses. Le gouvernement évalue périodiquement les pratiques mises en place et les rectifie, le cas échéant, en fonction des observations et des résultats obtenus.

Risque de crédit – Âge des autres débiteurs

(en millions de dollars)

	Au 31 mars 2024				
	<u>Droits, permis et redevances</u>	<u>Revenus divers</u>	<u>Sous-total</u>	<u>Autres</u>	<u>Total</u>
Moins de 1 mois	641	2 124	2 765	6 978	9 743
1 mois à moins de 3 mois	3	1 245	1 248	911	2 159
3 mois à moins de 12 mois	8	1 734	1 742	1 322	3 064
12 mois et plus	28	1 909	1 937	1 224	3 161
	<u>680</u>	<u>7 012</u>	<u>7 692</u>	<u>10 435</u>	<u>18 127</u>
Provision pour créances douteuses			<u>(1 096)</u>		<u>(1 096)</u>
			<u>6 596</u>	<u>10 435</u>	<u>17 031</u>

La qualité du crédit des autres débiteurs qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés est jugée adéquate.

9. Placements

Principales méthodes comptables

Les placements sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements constitués d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont comptabilisés à la juste valeur.

Lorsque les placements sont assortis de conditions avantageuses importantes, c'est-à-dire qu'il y a un important écart entre leur valeur nominale et leur valeur actualisée au taux moyen pondéré des dettes du gouvernement, ils sont comptabilisés à leur valeur actualisée au moment où ils prennent effet. Cet écart représente l'élément « subvention », lequel est comptabilisé à titre de dépense de transfert. Subséquemment, des revenus de placements sont comptabilisés et ajoutés à la valeur comptable du placement jusqu'à son échéance, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lorsqu'un placement subit une baisse de valeur durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. La réduction de la valeur comptable d'un placement comptabilisé au coût ou au coût après amortissement est comptabilisée aux dépenses et ne peut faire l'objet d'une reprise. S'il y a lieu, le recouvrement subséquent d'un placement radié est comptabilisé dans les revenus. Lorsque la valeur comptable d'un placement comptabilisé à la juste valeur a été réduite pour tenir compte d'une moins-value durable, le solde cumulé des pertes non réalisées comptabilisé dans les gains et les pertes de réévaluation est reclassé dans les résultats.

Incertitude relative à la mesure

Les placements dans des instruments de capitaux propres sous forme d'actions et de mises de fonds sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison de l'utilisation d'hypothèses pour estimer leur valeur recouvrable. Les facteurs dont le gouvernement tient compte pour déterminer s'il existe une moins-value durable sur ces placements comprennent leur durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût. Pour les placements dans des instruments de capitaux propres privés, le gouvernement estime la valeur de recouvrement à l'aide de jugements d'experts et d'approches fondées sur des modèles qui tiennent compte des conditions économiques actuelles, de la situation financière et des perspectives de rentabilité propres aux entités émettrices.

9. Placements (suite)

Placements par nature de titres détenus selon l'échéance à l'acquisition

(en millions de dollars)

	Au 31 mars				2023
	2024			Total	
	3 à 12 mois	Plus de 12 mois	Sans échéance		
Comptabilisés au coût ou au coût après amortissement					
Instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif			4 103	4 103	3 799
Bons du Trésor ^{(1),(2)}	2 666			2 666	–
Dépôts à participation ⁽³⁾			2 372	2 372	2 191
Obligations ^{(1),(2)}					
Municipalités et organismes municipaux		666		666	447
Gouvernements fédéral et provinciaux		169		169	449
Entreprises	4	51		55	99
Autres		1	1	2	3
Certificats de dépôt	448	26		474	90
Autres ⁽²⁾	293	110		403	214
	<u>3 411</u>	<u>1 023</u>	<u>6 476</u>	<u>10 910</u>	<u>7 292</u>
Comptabilisés à la juste valeur					
Instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif ⁽⁴⁾			458	458	512
	<u>3 411</u>	<u>1 023</u>	<u>6 934</u>	<u>11 368</u>	<u>7 804</u>

(1) Le gouvernement détenait 3 865 M\$ (2 215 M\$ au 31 mars 2023) de ses propres titres en bons du Trésor et en obligations. Ces titres sont compensés à l'encontre des dettes correspondantes.

(2) Le cours des titres négociables sur un marché actif était de 3 714 M\$ (1 031 M\$ au 31 mars 2023) et leur valeur comptable était de 3 723 M\$ (1 047 M\$ au 31 mars 2023).

(3) Le gouvernement détient des unités de dépôts à participation dans des fonds particuliers confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

(4) L'évaluation de la juste valeur de ces instruments financiers repose sur une évaluation de niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur, c'est-à-dire sur les prix observables (non ajustés) sur des marchés actifs auxquels il est possible d'avoir accès à la date d'évaluation pour des actifs identiques.

Politiques encadrant les activités de placement

Le gouvernement dispose de politiques qui encadrent les activités de placement à long terme. Ces politiques de placement visent à optimiser les taux de rendement sur les placements tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié par le gouvernement.

9. Placements (suite)

Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont détenus dans six fonds particuliers de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse). Pour chacun de ces fonds, une politique de placement a été établie selon plusieurs facteurs, dont les prévisions de rendement sur 10 ans, la répartition cible à long terme des catégories d'actifs composant le portefeuille de référence et les écarts permis par rapport au portefeuille cible. Ces politiques tiennent également compte des positions prises en instruments financiers dérivés et déterminent le niveau d'exposition au risque de marché.

La Caisse gère l'ensemble des risques de marché de manière intégrée pour tous les portefeuilles spécialisés. Les principaux éléments contribuant au risque, comme les secteurs d'activité, les régions géographiques et les émetteurs, sont pris en compte.

Gestion du risque de crédit

Tous les placements exposent le gouvernement à un risque de crédit à l'exception des placements en instruments de capitaux propres.

Concernant les dépôts à participation à la Caisse, le risque de crédit est notamment géré en établissant des politiques de placement de façon à réduire l'exposition au risque à un niveau que le gouvernement juge acceptable. Par ailleurs, les analyses du risque de crédit sont effectuées globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net des fonds particuliers du gouvernement est investi dans des portefeuilles sous-jacents, les fonds sont indirectement exposés au risque de crédit. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

Par ailleurs, toutes les transactions relatives aux instruments financiers détenus directement par les fonds particuliers s'effectuent avec la Caisse, laquelle bénéficie d'une cote de crédit AAA. Concernant les autres placements, le risque de crédit est jugé faible, puisque les contrepartistes jouissent d'une cote de solvabilité élevée attribuée par les agences de notation et que les fonds sont investis de façon sécuritaire dans des placements autorisés, conformément à la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001) et au Règlement sur les placements effectués par un organisme (RLRQ, chapitre A-6.001, r. 8).

Risque de prix

Le gouvernement est exposé au risque de prix relativement aux instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif dont la juste valeur fluctue en raison des variations du cours boursier des actions. Ainsi, une baisse des cours boursiers pourrait générer des pertes non réalisées dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation ou, si cette baisse indique une moins-value durable, des pertes dans l'état consolidé des résultats et du déficit cumulé lié aux activités.

10. Participations dans les entreprises du gouvernement

Principales méthodes comptables

Les participations dans les entreprises du gouvernement sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation sur la base de la quote-part du gouvernement dans chacune de ces entreprises.

Les renseignements financiers des entreprises du gouvernement sont établis selon les normes IFRS à l'exception de ceux d'Hydro-Québec, qui sont établis selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) des États-Unis. Des ajustements sont apportés aux informations financières d'Hydro-Québec afin de les rendre conformes aux normes IFRS, lesquels ajustements portent essentiellement sur les avantages sociaux futurs, les instruments financiers et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Incertitude importante relative à la mesure

Les participations dans les entreprises du gouvernement sont sujettes à une incertitude relative à la mesure découlant notamment de l'utilisation d'hypothèses dans l'évaluation des actifs et des passifs liés aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs d'Hydro-Québec.

Des modifications apportées aux hypothèses utilisées pourraient entraîner des changements importants à l'évaluation des participations dans les entreprises du gouvernement ainsi qu'aux gains et pertes de réévaluation.

10. Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

Renseignements financiers sur les entreprises du gouvernement

(en millions de dollars)

	Au 31 mars									
	2024				2023					
	Hydro-Québec		Investis- sment Québec	Loto- Québec	Société des alcools du Québec	Autres	Total	Total		
	(PCGR des États-Unis)	(Normes IFRS)								
31 décembre 2023	Ajustements pour les périodes de trois mois	Ajustements – normes IFRS ⁽¹⁾	31 mars 2024							
ÉTAT DES RÉSULTATS										
Revenus	16 086	(611)	(1)	15 474	1 408	2 951	4 194	860	24 887	25 763
Dépenses	12 798	44	603	13 445	1 285	1 440	2 766	701	19 637	19 162
Surplus annuel	3 288	(655)	(604)	2 029	123	1 511	1 428	159	5 250	6 601
Ajustements de consolidation				(2)	(2)	(3)		(2)	(9)	19
Revenus provenant des entreprises du gouvernement				2 027	121	1 508	1 428	157	5 241	6 620
Autres éléments du résultat étendu	(172)	(301)	2 310	1 837	14	–	(4)	5	1 852	947
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE										
Immobilisations	76 185	461	1 089	77 735	306	673	267	532	79 513	76 966
Autres actifs	16 483	3 894	1 362	21 739	9 361	471	1 041	609	33 221	31 256
Total de l'actif	92 668	4 355	2 451	99 474	9 667	1 144	1 308	1 141	112 734	108 222
Dettes et avances	55 155	5 613	115	60 883	4 451	478	295	77	66 184	63 349
Autres passifs	9 986	(2 820)	1 249	8 415 ⁽²⁾	513	400	979	480	10 787	10 826
Total du passif	65 141	2 793	1 364	69 298	4 964	878	1 274	557	76 971	74 175
Cumul des autres éléments du résultat étendu	243	(14)	7 908	8 137	34	180	(11)	(8)	8 332	6 481
Autres éléments des capitaux propres	27 284	1 576	(6 821)	22 039	4 669	86	45	592	27 431	27 566
Total des capitaux propres	27 527	1 562	1 087	30 176	4 703	266	34	584	35 763	34 047
Ajustements de consolidation				17	21			25	63	70
Valeur de consolidation modifiée				30 193	4 724	266	34	609	35 826	34 117
Prêts					2 489	206		34	2 729	2 698
Participation dans les entreprises du gouvernement				30 193	7 213	472	34	643	38 555	36 815
Dividendes déclarés et autres contributions	2 466				–	1 511	1 428	104	5 509	6 540
Principales obligations contractuelles	105 682				1 481	68	–	43	107 274	105 592
Principaux passifs éventuels	6 200 ⁽³⁾				406	–	3	–	6 609	6 833

- (1) Les ajustements pour rendre conformes les renseignements financiers d'Hydro-Québec aux normes IFRS ont eu pour incidence d'augmenter de 1 706 M\$ la participation du gouvernement dans cette entreprise, ces ajustements s'étant traduits par une diminution de 604 M\$ des revenus provenant des entreprises du gouvernement et une augmentation de 2 310 M\$ des autres éléments du résultat étendu. Le cumul des ajustements aux normes IFRS a eu pour effet d'augmenter la participation du gouvernement de 1 087 M\$ (de diminuer la participation du gouvernement de 619 M\$ au 31 mars 2023).
- (2) Le gouvernement a accordé une garantie financière pour la centrale nucléaire de Gentilly-2 de 685 M\$ (685 M\$ au 31 mars 2023). Afin de financer les coûts liés à la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire, Hydro-Québec a constitué une fiducie de 184 M\$ (178 M\$ au 31 mars 2023).
- (3) Cette somme est relative à deux poursuites en dommages-intérêts de la part d'Innu Nation inc. et des Innus de Uashat mak Mani-utenam. Hydro-Québec fait également l'objet de poursuites conjointes avec le gouvernement du Québec, lesquelles sont présentées dans la note sur les éventualités (note 21).

10. Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

Cumul des autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars				
	2024				2023
	Gains sur les avantages sociaux futurs	Gains non réalisés sur les instruments financiers	Autres	Total	Total
Gains de réévaluation cumulés au début	5 973	393	138	6 504	5 557
Autres éléments du résultat étendu	1 629	215	8	1 852	947
Gains de réévaluation cumulés à la fin	7 602	608	146	8 356	6 504
Cumul des éléments reclassés dans les autres éléments des capitaux propres	(24)			(24)	(23)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	7 578	608	146	8 332	6 481

Opérations interentités et avec des tiers hors périmètre comptable

(en millions de dollars)

	Au 31 mars					
	2024			2023		
	Inter-entités	Tiers hors périmètre comptable	Total	Inter-entités	Tiers hors périmètre comptable	Total
ÉTAT DES RÉSULTATS						
Revenus	1 145	23 742	24 887	1 031	24 732	25 763
Dépenses	1 819	17 818	19 637	1 795	17 367	19 162
Surplus (déficit) annuel	(674)	5 924	5 250	(764)	7 365	6 601
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE						
Immobilisations		79 513	79 513		76 966	76 966
Autres actifs	2 597	30 624	33 221	3 383	27 873	31 256
Total de l'actif	2 597	110 137	112 734	3 383	104 839	108 222
Dettes et avances	2 761	63 423	66 184	2 729	60 620	63 349
Autres passifs	936	9 851	10 787	1 019	9 807	10 826
Total du passif	3 697	73 274	76 971	3 748	70 427	74 175
Prêts accordés aux entreprises du gouvernement	2 729			2 698		
Dividendes déclarés et autres contributions	5 509			6 540		

10. Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

Échéancier de remboursement des dettes et avances contractées auprès de tiers et auprès du gouvernement

(en millions de dollars)

	<u>2025</u>	<u>2026</u>	<u>2027</u>	<u>2028</u>	<u>2029</u>	<u>2030 et suivantes</u>	<u>Total</u>
Hydro-Québec							
Tiers hors périmètre	5 542	453	741	64	2 459	51 625	60 884
Investissement Québec							
Tiers hors périmètre	485	607	331	348	238	49	2 058
Gouvernement	<u>1 117</u>	<u>813</u>	<u>378</u>	<u>131</u>	<u>69</u>	<u>35</u>	<u>2 543</u>
	<u>1 602</u>	<u>1 420</u>	<u>709</u>	<u>479</u>	<u>307</u>	<u>84</u>	<u>4 601</u>
Loto-Québec							
Tiers hors périmètre	252	8	5	1	1	10	277
Gouvernement	<u>17</u>	<u>16</u>	<u>17</u>	<u>17</u>	<u>12</u>	<u>128</u>	<u>207</u>
	<u>269</u>	<u>24</u>	<u>22</u>	<u>18</u>	<u>13</u>	<u>138</u>	<u>484</u>
Société des alcools du Québec							
Tiers hors périmètre	54	48	42	36	30	105	315
Autres							
Tiers hors périmètre	5	5	6	6	6	16	44
Gouvernement	<u>17</u>	<u>1</u>	<u>4</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>9</u>	<u>33</u>
	<u>22</u>	<u>6</u>	<u>10</u>	<u>7</u>	<u>7</u>	<u>25</u>	<u>77</u>
Total des dettes et avances							
Tiers hors périmètre	6 338	1 121	1 125	455	2 734	51 805	63 578
Gouvernement	<u>1 151</u>	<u>830</u>	<u>399</u>	<u>149</u>	<u>82</u>	<u>172</u>	<u>2 783</u>
	<u><u>7 489</u></u>	<u><u>1 951</u></u>	<u><u>1 524</u></u>	<u><u>604</u></u>	<u><u>2 816</u></u>	<u><u>51 977</u></u>	<u><u>66 361</u></u>

Note : Le gouvernement garantit des emprunts contractés en différentes devises par Hydro-Québec et Investissement Québec. Les emprunts garantis s'élevaient à 57 376 M\$ (53 782 M\$ au 31 mars 2023) pour Hydro-Québec et à 1 941 M\$ (2 753 M\$ au 31 mars 2023) pour Investissement Québec.

11. Prêts

Principales méthodes comptables

Les prêts sont comptabilisés au coût.

Lorsque les prêts sont assortis de conditions avantageuses importantes, c'est-à-dire qu'il y a un important écart entre leur valeur nominale et leur valeur actualisée au taux moyen pondéré des dettes du gouvernement, ils sont comptabilisés à leur valeur actualisée au moment où ils prennent effet. Cet écart représente l'élément « subvention », lequel est comptabilisé à titre de dépense de transfert. Subséquemment, des revenus d'intérêts sont comptabilisés et ajoutés à la valeur comptable du prêt jusqu'à son échéance selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lorsqu'un lien direct peut être établi entre les transferts accordés par le gouvernement et le remboursement d'un prêt, ce dernier est comptabilisé à titre de dépense de transfert.

Lorsque des faits ou des circonstances laissent présager un risque de perte, une provision pour moins-value est comptabilisée en réduction des prêts dans le but de refléter leur valeur de recouvrement nette. La variation annuelle de cette provision est comptabilisée dans les dépenses et, s'il y a lieu, le recouvrement subséquent d'un prêt radié est comptabilisé dans les revenus.

Incertitude relative à la mesure

Les prêts sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison de l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour établir les provisions pour moins-value et la valeur de recouvrement nette des prêts. L'estimation de la provision pour moins-value est régulièrement revue et ajustée en fonction de plusieurs facteurs, notamment les taux de pertes historiques, les risques du secteur d'activité et la situation financière de l'emprunteur.

11. Prêts (suite)

Prêts accordés et taux moyen pondéré par catégories d'emprunteurs

	Au 31 mars						
	2024			2023			
	Taux moyen pondéré (en pourcentage)	Coût	Provisions pour moins-value (en millions de dollars)	Valeur comptable nette	Coût	Provisions pour moins-value (en millions de dollars)	Valeur comptable nette
Administrations locales							
Municipalités	2,96	403	(40)	363	432	(41)	391
Organismes municipaux	3,87	2 108	(66)	2 042	1 909	(64)	1 845
	3,73	2 511	(106)	2 405	2 341	(105)	2 236
Entreprises ^{(1),(2)}	2,73	4 817	(1 138)	3 679	3 960	(894)	3 066
Étudiants	7,55	577	(210)	367	576	(206)	370
Autres	5,09	439	(18)	421	220	(17)	203
		5 833	(1 366)	4 467	4 756	(1 117)	3 639
	3,48	8 344	(1 472)	6 872	7 097	(1 222)	5 875

(1) Des prêts comportant des clauses de remboursement basées sur des redevances sont inclus dans les prêts aux entreprises. Les conditions de ces prêts sont telles que la totalité du montant avancé s'apparente à une subvention et, par conséquent, ces prêts ont une valeur nulle.

(2) Les prêts aux entreprises incluent des prêts de 270 M\$ US (61 M\$ US au 31 mars 2023) pour un équivalent de 406 M\$ CA (82 M\$ CA au 31 mars 2023) et des prêts de 145 M€ (81 M€ au 31 mars 2023) pour un équivalent de 212 M\$ CA (119 M\$ CA au 31 mars 2023).

11. Prêts (suite)

Échéancier des encaissements à recevoir sur les prêts par catégories d'emprunteurs (en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Municipalités et organismes municipaux	Entreprises	Étudiants	Autres	Total
2025	788	774	48	282	1 892
2026	137	529	48	7	721
2027	135	532	48	7	722
2028	120	847	48	6	1 021
2029	123	502	48	6	679
	1 303	3 184	240	308	5 035
2030-2034	591	1 328	240	34	2 193
2035-2039	227	464	97	32	820
2040-2044	121	49			170
2045-2049	35	5			40
2050 et suivantes	17	6		1	24
	2 294	5 036	577	375	8 282
Échéance indéterminée	236	28		76	340
	2 530	5 064	577	451	8 622 ⁽¹⁾

(1) L'échéancier des encaissements à recevoir sur les prêts est établi sur la base des flux contractuels prévus aux contrats. Cette base diffère de la valeur comptable nette des prêts qui, aux fins de leur évaluation, considère notamment les provisions pour moins-value et les conditions avantageuses importantes, ces éléments ayant un effet net de 1 750 M\$.

Gestion du risque de crédit

Dans le cadre de ses opérations, le gouvernement octroie des prêts et reçoit des actifs en garantie. La majorité des prêts sont accordés par le Fonds du développement économique. Les décisions relatives à l'octroi de ces prêts s'appuient principalement sur une évaluation du risque, qui tient compte de différents facteurs comme la solvabilité du tiers, les garanties disponibles ainsi que la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures en vigueur. Un suivi systématique des interventions est par la suite effectué.

11. Prêts (suite)

Le coût des prêts accordés par le Fonds du développement économique était de 4 647 millions de dollars (3 775 millions de dollars au 31 mars 2023). Ces prêts sont accordés majoritairement à des entreprises réalisant leurs activités dans le secteur secondaire.

Proportion des prêts accordés par le Fonds du développement économique ayant des sûretés et des cautions significatives par catégories de prêts

	Au 31 mars			
	2024		2023	
	Coût (en millions de dollars)	Proportion du solde nominal (en pourcentage)	Coût (en millions de dollars)	Proportion du solde nominal (en pourcentage)
Prêts – taux fixe	2 600	42	1 779	32
Prêts – taux variable	320	51	498	54
Prêts – sans intérêts	1 727	47	1 498	43

Quant aux prêts accordés par les autres entités du périmètre comptable, dont le coût était de 3 697 millions de dollars (3 322 millions de dollars au 31 mars 2023), les garanties reçues étaient de 169 millions de dollars (183 millions de dollars au 31 mars 2023).

La qualité du crédit des prêts qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés est jugée adéquate.

Gestion du risque de taux d'intérêt

La majorité des prêts accordés sont à taux fixe. Pour les prêts à taux variable, la variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus d'intérêt perçus. Ce risque lié aux taux d'intérêt est toutefois limité, car des dettes ayant sensiblement les mêmes conditions que les prêts sont contractées. Au besoin, des instruments financiers dérivés peuvent être utilisés.

12. Fonds des générations

Le Fonds des générations, créé en vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1), a pour objet de réduire la dette du gouvernement. En vertu de cette loi, le fonds est affecté exclusivement au remboursement de la dette du gouvernement.

Principales méthodes comptables

Les dépôts à vue et à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) sont comptabilisés au coût.

Lorsque les dépôts à participation subissent une baisse de valeur durable, leur valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value et la réduction de valeur qui en résulte est comptabilisée aux dépenses. Au moment de la disposition des dépôts à participation, l'écart entre le montant encaissé et la valeur comptable de ces unités, établie selon la méthode du coût moyen, est comptabilisé aux résultats.

État de la situation financière

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2024	2023
Sommes gérées par la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue	1 329	1 786
Revenus à recevoir sur les placements	86	46
Dépôts à participation ⁽¹⁾	16 998	16 998
	18 413	18 830
Débiteurs	45	81
Solde du fonds	18 458	18 911

(1) Le Fonds des générations détient des unités de participation dans un fonds particulier à la Caisse. Ces unités sont remboursables sur préavis, selon les modalités prévues aux règlements de la Caisse, à la juste valeur de l'avoir net du fonds à la fin de chaque mois. Le Fonds des générations possédait 14 108 127 unités de participation, dont la juste valeur totale était de 19 484 M\$ (14 108 127 unités de participation dont la juste valeur totale était de 18 629 M\$ au 31 mars 2023).

12. Fonds des générations (suite)

État de l'évolution du solde du Fonds des générations

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars		
	2024		2023
	Budget ⁽¹⁾	Résultats réels	Résultats réels
Solde au début	19 180	18 911	15 829
Revenus autonomes			
Taxes à la consommation			
Taxe spécifique sur les boissons alcooliques			500
Droits, permis et redevances			
Redevances hydrauliques	934	815	888
Revenus miniers			578
Revenus divers			
Biens non réclamés			74
Revenus sur les placements	789	582	283
Revenus provenant des entreprises du gouvernement, pris à même les dividendes			
Hydro-Québec			
Indexation du coût moyen de fourniture de l'électricité patrimoniale			544
Contribution additionnelle d'Hydro-Québec	650	650	215
Total des revenus autonomes	2 373	2 047	3 082
Solde avant le remboursement de dettes	21 553	20 958	18 911
Sommes utilisées pour le remboursement de dettes	(2 500)	(2 500)	
Solde à la fin	19 053	18 458	18 911

(1) Selon les données présentées dans le budget 2023-2024 du ministère des Finances, déposé le 21 mars 2023.

12. Fonds des générations (suite)

Gestion du risque de crédit

Le gouvernement gère en partie le risque de crédit associé aux dépôts à participation à la Caisse en déterminant la composition du portefeuille de référence, réduisant ainsi l'exposition au risque à un niveau qu'il juge acceptable.

Les analyses du risque de crédit sont effectuées globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds des générations est investi dans des portefeuilles sous-jacents, le fonds est indirectement exposé au risque de crédit. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

Par ailleurs, toutes les transactions relatives aux instruments financiers détenus directement par le fonds particulier s'effectuent avec la Caisse, laquelle bénéficie d'une cote de crédit AAA.

Gestion du risque de taux d'intérêt

Les dépôts à vue portent intérêt. Le risque de taux d'intérêt associé à cet actif financier est toutefois limité, puisque le compte de dépôts à vue représente l'équivalent du solde bancaire du gouvernement déposé auprès de la Caisse. Généralement, les sommes qui y sont déposées sont réinvesties dans l'achat d'unités de participation (dépôts à participation) le mois suivant.

Politique de placement

Le Fonds des générations est administré selon une politique de placement déterminée par le ministère des Finances en collaboration avec les responsables de la Caisse. Cette politique de placement vise à optimiser les taux de rendement sur les placements tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié par le gouvernement.

Cette politique est établie selon plusieurs facteurs, dont les prévisions de rendement et de risque sur 10 ans, la répartition cible à long terme des catégories d'actifs composant le portefeuille de référence et les écarts permis par rapport au portefeuille cible. Elle tient également compte des positions prises en instruments financiers dérivés et détermine le niveau d'exposition au risque de marché, y compris le niveau d'exposition cible aux devises.

12. Fonds des générations (suite)

La politique de placement du portefeuille de référence du fonds particulier est la suivante :

Politique de placement

(en pourcentage de l'actif net du fonds particulier)

Portefeuilles spécialisés

Valeurs à court terme	1,00
Taux	10,00
Crédit	30,00
Total – Revenu fixe	41,00
Infrastructures	9,00
Immeubles	7,00
Total – Actifs réels	16,00
Marchés boursiers	34,00
Placements privés	9,00
Total – Actions	43,00
Répartition de l'actif	–
Total	100,00

La Caisse gère l'ensemble des risques de marché de manière intégrée pour tous les portefeuilles spécialisés. Les principaux éléments contribuant au risque, comme les secteurs d'activité, les régions géographiques et les émetteurs, sont pris en compte.

13. Crédoiteurs, frais à payer et autres provisions

Principales méthodes comptables

Impôt et taxes à rembourser

L'impôt et les taxes à rembourser sont comptabilisés en fonction des avis de cotisation délivrés avant la fin de l'année financière. Les remboursements de l'impôt des particuliers et des taxes à la consommation qui ne sont pas encore effectués à la fin de l'année financière sont comptabilisés à titre de crédoiteurs et frais à payer, sur la base d'estimations établies à partir de transactions réalisées après la fin de l'année financière.

Passifs découlant des transferts

Les passifs découlant des transferts sont comptabilisés dans l'année financière au cours de laquelle les transferts sont dûment autorisés et durant laquelle les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité.

Provision pour pertes sur les interventions financières garanties

Les obligations découlant des interventions financières garanties par le gouvernement, principalement des garanties d'emprunts, sont comptabilisées sur la base des pertes probables. La provision est établie à partir du solde des interventions financières garanties, lequel est diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés et des cautions obtenues. La variation annuelle de la provision est comptabilisée aux dépenses.

L'évaluation annuelle des pertes probables est établie par le regroupement des interventions financières en différentes classes de risque et par l'application à chaque classe d'un taux moyen de pertes. Dans le cas des entreprises pour lesquelles les interventions financières garanties par le gouvernement affichent un solde cumulatif exceptionnellement élevé ou présentent des caractéristiques particulières, l'évaluation des pertes probables relatives à ces interventions est effectuée selon une analyse au cas par cas, peu importe leur classe de risque. Les garanties autorisées en vigueur qui ne font pas l'objet d'une provision constituent un passif éventuel pour le gouvernement.

Incertitudes relatives à la mesure

Évaluation initiale de l'impôt et des taxes à rembourser

L'impôt et les taxes à rembourser qui découlent d'avis de cotisation faisant l'objet de litiges sont établis à partir d'estimations dont la mesure peut être incertaine. L'évaluation initiale des sommes que le gouvernement s'attend à rembourser relativement à ces litiges s'appuie principalement sur l'historique des taux de règlement de dossiers similaires.

Estimation des passifs découlant des transferts

Les subventions qui seront à verser au rythme du remboursement des emprunts contractés par les bénéficiaires sont comptabilisées à l'avancement des travaux sur la base des informations détenues par le gouvernement. Ces passifs sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison des écarts possibles entre l'estimation des dépenses ou de l'avancement des travaux réalisés par le gouvernement et les dépenses ou travaux réellement effectués, le cas échéant.

13. Crédoiteurs, frais à payer et autres provisions (suite)

Incertitude relative à la mesure (suite)

Provision pour pertes sur les interventions financières garanties

La provision pour pertes sur les interventions financières garanties est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des hypothèses utilisées pour évaluer la probabilité que l'emprunteur manque à l'une de ses obligations et contraigne le gouvernement à rembourser l'intervention financière garantie. Les interventions financières sont regroupées en différentes classes de risques, et un taux moyen à appliquer est établi pour chacune de ces classes. Le taux de provision est basé sur l'expérience passée, la nature des interventions et l'historique des pertes. Lorsque les provisions sont prises individuellement, les risques du secteur d'activité et la situation financière de l'emprunteur sont les principaux éléments pris en compte.

Détail des crédoiteurs, frais à payer et autres provisions

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2024	2023
		(retraités – note 3)
Rémunération	15 707	13 989
Passifs découlant des transferts		
Subventions à payer au rythme du remboursement des emprunts contractés par des bénéficiaires ⁽¹⁾	7 225	7 078
Autres subventions à payer	9 677	7 923
Impôt et taxes à rembourser		
Impôt sur le revenu et les biens	6 949	6 328
Taxes à la consommation	3 387	3 060
Fournisseurs	8 679	7 500
Intérêts courus sur les dettes	3 546	3 232
Avances des fonds en fidéicommiss	1 135	1 212
Comptes d'accords de perception fiscale	763	830
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	641	564
	<u>57 709</u>	<u>51 716</u>

(1) En plus des sommes à payer dans le cadre de ses programmes de transfert, le gouvernement subventionne les intérêts qui seront assumés par les bénéficiaires au cours des années subséquentes.

13. Crédeurs, frais à payer et autres provisions (suite)

Garanties d'emprunts et autres interventions financières garanties par catégories de tiers

(en millions de dollars)

	Au 31 mars							
	2024				2023			
	Limite autorisée	Garanties autorisées en vigueur	Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	Risque net en vertu des garanties	Limite autorisée	Garanties autorisées en vigueur	Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	Risque net en vertu des garanties
Entreprises	194	187 ⁽¹⁾	(96)	91	532	472 ⁽¹⁾	(129)	343
Organismes sans but lucratif et coopératives	2 635	2 609 ⁽²⁾	(216)	2 393	2 613	2 609 ⁽²⁾	(137)	2 472
Producteurs des secteurs de la foresterie, de l'agriculture et des pêches	7 908	7 176 ⁽³⁾	(93)	7 083	7 715	6 851 ⁽³⁾	(66)	6 785
Étudiants								
Emprunts pour lesquels les intérêts sont subventionnés par le gouvernement tant que l'emprunteur est étudiant ⁽⁴⁾	1 447	1 447 ⁽⁵⁾		1 447	1 404	1 404 ⁽⁵⁾		1 404
Emprunts pour lesquels le remboursement du capital et des intérêts est à la charge de l'emprunteur	2 407	2 407 ⁽⁵⁾	(236)	2 171	2 442	2 442 ⁽⁵⁾	(232)	2 210
		<u>13 826</u>	<u>(641)</u>	<u>13 185</u>		<u>13 778</u>	<u>(564)</u>	<u>13 214</u>

- (1) Des garanties de 176 M\$ (459 M\$ au 31 mars 2023) sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur Investissement Québec (RLRQ, chapitre I-16.0.1). En plus des garanties d'emprunts, elles incluent des garanties de pertes et des garanties de paiements mises en place afin de faciliter le financement d'acheteurs d'aéronefs. Au 31 mars 2024, le gouvernement a reçu des sûretés et des cautions significatives pour 55 % du solde nominal de son portefeuille de garanties (48 % du solde nominal au 31 mars 2023).
- (2) Des garanties de 2 582 M\$ (2 581 M\$ au 31 mars 2023) sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8). Le gouvernement garantit, auprès des institutions financières, des emprunts contractés par des organismes à but non lucratif et par des coopératives d'une durée de 25 ans ou de 35 ans à la suite d'une acceptation de prolongation de sa part. Le capital et les intérêts sont assumés par l'organisme à but non lucratif ou par la coopérative. Ces emprunts financent l'acquisition d'immeubles. Ces garanties totalisaient 2 522 M\$ (2 509 M\$ au 31 mars 2023).
- (3) Des garanties de 6 990 M\$ (6 673 M\$ au 31 mars 2023) sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur La Financière agricole du Québec (RLRQ, chapitre L-0.1). Cette somme correspond aux soldes des montants, en capital et en intérêts, des emprunts à l'égard desquels La Financière agricole du Québec assure le remboursement des pertes résiduelles des prêteurs ainsi que des frais afférents. Des actifs des producteurs sont détenus à titre de sûretés par les prêteurs; ils se composent notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions.
- (4) Ces emprunts portent intérêt au taux des acceptations bancaires majoré de 150 points de base.
- (5) Les garanties sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur l'aide financière aux études (RLRQ, chapitre A-13.3). Il garantit à toute institution de crédit le remboursement des pertes de capital et d'intérêts.

14. Revenus reportés

Principales méthodes comptables

Les revenus de transfert provenant des gouvernements sont reportés lorsque les stipulations relatives à l'utilisation des ressources transférées ou reçues ou relatives aux actions à effectuer pour les conserver créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Lorsque ces stipulations sont générales, les actions ou les communications du gouvernement qui précisent ces stipulations avant la date des états financiers peuvent également créer un passif. Lorsque les revenus de transfert sont reportés, ils sont comptabilisés dans les revenus au fur et à mesure que les passifs sont réglés.

Les revenus provenant de donateurs autres que les gouvernements et qui font l'objet d'une affectation particulière sont reportés et comptabilisés aux revenus lorsque les ressources sont utilisées aux fins prescrites. Lorsqu'il s'agit de donations en immobilisations ou en espèces visant à permettre l'acquisition de ces ressources, les revenus sont reportés et comptabilisés dans les revenus au même rythme que se fait l'amortissement des immobilisations.

Les revenus provenant de l'impôt foncier scolaire sont reportés et comptabilisés dans les revenus sur la période pour laquelle cet impôt est levé.

Incertitude relative à la mesure

Les revenus de transfert provenant du gouvernement fédéral qui sont reportés sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison des écarts possibles entre l'estimation des dépenses ou de l'avancement des travaux réalisés par le gouvernement et les dépenses ou travaux réellement effectués.

14. Revenus reportés (suite)

Revenus reportés par sources ou par nature

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2024	2023 (retraités – note 3)
Transferts du gouvernement fédéral	4 988	5 016
Donations de tiers ⁽¹⁾	2 242	2 153
Transferts provenant d'entités autres que le gouvernement fédéral	130	144
Impôt foncier scolaire	300	288
Frais de garantie des emprunts d'Hydro-Québec	194	184
Autres	583	521
	<u>8 437</u>	<u>8 306</u>

(1) Les donations de tiers proviennent principalement d'organismes sans but lucratif, entre autres de fondations qui assurent un soutien financier à des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux.

Revenus reportés – Stipulations des transferts du gouvernement fédéral

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2024	2023
Pour l'acquisition ou la construction d'immobilisations	3 076	2 892
Pour d'autres fins		
Financement des infrastructures municipales et locales	837	1 136
Financement de projets de recherche et d'autres projets	1 075	988
	<u>1 912</u>	<u>2 124</u>
	<u>4 988</u>	<u>5 016</u>

Revenus reportés – Affectation et variations des donations de tiers

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars 2024				Solde au 31 mars 2023
	Solde au début	Nouvelles donations	Constatation aux revenus	Solde à la fin	
Donations de tiers					
Pour l'acquisition d'immobilisations	1 311	150	111	1 350	1 311
Pour d'autres fins	842	821	771	892	842
	<u>2 153</u>	<u>971</u>	<u>882</u>	<u>2 242</u>	<u>2 153</u>

15. Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le passif environnemental représente une obligation qu'a le gouvernement de procéder à la réhabilitation de sites contaminés découlant d'activités actuelles ou passées de diverses natures, comme des activités minières, industrielles, commerciales ou institutionnelles, réalisées par le gouvernement ou par des tiers. Ces activités peuvent avoir été réalisées sur les terrains de tiers qui ont été abandonnés.

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations concernent principalement le désamiantage des bâtiments. Conformément aux lois et règlements en vigueur, le gouvernement s'acquittera de ces obligations lors de la démolition ou de la rénovation de ces immobilisations.

Principales méthodes comptables

Passif environnemental

Une obligation découlant de la réhabilitation d'un site contaminé est comptabilisée à titre de passif environnemental lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- la contamination dépasse une norme environnementale existante;
- l'obligation de procéder à une réhabilitation relève directement de la responsabilité du gouvernement ou il est probable qu'elle en relève;
- il est prévu que le site contaminé soit réhabilité;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les sites que le gouvernement ne prévoit pas réhabiliter sont ceux qui ne représentent pas un danger pour la santé de la population ou ceux dont il est peu probable que la contamination ait une incidence environnementale significative.

Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés, lesquels sont majorés pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode d'estimation utilisée. Cette évaluation représente la meilleure estimation du gouvernement quant aux coûts nécessaires pour régler l'obligation.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouveaux sites contaminés à réhabiliter, des coûts réels engagés et des révisions des estimations.

15. Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Principales méthodes comptables (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisation est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint le gouvernement à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- l'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur ou de l'utilisation normale de l'immobilisation;
- il est prévu que les activités particulières de mise hors services soient réalisées;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation du gouvernement quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance. Lorsque la date de réalisation des activités de mise hors service n'est pas prévisible, les flux de trésorerie ne sont pas actualisés. Ils sont toutefois ajustés annuellement en fonction de l'inflation.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation. Ces ajustements sont comptabilisés à titre d'augmentation ou de diminution de la valeur comptable de l'immobilisation en cause. La valeur comptable ajustée de l'immobilisation est amortie prospectivement.

Le passif relatif à la mise hors service des bâtiments patrimoniaux n'est pas présenté aux états financiers, car le gouvernement est tenu de maintenir l'intégrité de ces bâtiments en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Ainsi, la date probable de mise hors service de ces bâtiments est si éloignée dans le temps que la valeur actualisée de l'obligation est négligeable.

Incertitudes importantes relatives à la mesure

Passif environnemental

Le passif environnemental est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison de l'utilisation de différents moyens pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, lesquels sont majorés pour tenir compte du degré de précision associé au moyen employé. Il est également sujet à une incertitude relative à la mesure en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de réhabilitation et en raison des limites inhérentes à l'évaluation de l'étendue et de la nature de la réhabilitation requise.

15. Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Incertitudes importantes relatives à la mesure (suite)

Passif environnemental (suite)

Pour estimer le passif, les principales hypothèses utilisées se rapportent aux superficies contaminées, aux coûts de la main-d'œuvre et des matériaux ainsi qu'au choix des technologies disponibles pour éliminer la contamination ou la contrôler. Des modifications apportées à ces hypothèses et à la réglementation pourraient entraîner des changements importants aux passifs comptabilisés.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service d'immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent les coûts estimés de mise hors service, le taux d'indexation de ces coûts, le taux d'actualisation ainsi que la période d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier estimé des flux de trésorerie pour effectuer les travaux.

Des modifications apportées aux principales hypothèses, à la technologie utilisée ou à la réglementation pourraient entraîner des changements importants à l'évaluation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations comptabilisées.

Sommaire des obligations

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2024	2023
		(retraités – note 3)
Passif environnemental	3 344	3 127
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	4 658	4 967
	<u>8 002</u>	<u>8 094</u>

15. Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Passif environnemental

Nombre de sites répertoriés

	Au 31 mars			
	2024		2023	
	Nombre de sites	Passif	Nombre de sites	Passif
	(en millions de dollars)		(en millions de dollars)	
Responsabilité directe	1 154	2 857	1 171	2 401
Responsabilité probable	174	487	192	726
	<u>1 328</u>	<u>3 344</u> ⁽¹⁾	<u>1 363</u> ⁽²⁾	<u>3 127</u> ⁽¹⁾

(1) Le passif environnemental tient compte d'une majoration des coûts de 699 M\$, ce qui représente un taux moyen de 26 % (693 M\$ et 29 % au 31 mars 2023).

(2) Le nombre de sites au 31 mars 2023 est passé de 1 690 à 1 363 en raison du regroupement de certains terrains qui présentent un même événement de contamination et dont la réhabilitation doit être gérée comme un seul chantier, c'est-à-dire que les étapes de réhabilitation sont réalisées au même moment pour tous les terrains composant le site.

Évolution du passif environnemental

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2024	2023
Solde au début	3 127	2 812
Nouveaux sites contaminés à réhabiliter	56	90
Travaux de réhabilitation réalisés	(61)	(48)
Révision des estimations	222	273
Solde à la fin	<u>3 344</u>	<u>3 127</u>

15. Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2024	2023 (retraités – note 3)
Solde au début déjà établi	4 390	4 592
Modification comptable (note 3)	577	549
Solde au début retraité	4 967	5 141
Nouvelles obligations de mise hors service	4	
Travaux réalisés	(28)	
Charge de désactualisation	235	245
Révision des estimations	(520)	(419)
Solde à la fin	4 658	4 967

Les coûts estimés pour réaliser les activités de mise hors service au 31 mars 2024 s'élèvent à 9 020 millions de dollars (9 869 millions de dollars au 31 mars 2023). Les flux de trésorerie relatifs à des coûts estimés de 887 M\$ (1 043 M\$ en 2023) ne sont pas actualisés puisque la date de réalisation des travaux de mise hors service n'est pas prévisible.

Principales hypothèses

	Au 31 mars	
	2024	2023
Taux d'indexation des coûts estimés (en pourcentage)	0,64 à 9,66	2,21 à 11,17
Taux d'actualisation, incluant l'inflation (en pourcentage)	4,04 à 4,98	3,52 à 5,54
Période d'actualisation (en années) ⁽¹⁾	1 à 100	1 à 101

(1) La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative de réalisation des travaux de mise hors service, qui s'échelonne en général sur une période de moins d'un an.

15. Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Incidence d'une variation des principales hypothèses sur la valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Hypothèses	Variation	Incidence sur la valeur des obligations au 31 mars 2024	
		(en millions de dollars)	(en pourcentage)
– Coûts estimés	– Hausse de 10,00 %	466	+ 10,00
	– Baisse de 10,00 %	(466)	- 10,00
– Taux d'indexation des coûts estimés	– Hausse de 0,25 %	306	+ 6,57
	– Baisse de 0,25 %	(278)	- 5,97
– Taux d'actualisation, incluant l'inflation	– Hausse de 0,25 %	(270)	- 5,80
	– Baisse de 0,25 %	298	+ 6,40
– Période d'actualisation	– Hausse de 5 ans	(464)	- 9,96
	– Baisse de 5 ans	522	+ 11,21

16. Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs

Principales méthodes comptables

Les actifs et les passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs sont composés du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), des fonds particuliers des régimes de retraite et des autres programmes d'avantages sociaux futurs ainsi que des obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite et des autres programmes d'avantages sociaux futurs.

Lorsque la valeur comptable d'un fonds est supérieure à la valeur du passif correspondant et que le gouvernement peut tirer avantage de cet excédent, sa valeur nette est présentée comme un actif. À l'inverse, lorsque le passif est supérieur à la valeur comptable de l'actif constitué, sa valeur nette est présentée comme un passif.

Fonds d'amortissement des régimes de retraite et fonds particuliers

Les placements du FARR, des fonds particuliers des régimes de retraite et des programmes d'avantages sociaux futurs sont comptabilisés à une valeur de marché redressée. Selon cette méthode d'évaluation, l'écart entre le rendement réel selon une valeur de marché et celui qui est prévu est amorti sur cinq ans.

Lorsque la valeur de marché redressée du fonds d'un régime de retraite est supérieure à celle de ses obligations, l'excédent qui en résulte est plafonné par une provision pour moins-value afin que l'actif au titre des régimes de retraite ne reflète que l'avantage futur que le gouvernement s'attend à obtenir de cet excédent. La variation annuelle de la provision est imputée aux dépenses.

Les gains et les pertes actuariels attribuables à l'utilisation du taux de rendement prévu sont amortis linéairement. La période d'amortissement est la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des participants des régimes ou du programme concerné.

Le rendement annuel d'un fonds est obtenu par l'application du taux de rendement prévu aux évaluations actuarielles des obligations de chaque régime de retraite ou programme d'avantages sociaux futurs au solde moyen du fonds concerné.

Obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs

Les obligations relatives aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux programmes d'avantages sociaux futurs sont comptabilisées selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. La méthode utilisée tient compte de la façon dont les prestations à la charge du gouvernement sont acquises par les participants. Les obligations du Régime de rentes de survivants sont comptabilisées selon une méthode actuarielle qui établit la valeur actualisée des rentes acquises par les bénéficiaires à la suite du décès de la personne admissible.

Les gains et les pertes actuariels déterminés lors de la réévaluation des obligations découlent d'écarts d'expérience par rapport aux prévisions et de modifications d'hypothèses. Ils sont comptabilisés dans les dépenses selon la méthode de l'amortissement linéaire à compter de l'année financière suivant leur prise en compte dans la valeur des obligations relatives aux prestations acquises. La période d'amortissement correspond à la DMERCA des participants du régime ou du programme concerné. Pour le Régime de rentes de survivants, la période d'amortissement correspond à l'espérance de vie moyenne restante des bénéficiaires.

16. Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (suite)

Principales méthodes comptables (suite)

Obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs (suite)

Les intérêts annuels sont établis par l'application du taux d'actualisation de l'obligation relative aux prestations acquises de chaque régime ou programme à la valeur moyenne de l'obligation afférente.

Incertitude importante relative à la mesure

Les obligations des régimes de retraite peuvent varier en raison des écarts entre les hypothèses économiques et démographiques retenues aux fins des évaluations actuarielles et les résultats réels. Les incidences d'une variation des principales hypothèses sur la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des principaux régimes de retraite sont présentées à la suite du tableau des principales hypothèses économiques utilisées.

Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (en millions de dollars)

	Au 31 mars					
	2024			2023		
	Actifs	Passifs	Actifs nets (passifs nets)	Actifs	Passifs	Actifs nets (passifs nets)
Régimes de retraite	120 902	124 640	(3 738)	113 903	120 845	(6 942)
Programmes de l'Université du Québec		305	(305)		295	(295)
	<u>120 902</u>	<u>124 945</u>	<u>(4 043)</u>	<u>113 903</u>	<u>121 140</u>	<u>(7 237)</u>
Congés de maladie accumulés	969	574	395	1 042	612	430
Régime de rentes des survivants	464	436	28	459	437	22
	<u>1 433</u>	<u>1 010</u>	<u>423</u>	<u>1 501</u>	<u>1 049</u>	<u>452</u>
	<u><u>122 335</u></u>	<u><u>125 955</u></u>	<u><u>(3 620)</u></u>	<u><u>115 404</u></u>	<u><u>122 189</u></u>	<u><u>(6 785)</u></u>

Le gouvernement a mis en place des programmes d'avantages sociaux futurs à l'égard de ses employés, qui prévoient l'accumulation de congés de maladie et le versement de rentes de survivants. Ces programmes donnent lieu à des obligations à long terme pour le gouvernement, qui en assume la totalité des coûts.

16. Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (suite)

Congés de maladie accumulés

Certains employés assujettis à la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1) peuvent accumuler dans une réserve des journées de congé de maladie non utilisées auxquelles ils ont droit annuellement.

Pour les employés non-cadres, le nombre de journées de congé de maladie non utilisées pouvant être cumulées dans une réserve est limité à 20. Cette réserve est monnayable en totalité en cas de cessation du lien d'emploi et ne peut être utilisée lors d'un départ en préretraite.

Pour les employés non syndiqués participant au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), principalement les cadres, les journées accumulées dans la réserve avant qu'ils deviennent cadres peuvent être utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans le cadre de situations prévues dans les différentes ententes de conditions de travail ou dans le cadre d'un départ en préretraite. En cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, les employés reçoivent en argent 50 % de la valeur de ces journées accumulées, et ce, jusqu'à concurrence d'une somme équivalant à 66 jours de salaire.

En vertu de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le ministre des Finances peut déposer des sommes à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse), jusqu'à concurrence de la valeur de son obligation relative aux congés de maladie accumulés, afin d'alimenter le Fonds des congés de maladie accumulés. Ce fonds vise à pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations dues aux employés en raison des congés de maladie qu'ils ont accumulés.

Les gains et pertes actuariels sont amortis selon la DMERCA, laquelle varie de 14 à 15 ans.

Régime de rentes de survivants

Le Régime de rentes de survivants prévoit le paiement d'une rente au conjoint et aux enfants à charge à la suite du décès d'une personne admissible. Ce régime vise principalement le personnel d'encadrement et le personnel assimilé des secteurs public et parapublic. Le gouvernement verse des sommes dans un fonds à la Caisse, réservé exclusivement au paiement des prestations acquises par les bénéficiaires du régime.

Les gains et pertes actuariels sont amortis selon l'espérance de vie moyenne restante des bénéficiaires, laquelle est de 18 ans.

16. Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (suite)

Actifs des autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Au 31 mars			
	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	2024	2023
Fonds des autres avantages sociaux futurs	1 070	482	1 552	1 637
Moins :				
Obligations relatives aux prestations acquises	577	454	1 031	1 064
	493	28	521	573
Plus :				
Gains actuariels non amortis	(98)		(98)	(121)
	395	28	423	452

Évolution de la valeur de marché redressée des fonds des autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars			
	2024		2023	
	Fonds des congés de maladie accumulés	Fonds du Régime de rentes de survivants	Total	Total
Valeur de marché redressée au début	1 160	477	1 637	1 714
Revenus de placement prévus ⁽¹⁾	71	30	101	106
Dépôts du fonds général du fonds consolidé du revenu		17	17	9
Remboursement aux déposants ⁽²⁾	(160)		(160)	(155)
Prestations versées		(40)	(40)	(38)
(Pertes) gains actuariels	(1)	(2)	(3)	1
Valeur de marché redressée à la fin ⁽³⁾	1 070	482	1 552	1 637

(1) Le taux de rendement attendu des actifs du Fonds des congés de maladie accumulés et de ceux du Fonds du Régime de rentes de survivants était de 6,35 % (6,35 % en 2022-2023). Les rendements réalisés, sur la base de la valeur de marché des placements, ont été respectivement de 5,81 % et de 5,46 % (2,18 % et 2,14 % en 2022-2023).

(2) Conformément à la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le paiement de toute prestation affectant le passif de l'obligation relative aux congés de maladie accumulés peut être remboursé aux déposants à même le Fonds des congés de maladie accumulés.

(3) Les valeurs de marché du Fonds des congés de maladie accumulés et du Fonds du Régime de rentes de survivants étaient respectivement de 1 085 M\$ et de 482 M\$ (1 179 M\$ et 479 M\$ au 31 mars 2023).

16. Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations acquises des autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars			2023
	2024		Total	
	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Total	Total
Obligations au début	609	455	1 064	1 166
Coût des prestations acquises	53	11	64	38
Intérêts sur les obligations	31	28	59	68
Prestations versées	(129)	(40)	(169)	(202)
Pertes (gains) actuariels	13		13	(6)
Obligations à la fin	<u>577</u>	<u>454</u>	<u>1 031</u>	<u>1 064</u>

Évaluations actuarielles

Tous les trois ans, la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des congés de maladie accumulés et du Régime de rentes de survivants fait l'objet d'évaluations actuarielles. Entre deux évaluations actuarielles, cette valeur fait l'objet d'extrapolations.

Date des dernières évaluations actuarielles utilisées pour établir la valeur des obligations relatives aux prestations acquises

31 mars 2022

31 décembre 2021

(dépôt en 2021-2022)

(dépôt en 2021-2022)

Congés de maladie accumulés

Régime de rentes de survivants

Note : L'année de dépôt correspond à l'année financière du gouvernement pour laquelle une évaluation actuarielle du régime est requise selon le calendrier de production de cette évaluation.

Principales hypothèses économiques à long terme

(en pourcentage)

	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants
Taux de rendement, net d'inflation	4,35	4,35
Taux d'inflation	2,00	2,00
Taux d'actualisation des obligations relatives aux prestations acquises	6,35	6,35
Taux de progression des salaires, net d'inflation	0,50	—

16. Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (suite)

Charge relative aux prestations acquises liées aux autres avantages sociaux futurs (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars			
	2024		2023	
	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Total	Total
Coût des prestations acquises	53	11	64	38
Amortissement des pertes actuarielles	6	1	7	11
	<u>59</u>	<u>12</u>	<u>71</u>	<u>49</u>

Charge (revenu) du service de la dette lié aux autres avantages sociaux futurs (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars			
	2024		2023	
	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Total	Total
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises	31	28	59	68
Revenus de placement des fonds	(86)	(29)	(115)	(120)
	<u>(55)</u>	<u>(1)</u>	<u>(56)</u>	<u>(52)</u>

Régimes de retraite

Plusieurs régimes de retraite à prestations déterminées ont été mis en place par le gouvernement pour ses employés, pour les membres de l'Assemblée nationale et pour les juges. Le gouvernement et les participants contribuent au financement de tous ces régimes.

Les régimes à prestations déterminées du gouvernement se divisent en deux catégories, soit les régimes dits « à coûts partagés » et les régimes dits « à solde du coût ». Ces deux catégories de régimes se distinguent par la responsabilité du gouvernement quant au financement du coût des prestations acquises et quant au versement des prestations.

Les obligations relatives aux prestations acquises à la charge des participants et l'actif net disponible pour le paiement de ces prestations sont présentés à l'[annexe 4](#), intitulée « Opérations fiduciaires du gouvernement », sous « Retraite Québec ». Des informations additionnelles sont présentées dans les états financiers des régimes publiés par Retraite Québec.

16. Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (suite)

Régimes de retraite (suite)

Les régimes de retraite du gouvernement accordent une prestation déterminée aux participants au moment de leur retraite, prestation établie en fonction d'une moyenne des meilleures années de rémunération du participant, généralement cinq années, et du nombre de ses années de service. En général, les prestations sont partiellement indexées au coût de la vie pour la partie acquise après le 1^{er} juillet 1982, ou après le 1^{er} janvier 2005 dans le cas du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ), et sont indexées pour la partie acquise avant cette date.

Le gouvernement permet à ses entreprises et à des organismes externes à son périmètre comptable¹ d'adhérer aux régimes de retraite qu'il a mis en place. Ces derniers versent alors des cotisations à titre d'employeurs aux régimes concernés.

Financement et paiement des prestations

Le gouvernement a mis en place le FARR afin de constituer un actif destiné à pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite. Le FARR vise les régimes pour lesquels le versement des prestations est assuré par le fonds général du fonds consolidé du revenu.

Afin d'assurer le paiement des prestations acquises conformément à leurs dispositions, certains régimes de retraite ont leur propre fonds de régime. Si les sommes d'un fonds de régime sont insuffisantes pour le versement des prestations à la charge du gouvernement, ou en l'absence d'un fonds de régime, leur paiement est assuré par le fonds général du fonds consolidé du revenu. Cette situation ne s'applique pas au RRUQ.

Programmes de l'Université du Québec

L'Université du Québec et ses constituantes proposent à leurs employés certaines compensations forfaitaires octroyées dans le cas d'une retraite anticipée et un régime collectif d'assurance pour leurs retraités. Ces programmes donnent lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en partie ou en totalité par le gouvernement.

¹ Il s'agit principalement d'organismes qui exercent des opérations fiduciaires pour le gouvernement ou qui fournissent des services à des entités du périmètre comptable.

16. Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (suite)

Caractéristiques des régimes et des autres avantages sociaux futurs

Régimes et autres avantages sociaux futurs	Catégories de régimes et de programmes		Présence d'un fonds particulier	Durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) (en années) ⁽²⁾
	À coûts partagés ⁽¹⁾	À solde du coût		
RREGOP ⁽³⁾				15
– service régulier ⁽⁴⁾	✓	50,0 % ⁽⁵⁾		
– service transféré du RRE et du RRF			✓	
– crédits de rente acquis à la suite de transferts de régimes			✓	✓
RRPE				11
– service régulier – excluant les prestations des retraités avant le 1 ^{er} janvier 2015 ⁽⁴⁾	✓	50,0 % ⁽⁵⁾		
– service régulier – prestations des retraités avant le 1 ^{er} janvier 2015			✓ ⁽⁶⁾	
– service transféré du RRE et du RRF			✓	
– RRAS			✓	
RRE ⁽³⁾			✓	15
RRCE ⁽³⁾			✓	15
RRF ⁽³⁾			✓	15
RRUQ			✓	11
RRMSQ				15
– service régulier depuis le 1 ^{er} janvier 2007	✓	50,0 % ⁽⁷⁾		✓ ⁽⁸⁾
– service régulier avant le 1 ^{er} janvier 2007			✓	
RRAPSC	✓	54,0 % ⁽⁹⁾		15
RRCJQ			✓	10
RREFQ			✓	2
RRMAN			✓	7
Programmes de l'Université du Québec	✓	50,0 %	✓	14

- (1) Le pourcentage indiqué représente la quote-part des obligations relatives aux prestations acquises à la charge du gouvernement.
- (2) La DMERCA est utilisée pour établir la période d'amortissement des gains et pertes actuariels du régime.
- (3) Une DMERCA commune est établie pour ce groupe de régimes, dont la continuité est assurée par le Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP).
- (4) Les cotisations versées par les employeurs tenus de le faire sont déposées dans un fonds transitoire. Ce fonds est liquidé régulièrement, car les sommes qui y sont déposées servent au versement des prestations.
- (5) La quote-part du gouvernement est de 58,3 % pour les prestations acquises avant le 1^{er} juillet 1982.
- (6) Conformément à la Loi favorisant la santé financière et la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement et modifiant diverses dispositions législatives (L.Q. 2017, chapitre 7), le gouvernement assume la quote-part à la charge des participants des prestations à verser aux pensionnés qui ont pris leur retraite avant le 1^{er} janvier 2015 ou à leurs ayants droit. En contrepartie, une quote-part de la valeur du fonds des cotisations des participants du RRPE a été déposée dans le FARR.
- (7) La quote-part du gouvernement est de 50 % pour les prestations acquises depuis le 1^{er} janvier 2022, de 55,0 % pour les prestations acquises entre le 1^{er} janvier 2021 et le 1^{er} janvier 2022, de 61,0 % pour les prestations acquises entre le 1^{er} janvier 2020 et le 1^{er} janvier 2021 et de 66,7 % pour les prestations acquises avant le 1^{er} janvier 2020.
- (8) Au plus tard tous les trois ans, le gouvernement a l'obligation de verser dans le fonds ses cotisations, déterminées sur la base d'une évaluation actuarielle réalisée à cette fin.
- (9) La quote-part du gouvernement est de 46,0 % pour les prestations acquises avant le 1^{er} janvier 2013.

16. Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (suite)

Passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Au 31 mars			
	Valeur avant (pertes) gains actuariels non amortis	(Pertes) gains actuariels non amortis	2024	2023
Obligations relatives aux prestations acquises				
RREGOP				
– service régulier	82 918	(5 047)	77 871	74 285
– service transféré	1 856	(205)	1 651	2 191
RRPE				
– service régulier	19 758	(419)	19 339	18 642
– service transféré	942	(75)	867	896
– RRAS	2 546	(133)	2 413	2 267
RRE	8 005	(762)	7 243	7 587
RRCE	894	(137)	757	800
RRF	2 513	(220)	2 293	2 428
RRUQ	4 843	173	5 016	4 820
RRMSQ	5 605	(549)	5 056	4 908
RRAPSC	746	(52)	694	657
RRCJQ	1 082	(101)	981	923
RREFQ	221	(7)	214	205
RRMAN	260	(15)	245	236
	<u>132 189</u>	<u>(7 549)</u>	<u>124 640</u>	<u>120 845</u>
Moins :				
Fonds d'amortissement des régimes de retraite				
	<u>117 671</u>	<u>3 389</u>	<u>114 282</u>	<u>107 059</u>
Fonds particuliers des régimes de retraite				
Fonds du RRUQ	5 812	131	5 681	5 363
Fonds du RRMSQ	1 292	38	1 254	1 211
Autres fonds de régime	451	5	446	913
Provision pour moins-value – RRUQ	(684)		(684)	(561)
Provision pour moins-value – autres fonds	(77)		(77)	(82)
	<u>6 794</u>	<u>174</u>	<u>6 620</u>	<u>6 844</u>
	<u>7 724</u>	<u>(3 986)</u>	<u>3 738</u>	<u>6 942</u>
Programmes de l'Université du Québec				
Obligations relatives aux prestations acquises	<u>284</u>	<u>21</u>	<u>305</u>	<u>295</u>
	<u>8 008</u>	<u>(3 965)</u>	<u>4 043</u>	<u>7 237</u>

16. Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars			
	2024		2023	
	Régimes de retraite	Programmes de l'Université du Québec	Régimes de retraite	Programmes de l'Université du Québec
Obligations au début	126 908	271	121 942	294
Coût des prestations acquises	3 352	19	3 267	21
Intérêts sur les obligations	7 881	10	7 572	10
Compensation	36		96	
Prestations versées	(7 734)	(22)	(7 437)	(23)
Transferts de régimes	38		33	
Modifications de régimes	8		7	
Pertes (gains) actuariels	2 162	6	1 424	(31)
Variation des obligations à l'égard de certains crédits de rente ⁽¹⁾	(462)		4	
Obligations à la fin	132 189	284	126 908	271

- (1) Conformément à la Loi modifiant principalement certaines lois instituant des régimes de retraite du secteur public (L.Q. 2023, chapitre 6), sanctionnée en avril 2023, le gouvernement a transféré au fonds des participants le fonds constitué pour pourvoir au paiement de certains crédits de rente acquis à la suite du transfert de régimes complémentaires de retraite au RREGOP. Les obligations relatives à ces crédits de rente sont maintenant à la charge des participants au RREGOP. En contrepartie du règlement de ces obligations, le gouvernement a reçu une somme de 44,5 M\$ en provenance du fonds des participants. Cette somme a été encaissée dans le fonds consolidé et n'a pas d'incidence sur le passif des régimes de retraite.

16. Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (suite)

Évaluations actuarielles

Tous les trois ans, la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite et aux programmes de l'Université du Québec fait l'objet d'évaluations actuarielles. Entre deux évaluations actuarielles, cette valeur fait l'objet d'extrapolations.

Date des dernières évaluations actuarielles utilisées pour établir la valeur des obligations relatives aux prestations acquises

31 décembre 2023 (dépôt en 2023-2024)	31 décembre 2022 (dépôt en 2023-2024)	31 décembre 2021 (dépôt en 2022-2023)	31 décembre 2020 (dépôt en 2021-2022)
RRUQ	RRAS RRAPSC RRCJQ RREFQ RRMAN Programmes de l'Université du Québec	RREGOP – crédits de rente liés à des transferts de régimes – rachats d'années de service RRCE RRMSQ	RREGOP - service régulier - service transféré du RRF et du RRE RRPE - service régulier ⁽¹⁾ - service transféré du RRF et du RRE RRE RRF

Note : L'année de dépôt correspond à l'année financière du gouvernement pour laquelle une évaluation actuarielle du régime est requise selon le calendrier de production de cette évaluation.

(1) Le service régulier du RRPE se divise en deux catégories, comme présenté précédemment dans le tableau « Caractéristiques des régimes et des autres avantages sociaux futurs ».

Principales hypothèses économiques

(en pourcentage)

	Régimes administrés par Retraite Québec		RRUQ		Programmes de l'Université du Québec
	2024-2033	2034 et suivantes	2024-2033	2034 et suivantes	2024 et suivantes
Taux de rendement, net d'inflation	4,35	4,35	4,70	4,70	—
Taux d'inflation	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
Taux d'actualisation des obligations relatives aux prestations acquises	6,35	6,35	6,70	6,70	3,90
Taux de progression des salaires, net d'inflation	0,64	0,50	0,64	0,50	0,50

16. Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (suite)

Incidence d'une variation des principales hypothèses sur la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des principaux régimes de retraite

Hypothèses	Variation	Incidence sur la valeur des obligations au 31 mars 2024	
		(en millions de dollars)	(en pourcentage)
Économiques			
– Taux de rendement, net d'inflation	– Hausse de 0,05 %	(750)	- 0,65
	– Baisse de 0,05 %	760	+ 0,65
– Taux d'inflation	– Hausse de 0,25 %	(1 640)	- 1,41
	– Baisse de 0,25 %	1 740	+ 1,50
– Taux de progression des salaires, net d'inflation	– Hausse de 0,25 %	650	+ 0,56
	– Baisse de 0,25 %	(630)	- 0,54
Démographique			
– Espérance de vie ⁽¹⁾	– Hausse de 0,5 an	860	+ 0,74
	– Baisse de 0,5 an	(880)	- 0,76

Note : Les principaux régimes de retraite sont le RREGOP – service régulier, le RRPE – service régulier, le Régime de retraite des enseignants (RRE) et le Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ).

(1) L'espérance de vie d'un prestataire âgé de 60 ans est de 26,7 années pour un homme et de 29,7 années pour une femme selon les hypothèses actuelles pour le RREGOP.

Politique de placement du FARR

Les sommes déposées dans le FARR sont confiées à la Caisse. Cette dernière les gère selon la politique de placement déterminée par le ministre des Finances. Cette politique prévoit des investissements dans un portefeuille diversifié qui comprend des titres à revenu fixe (par exemple, des obligations), des investissements sensibles à l'inflation (actifs réels tels que les actifs immobiliers et les infrastructures) et des actions.

Portefeuille du FARR

(en pourcentage)

	Au 31 mars	
	2024	2023
Titres à revenu fixe	34,00	33,00
Actifs réels	23,50	23,50
Actions	42,50	43,50
	<u>100,00</u>	<u>100,00</u>

16. Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (suite)

Évolution de la valeur de marché redressée du FARR et des fonds particuliers des régimes de retraite (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars					2023
	2024				Total	
	FARR	Fonds du RRUQ	Fonds du RRMSQ	Autres fonds de régime		
Valeur de marché redressée au début	110 948	5 499	1 258	926	118 631	111 809
Revenus de placement prévus	7 045 ⁽¹⁾	355	79	25	7 504	7 061
Cotisations versées ⁽²⁾		172		333	505	477
Prestations versées		(228)	(41)	(364)	(633)	(571)
(Pertes) gains actuariels	(322)	14	(4)	(7)	(319)	(149)
Variation de la valeur des actifs à l'égard de certains crédits de rente ⁽³⁾				(462)	(462)	4
Valeur de marché redressée à la fin⁽⁴⁾	117 671	5 812	1 292	451	125 226	118 631

(1) Le taux de rendement attendu du FARR a été de 6,35 % (6,35 % en 2022-2023); le rendement réalisé selon la valeur de marché des placements a été de 5,97 % (2,57 % en 2022-2023).

(2) Ce poste incluait 238 M\$ (231 M\$ en 2022-2023) de cotisations de participants, d'entreprises du gouvernement et d'organismes externes au périmètre comptable.

(3) Conformément à la Loi modifiant principalement certaines lois instituant des régimes de retraite du secteur public (L.Q. 2023, chapitre 6), sanctionnée en avril 2023, le gouvernement a transféré au fonds des participants le fonds constitué pour pourvoir au paiement de certains crédits de rente acquis à la suite du transfert de régimes complémentaires de retraite au RREGOP. Les obligations relatives à ces crédits de rente sont maintenant à la charge des participants au RREGOP. En contrepartie du règlement de ces obligations, le gouvernement a reçu une somme de 44,5 M\$ en provenance du fonds des participants. Cette somme a été encaissée dans le fonds consolidé et n'a pas d'incidence sur le passif des régimes de retraite.

(4) La valeur de marché du FARR et des fonds particuliers des régimes de retraite totalisait 125 699 M\$ (119 087 M\$ au 31 mars 2023). Plus précisément, les valeurs de marché respectives du FARR, du fonds du RRUQ, du fonds du RRMSQ et des autres fonds particuliers des régimes étaient respectivement de 118 068 M\$, de 5 896 M\$, de 1 294 M\$ et de 441 M\$ (111 400 M\$, 5 521 M\$, 1 260 M\$ et 906 M\$ au 31 mars 2023).

16. Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (suite)

Charge relative aux prestations acquises liées aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars					
	2024			2023		
	Régimes de retraite	Programmes de l'Université du Québec	Total	Régimes de retraite	Programmes de l'Université du Québec	Total
Coût des prestations acquises	3 352	19	3 371	3 267	21	3 288
Compensation	36		36	96		96
Cotisations des participants et des employeurs	(238)		(238)	(231)		(231)
	3 150	19	3 169	3 132	21	3 153
Modifications de régimes	8		8	7		7
Amortissement des pertes actuarielles	676	3	679	734	5	739
Variation des provisions pour moins-value	118		118	112		112
	<u>3 952</u>	<u>22</u>	<u>3 974</u>	<u>3 985</u>	<u>26</u>	<u>4 011</u>

Charge relative au service de la dette lié aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars					
	2024			2023		
	Régimes de retraite	Programmes de l'Université du Québec	Total	Régimes de retraite	Programmes de l'Université du Québec	Total
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises	7 881	10	7 891	7 572	10	7 582
Revenus de placement des fonds ⁽¹⁾	(7 707)		(7 707)	(7 142)		(7 142)
	<u>174</u>	<u>10</u>	<u>184</u>	<u>430</u>	<u>10</u>	<u>440</u>

(1) Ces revenus comprennent un montant de 203 M\$ (81 M\$ en 2022-2023) découlant de l'amortissement des gains actuariels liés au FARR et aux fonds particuliers des régimes de retraite.

17. Actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés

Le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés pour gérer les risques financiers liés à ses actifs et passifs financiers. Des instruments financiers dérivés comme les contrats d'échange de devises et les contrats de change à terme sont utilisés pour gérer le risque de change associé au remboursement des intérêts et du principal des dettes en devises et à la gestion de la trésorerie qui en découle, ainsi que pour d'autres opérations de fonctionnement réalisées en devises.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt sont utilisés pour modifier l'exposition au risque de taux d'intérêt des instruments financiers à long terme afin que celle-ci respecte la répartition cible de dettes à taux fixe et à taux variable établie par le gouvernement dans ses stratégies de gestion du risque.

Principales méthodes comptables

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. Les sommes à recevoir des (à payer aux) contrepartistes sont comptabilisées au coût ou au coût après amortissement.

Le gouvernement fait le choix de comptabiliser directement aux résultats les gains et pertes de change sur les sommes à recevoir des (à payer aux) contrepartistes, sur les contrats de change à terme visant à couvrir ces sommes ainsi que sur les opérations de fonctionnement en devises.

Incertitude relative à la mesure

Les instruments financiers dérivés sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison de l'utilisation d'hypothèses dans l'évaluation de leur juste valeur. Les méthodes d'évaluation de ces instruments sont présentées ci-dessous.

Méthodes d'évaluations des instruments financiers dérivés

L'évaluation de la juste valeur de ces instruments financiers repose sur une évaluation de niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur, c'est-à-dire que le calcul de la juste valeur est effectué à l'aide de techniques d'évaluation dont les données d'entrée importantes sont observables, soit directement, soit indirectement.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt ainsi que les contrats d'échange de devises sont évalués au moyen d'une actualisation des flux de trésorerie futurs, lesquels sont convertis au cours du change en vigueur. Les flux futurs variables sont déterminés selon les structures à terme des taux d'intérêt.

Les contrats de change à terme sont évalués au moyen d'une actualisation des flux de trésorerie futurs, lesquels sont convertis au cours du change en vigueur.

Ces évaluations nécessitent l'élaboration et l'utilisation d'hypothèses tenant compte de données d'entrée observables telles que les courbes de taux d'intérêt, les courbes d'écarts de rendement ainsi que les cours du change. La méthode d'évaluation de certains contrats d'échange et d'autres produits dérivés peut tenir compte de données observables additionnelles, telles que les prix des instruments sous-jacents et la volatilité.

17. Actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés (suite)

Détail des actifs et des passifs liés aux instruments financiers dérivés

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2024	2023
ACTIFS LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS		
Comptabilisés au coût ou au coût après amortissement		
Sommes à recevoir des contrepartistes	4 127	5 043
Comptabilisés à la juste valeur		
Contrats d'échange de devises	2 805	2 971
Contrats d'échange de taux d'intérêt	2 717	2 817
Autres	400	378
	<u>5 922</u>	<u>6 166</u>
	<u>10 049</u>	<u>11 209</u>
PASSIFS LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS		
Comptabilisés au coût ou au coût après amortissement		
Sommes à payer aux contrepartistes	1 379	1 446
Comptabilisés à la juste valeur		
Contrats d'échange de devises	2 539	2 843
Contrats d'échange de taux d'intérêt	5 637	6 043
Autres	356	352
	<u>8 532</u>	<u>9 238</u>
	<u>9 911</u>	<u>10 684</u>

17. Actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés (suite)

Gestion des risques de crédit et de liquidité

Dans le cadre de la gestion du risque de crédit lié aux transactions d'instruments financiers dérivés, le gouvernement s'est doté d'une politique de gestion du risque de crédit qui limite les pertes potentielles par contrepartiste. En vertu de cette politique, le gouvernement effectue les transactions sur les instruments financiers dérivés hors bourse uniquement avec des contrepartistes avec lesquels il a conclu des conventions-cadres.

En vertu des conventions-cadres, un soutien au crédit est prévu lorsque la juste valeur des instruments financiers dérivés détenus dépasse un certain seuil. Le dépassement peut alors être comblé avec des titres financiers à court terme ou avec de l'argent et comptabilisé à titre de sommes à recevoir des (à payer aux) contrepartistes. Ce soutien au crédit permet de limiter le risque de liquidité du gouvernement, en plus de son risque de crédit, à l'égard des transactions d'instruments financiers dérivés. De plus, pour certains instruments financiers dérivés, le gouvernement procède à des échanges de garanties avec ses contreparties.

Le gouvernement effectue des transactions avec de grandes institutions financières dont la cote de crédit est évaluée par au moins deux agences de notation, dont l'une doit être Standard & Poor's ou Moody's. Au moment de l'entrée en vigueur de l'accord encadrant les transactions, l'institution financière doit avoir une cote de crédit de catégorie A ou supérieure avec au moins une des agences l'ayant évaluée. Aux 31 mars 2024 et 2023, 100 % des transactions en vigueur respectaient ce critère.

Gestion du risque de change

Certaines sommes à recevoir des (à payer aux) contrepartistes sont libellées en devises. Afin de limiter son risque de change associé à ces sommes, le gouvernement utilise des contrats de change à terme.

18. Dettes

Les dettes du gouvernement se composent principalement de dettes contractées sur les marchés financiers. Les fonds d'amortissement afférents à des emprunts découlent des engagements pris par le gouvernement pour rembourser ces dettes.

Elles comprennent également celles découlant des ententes de partenariat public-privé pour lesquelles le gouvernement effectue des paiements au partenaire qui sont soit comptabilisés à titre de dettes pour la portion des immobilisations construites (note 19), soit présentés à titre d'obligations contractuelles (note 20) pour la portion reliée à l'entretien futur ou à l'exploitation future des immobilisations.

Principales méthodes comptables

Dettes

Les dettes sont comptabilisées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Fonds d'amortissement afférents à des emprunts

Les instruments financiers inclus dans les fonds d'amortissement afférents à des emprunts sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, le gouvernement conclut des opérations d'achat et de vente de titres, soit de bons du Trésor et d'obligations, qu'il s'engage à revendre ou à racheter auprès d'une contrepartie à une date ultérieure. Ces opérations sont des conventions de revente ou des conventions de rachat. Le gouvernement débourse ou encaisse un montant au moment de la conclusion de ces opérations.

Titres achetés en vertu de conventions de revente

En vertu de ces opérations, la contrepartie conserve les risques et avantages liés aux titres. Une somme à recevoir est comptabilisée à la rubrique « Titres achetés en vertu de conventions de revente » lorsque le montant est déboursé. Par ailleurs, le gouvernement a la possibilité de vendre ces titres, mais doit en acheter avec des conditions similaires à ceux vendus afin de les remettre à la contrepartie au moment prévu dans la convention de revente. Dans ce cas, l'obligation de remettre les titres ayant des conditions similaires est comptabilisée dans les passifs à la rubrique « Obligations de remise de titres » jusqu'à ce que les titres soient effectivement remis à la contrepartie.

Titres vendus en vertu de conventions de rachat

Les titres vendus demeurent comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière puisque le gouvernement conserve les risques et avantages liés à ces titres. Une somme à payer est comptabilisée à la rubrique « Titres vendus en vertu de conventions de rachat » lorsque le montant est encaissé.

18. Dettes (suite)

Dettes par catégories

(en millions de dollars)

	Au 31 mars					2023 (retraités – note 3)
	2024					
	Équivalent en dollars canadiens					
	Dollars canadiens	Dollars américains	Euros	Autres devises ⁽¹⁾	Total	Total
Dettes contractées sur les marchés financiers						
Obligations et billets ^{(2),(3)}	194 609	34 782	29 699	5 268	264 358	245 923
Produits d'épargne ⁽³⁾	15 162				15 162	13 645
Bons du Trésor ⁽²⁾	8 410				8 410	6 439
Emprunts temporaires ⁽⁴⁾	341	8 681			9 022	2 455
Emprunts hypothécaires	39				39	43
	<u>218 561</u>	<u>43 463</u>	<u>29 699</u>	<u>5 268</u>	<u>296 991</u> ⁽⁵⁾	<u>268 505</u>
Moins :						
Dettes dont les titres sont autodétenus						
Obligations et billets	11 366	2 385			13 751	15 573
Bons du Trésor	35				35	–
	<u>11 401</u>	<u>2 385</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>13 786</u>	<u>15 573</u>
Sous-total	<u>207 160</u>	<u>41 078</u>	<u>29 699</u>	<u>5 268</u>	<u>283 205</u>	<u>252 932</u>
Dettes découlant d'ententes et de contrats						
Ententes de partenariat public-privé	3 830				3 830	3 891
Contrats de location-acquisition	559				559	567
	<u>4 389</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>4 389</u>	<u>4 458</u>
Total des dettes	<u>211 549</u>	<u>41 078</u>	<u>29 699</u>	<u>5 268</u>	<u>287 594</u>	<u>257 390</u>

(1) Les autres devises regroupaient le dollar australien, la livre sterling, le franc suisse, le yen, la couronne suédoise et le dollar néo-zélandais.

(2) Le gouvernement détenait 831 M\$ de ces titres (801 M\$ au 31 mars 2023) par l'entremise de ses participations dans les entreprises du gouvernement.

(3) Ces catégories incluaient des titres émis d'une valeur comptable de 4 037 M\$ (4 212 M\$ au 31 mars 2023) dont le produit de l'émission est affecté à des projets spécifiques qui comportent des avantages sur le plan environnemental.

(4) Les emprunts temporaires sont composés principalement d'emprunts bancaires et de billets à court terme.

(5) Le gouvernement avait des dettes contractées sur les marchés financiers pour lesquelles la trésorerie totalisant 5 636 M\$ n'avait pas été reçue au 31 mars 2024 (aucune trésorerie n'était à recevoir à cet effet au 31 mars 2023).

18. Dettes (suite)

Dettes découlant d'ententes de partenariat public-privé et de contrats de location-acquisition

(en millions de dollars)

		Au 31 mars			
		2024	2023		
		(retraités – note 3)			
		Équivalent en dollars canadiens			
	Nombre d'ententes	Échéance	Obligations contractuelles ⁽¹⁾	Dettes	Dettes
Ententes de partenariat public-privé⁽²⁾					
Centres hospitaliers universitaires	3	2044 à 2050	3 228	2 586	2 623
Universités de Montréal et McGill (y compris leur centre de recherche respectif)					
Infrastructures pour le transport routier	2	2043	528	1 107	1 127
Autoroutes 25 et 30 (y compris leur pont à péage respectif)					
Autres	2	2039 à 2044	310	137	141
Maison symphonique de Montréal					
Centre de détention Sorel-Tracy					
	<u>7</u>		<u>4 066</u>	<u>3 830</u>	<u>3 891</u>
Contrats de location-acquisition				<u>559</u>	<u>567</u>
				<u>4 389</u>	<u>4 458</u>

(1) Ces obligations contractuelles en approvisionnement de biens et services (note 20) concernent principalement l'exploitation et l'entretien des infrastructures.

(2) Ces ententes ont été conclues pour une période variant de 29 à 39 ans.

18. Dettes (suite)

Taux moyen pondéré des dettes

(en pourcentage)

	Au 31 mars	
	2024	2023
		(retraités – note 3)
Taux par devise – Avant considération des actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés		
Dettes contractées sur les marchés financiers		
En dollars canadiens	3,60	3,49
En dollars américains	3,71	3,40
En euros	1,16	1,06
En d'autres devises ⁽¹⁾	2,20	2,11
Dettes découlant d'ententes de partenariat public-privé		
En dollars canadiens	8,54	8,54
Dettes découlant de contrats de location-acquisition		
En dollars canadiens	5,01	5,01
Taux moyen pondéré du gouvernement – Après considération des actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés	3,87	3,73

Note : Les taux moyens pondérés des dettes contractées sur les marchés financiers sont déterminés en fonction des taux d'intérêt effectifs en vigueur au 31 mars, et le taux moyen pondéré des dettes découlant d'ententes de partenariat public-privé est déterminé en fonction du taux implicite de chaque entente.

(1) Les autres devises regroupaient le dollar australien, la livre sterling, le franc suisse, le yen, la couronne suédoise et le dollar néo-zélandais.

18. Dettes (suite)

Échéancier de remboursement des dettes

(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Équivalent en dollars canadiens		Total
	Dettes contractées sur les marchés financiers (valeur nominale) ⁽¹⁾	Dettes découlant d'ententes et de contrats	
2025	42 308	85	42 393
2026	20 837	91	20 928
2027	18 488	98	18 586
2028	12 903	106	13 009
2029	13 845	115	13 960
	<u>108 381</u>	<u>495</u>	<u>108 876</u>
2030-2034	93 158	712	93 870
2035-2039	13 149	993	14 142
2040-2044	18 247	1 275	19 522
2045-2049	21 655	650	22 305
2050 et suivantes	40 361	264	40 625
	<u>294 951</u>	<u>4 389</u>	<u>299 340</u>
Moins :			
Dettes dont les titres sont autodétenus	<u>13 728</u>		<u>13 728</u>
	<u>281 223</u> ⁽²⁾	<u>4 389</u>	<u>285 612</u>

(1) Cet échéancier prévoit des remboursements de 2 781 M\$ en 2025, de 702 M\$ en 2026, de 442 M\$ en 2027, de 298 M\$ en 2028, de 194 M\$ en 2029 et de 237 M\$ en tout pour les années 2030-2034 relativement aux produits d'épargne remboursables à vue de 4 654 M\$.

(2) L'échéancier de remboursement des dettes contractées sur les marchés financiers est établi sur la base de la valeur nominale des dettes prévue aux contrats. Cette base diffère de la valeur comptable des dettes qui, aux fins du calcul du taux d'intérêt effectif, considère les coûts de transaction, les escomptes et les primes, ces éléments ayant un effet net de 1 982 M\$.

Gestion des risques liés aux dettes

Afin de combler ses besoins financiers découlant des opérations de fonctionnement et d'investissement ainsi que ceux liés aux remboursements d'emprunts venant à échéance, le gouvernement s'est doté d'un programme annuel de financement et de gestion de la dette basé sur les marchés financiers canadiens et internationaux.

La participation à ces marchés expose le gouvernement au risque de liquidité, au risque de taux d'intérêt et au risque de change. Le gouvernement élabore donc des stratégies de gestion du risque au moyen des divers instruments financiers à sa disposition. La gestion des risques est effectuée sur les dettes contractées sur les marchés, incluant celles dont les titres sont autodétenus.

18. Dettes (suite)

Risque de liquidité

Afin de limiter le risque de liquidité, le gouvernement dispose entre autres de marges de crédit, notamment dans le fonds général du fonds consolidé du revenu pour un total de 1 165 millions de dollars canadiens, obtenues auprès de différentes institutions bancaires canadiennes. Aux 31 mars 2024 et 2023, le solde de ces marges était nul.

Il dispose également d'une convention de crédit totalisant 3 250 millions de dollars américains obtenue auprès d'un syndicat bancaire canadien et international. À ce jour, aucune opération n'a été effectuée quant à cette convention de crédit.

De plus, le gouvernement maintient, dans les fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement, des liquidités prudentielles investies principalement dans des titres très liquides du gouvernement fédéral. En cas de fortes perturbations des marchés financiers, il sera possible de vendre ces titres et de récupérer rapidement les liquidités qui permettront de respecter ses engagements financiers. Au 31 mars 2024, la valeur comptable des liquidités prudentielles était de 13 200 millions de dollars canadiens (13 171 millions de dollars canadiens au 31 mars 2023).

Risque de change

Afin de gérer le risque de change, le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés visant à échanger des flux monétaires d'une devise contre une autre, comme les contrats d'échange de devises et les contrats de change à terme.

Après la prise en compte de l'effet des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de change, l'exposition nette des dettes en devises contractées sur les marchés était négligeable au 31 mars 2024 et au 31 mars 2023 par rapport à la valeur nominale des dettes. Elle s'élève à 183 millions de dollars (143 millions de dollars au 31 mars 2023).

18. Dettes (suite)

Exposition nette après gestion du risque de change des dettes en devises contractées sur les marchés financiers

(en millions de dollars)

	Au 31 mars			
	2024		2023	
Équivalent en dollars canadiens				
	Dettes (valeur nominale)	Instruments financiers dérivés (valeur nominale)	Exposition nette	Exposition nette
En dollars américains	43 583	43 540	43	41
En euros	29 803	29 663	140	102
En d'autres devises	5 270	5 270	—	—
	<u>78 656</u>	<u>78 473</u>	<u>183</u>	<u>143</u>

Risque de taux d'intérêt

Afin de gérer son exposition au risque de taux d'intérêt, le gouvernement a recours à des contrats d'échange de taux d'intérêt ou à d'autres types d'instruments financiers dérivés. Les contrats d'échange de taux d'intérêt permettent d'échanger des paiements d'intérêts à taux variable contre des paiements d'intérêts à taux fixe, ou vice versa, sur une valeur nominale de référence.

Après la prise en compte des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et des fonds d'amortissement afférents à des emprunts, les dettes contractées sur les marchés financiers étaient constituées à 84 % de dettes portant intérêt à taux fixe et à 16 % de dettes portant intérêt à taux variable au 31 mars 2024 (à 83 % de dettes portant intérêt à taux fixe et à 17 % de dettes portant intérêt à taux variable au 31 mars 2023). La dette à taux fixe est celle qui, au cours de la prochaine année financière, ne viendra pas à échéance et ne subira pas de modification de taux d'intérêt.

Fonds d'amortissement afférents à des emprunts

Ces fonds sont rattachés à 108 620 millions de dollars de dettes (106 484 millions de dollars au 31 mars 2023).

18. Dettes (suite)

Solde des fonds d'amortissement afférents à des emprunts

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2024	2023
	Équivalent en dollars canadiens	
Actifs		
Placements ⁽¹⁾		
Bons du Trésor	9 987	9 172
Obligations et billets ^{(2),(3)}	12 252	9 419
	<u>22 239</u>	<u>18 591</u>
Titres achetés en vertu de conventions de revente	3 089	7 407
Intérêts courus et autres éléments d'actifs ⁽²⁾	96	59
	<u>25 424</u>	<u>26 057</u>
Passifs		
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	2 418	5 121
Obligations de remise de titres	1 243	2 623
Autres	15	64
	<u>3 676</u>	<u>7 808</u>
Solde des fonds	<u><u>21 748</u></u>	<u><u>18 249</u></u>

(1) Le cours des titres négociables sur un marché actif était de 22 107 M\$ (18 351 M\$ au 31 mars 2023) et leur valeur comptable était de 22 239 M\$ (18 591 M\$ au 31 mars 2023).

(2) Le gouvernement détenait également 9 921 M\$ (13 358 M\$ au 31 mars 2023) de ses propres titres en obligations et billets et 117 M\$ (128 M\$ au 31 mars 2023) en intérêts courus sur ces titres. Ces éléments sont compensés à l'encontre des dettes correspondantes.

(3) Dans le cadre de ses opérations liées à la gestion des risques, le gouvernement donne en garantie des titres financiers. Au 31 mars 2024, le gouvernement avait donné en garantie des titres de placement dont la valeur comptable était de 83 M\$ (217 M\$ au 31 mars 2023).

18. Dettes (suite)

Évolution du solde des fonds d'amortissement afférents à des emprunts

(en millions de dollars)

	<u>Année financière terminée le 31 mars</u>	
	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	<u>Équivalent en dollars canadiens</u>	
Solde au début avant compensation des titres autodétenus	31 735	32 134
Versements du fonds général du fonds consolidé du revenu et d'autres entités du périmètre comptable	4 228	3 586
Revenus nets (pertes nettes) sur les placements	664	(637)
(Pertes nettes) gains nets de réévaluation	(17)	243
	<u>36 610</u>	<u>35 326</u>
Sommes utilisées pour le remboursement de dettes	<u>(4 824)</u>	<u>(3 591)</u>
Solde avant compensation des titres autodétenus	<u>31 786</u>	<u>31 735</u>
Moins :		
Titres autodétenus	<u>10 038</u>	<u>13 486</u>
Solde à la fin	<u><u>21 748</u></u>	<u><u>18 249</u></u>

Gestion des risques liés aux fonds d'amortissement afférents à des emprunts

La gestion des risques est effectuée sur les actifs et les passifs détenus dans les fonds d'amortissement afférents à des emprunts, incluant ceux dont les titres sont autodétenus. Les sommes composant ces fonds sont gérées en fonction d'une politique de placement.

18. Dettes (suite)

Risques de crédit et de liquidité

Le risque de crédit associé aux placements détenus dans les fonds d'amortissement afférents à des emprunts est faible, car le cadre de gestion et la politique de placement limitent les risques associés aux placements du gouvernement. Ce cadre prévoit des critères comme la cote de crédit minimum requise pour la sélection des émetteurs autorisés, qui sont principalement des institutions financières et des gouvernements.

Les risques de crédit et de liquidité associés aux opérations de conventions de revente et aux conventions de rachat sont faibles, puisque le gouvernement s'est doté d'une politique de gestion propre à ces instruments financiers qui lui permet de limiter les pertes potentielles. En vertu de cette politique, des ententes sont conclues avec les contrepartistes, lesquelles prévoient l'échange de garanties en fonction de la position nette liée à ces opérations.

Échéancier de remboursement des dettes après effet des instruments financiers dérivés et des sommes accumulées dans les fonds d'amortissement afférents à des emprunts

(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Équivalent en dollars canadiens					Fonds d'amortissement afférents à des emprunts	Total
	Dollars canadiens	Dollars américains	Euros	Autres devises	Sous-total		
	Dettes contractées sur les marchés financiers après prise en compte des instruments financiers dérivés (valeur nominale)						
2025	41 800				41 800	(6 498)	35 302
2026	20 955				20 955	(3 322)	17 633
2027	18 046				18 046	(3 446)	14 600
2028	12 939				12 939	(1 463)	11 476
2029	13 833	3			13 836	(1 801)	12 035
	107 573	3	—	—	107 576	(16 530)	91 046
2030-2034	92 755	40	80		92 875	(11 191)	81 684
2035-2039	13 025		61		13 086	—	13 086
2040-2044	18 247				18 247	(1 242)	17 005
2045-2049	21 655				21 655	(1 826)	19 829
2050 et suivantes	40 361				40 361	(997)	39 364
	<u>293 616</u>	<u>43</u>	<u>141</u>	<u>—</u>	<u>293 800</u> ⁽¹⁾	<u>(31 786)</u>	<u>262 014</u>

(1) L'échéancier de remboursement des dettes contractées sur les marchés financiers est établi sur la base de la valeur nominale des dettes prévue aux contrats et en prenant en considération l'effet des instruments financiers dérivés. Cette base diffère de la valeur comptable totalisant 296 991 M\$, car les coûts de transaction, les escomptes et les primes de 2 040 M\$ ne sont pas considérés dans la valeur nominale, alors que l'effet net des instruments financiers dérivés, à la baisse de 1 151 M\$, n'est pas considéré dans la valeur comptable.

19. Immobilisations

Principales méthodes comptables

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période correspondant à leur durée de vie utile. Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration, de développement ainsi que les coûts de mise hors service, le cas échéant. Les immobilisations en cours de construction, de développement ou de mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement.

Les œuvres d'art et les trésors historiques comme les peintures, les sculptures, les dessins, les estampes, les photographies, les films et les vidéos sont comptabilisés à titre de dépenses dans l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

Les immobilisations acquises par transfert d'un gouvernement ou par donation, y compris celles acquises pour une valeur symbolique, sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Les terres du domaine public et les ressources naturelles comme les forêts, l'eau et les ressources minières, dont le gouvernement est titulaire sans qu'elles aient été achetées, ne sont pas comptabilisées dans les états financiers consolidés du gouvernement.

Immobilisations louées en vertu d'un contrat de location-acquisition

Le coût des immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles au titre de la location, sans excéder la juste valeur de l'actif loué.

Immobilisations acquises dans le cadre d'ententes de partenariat public-privé

Les immobilisations acquises dans le cadre d'ententes de partenariat public-privé constituent des projets d'infrastructure découlant des contrats à long terme par lesquels le gouvernement s'associe à au moins un partenaire privé pour leur réalisation et qui respectent toutes les conditions suivantes :

- Le ou les partenaires du secteur privé sont responsables de la conception, de la construction, de l'acquisition ou de l'amélioration de l'élément d'infrastructure, de son financement après sa mise en service et de son exploitation ou de son entretien;
- le projet d'infrastructure est contrôlé par le gouvernement à tout moment sur la durée de l'entente, et, à l'échéance de l'entente, le gouvernement en contrôle l'intérêt résiduel important, le cas échéant;
- les risques liés au projet sont partagés entre le gouvernement et le ou les partenaires du secteur privé.

Les immobilisations acquises dans le cadre d'ententes de partenariat public-privé sont comptabilisées au coût, lequel représente la juste valeur à la date de comptabilisation, et amorties linéairement sur une période correspondant à leur durée de vie utile.

19. Immobilisations (suite)

Catégories d'immobilisations	Durée
Bâtiments <i>(Bâtiments institutionnels et d'exploitation, améliorations locatives, etc.)</i>	10 à 50 ans ⁽¹⁾
Aménagements <i>(Organisation et mise en valeur d'espaces : terrains, parcs, forêts, cours d'eau, etc.)</i>	5 à 20 ans
Réseaux complexes <i>(Infrastructures pour le transport routier, maritime et aérien, réseaux d'exploitation des ressources naturelles, barrages et autres ouvrages majeurs, etc.)</i>	10 à 60 ans
Matériel et équipement <i>(Véhicules de transport, machinerie, mobilier et équipement de bureau, équipements spécialisés à des fins médicales, éducationnelles, scientifiques ou industrielles, etc.)</i>	3 à 30 ans
Équipements informatiques et bureautiques <i>(Ordinateurs, imprimantes et autres périphériques, logiciels, équipements de télécommunication, de radiocommunication ou de traitement de l'information, etc.)</i>	3 à 10 ans
Développement informatique <i>(Conception, réalisation, implantation de systèmes informatiques, y compris le matériel et les logiciels acquis à cette fin)</i>	5 à 10 ans

(1) Les coûts de mise hors service d'immobilisations capitalisés dans la catégorie des bâtiments sont amortis sur une durée allant jusqu'à 125 ans.

19. Immobilisations (suite)

Évolution des immobilisations par catégories

(en millions de dollars)

	Terrains	Bâtiments	Aménagements	Réseaux complexes	Matériel et équipement	Équipements informatiques et bureautiques	Développement informatique	Total
COÛT								
Solde au début déjà établi	3 136	78 310	2 698	51 894	14 010	4 065	6 592	160 705
Modifications comptables (note 3)		242						242
Solde au début retraité	3 136	78 552	2 698	51 894	14 010	4 065	6 592	160 947
Acquisitions	132	882	21	36	1 099	534	90	2 794
Travaux en cours		6 557	286	3 679	105	97	427	11 151
Incidence des dispositions et réductions de valeur	(9)	(113)	(4)	(465)	(466)	(309)	(102)	(1 468)
Reclassements et autres ajustements	2	(529)	4	(2)	(6)	4	1	(526) ⁽¹⁾
Solde à la fin	<u>3 261</u>	<u>85 349</u>	<u>3 005</u>	<u>55 142</u>	<u>14 742</u>	<u>4 391</u>	<u>7 008</u>	<u>172 898</u>
AMORTISSEMENT CUMULÉ								
Solde au début déjà établi		30 520	1 040	21 102	8 986	2 920	4 338	68 906
Modifications comptables (note 3)		191						191
Solde au début retraité		30 711	1 040	21 102	8 986	2 920	4 338	69 097
Dépenses d'amortissement		1 703	126	1 538	835	550	356	5 108
Incidence des dispositions		(82)	(3)	(462)	(447)	(312)	(85)	(1 391)
Reclassements et autres ajustements		(4)	4		(5)	2	(1)	(4)
Solde à la fin	<u>—</u>	<u>32 328</u>	<u>1 167</u>	<u>22 178</u>	<u>9 369</u>	<u>3 160</u>	<u>4 608</u>	<u>72 810</u>
Valeur comptable nette au 31 mars 2024	<u>3 261</u>	<u>53 021</u>	<u>1 838</u>	<u>32 964</u>	<u>5 373</u>	<u>1 231</u>	<u>2 400</u>	<u>100 088</u>
Valeur comptable nette au 31 mars 2023 (retraités – note 3)	<u>3 136</u>	<u>47 841</u>	<u>1 658</u>	<u>30 792</u>	<u>5 024</u>	<u>1 145</u>	<u>2 254</u>	<u>91 850</u>

(1) Les reclassements et autres ajustements comprennent des ajustements à la baisse du coût des immobilisations de 520 M\$ découlant de la révision des estimations des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 15). Ces ajustements visent principalement des bâtiments.

19. Immobilisations (suite)

Immobilisations acquises dans le cadre d'ententes de partenariat public-privé

(en millions de dollars)

	Bâtiments	Aménagements	Réseaux complexes	Matériel et équipement	Total
Coût	5 311	196	2 303	152	7 962
Amortissement cumulé ⁽¹⁾	814	68	669	84	1 635
Valeur comptable nette au 31 mars 2024	4 497	128	1 634	68	6 327 ⁽²⁾
Valeur comptable nette au 31 mars 2023 (retraités – note 3)	4 603	137	1 691	78	6 509 ⁽²⁾

Note : En contrepartie des immobilisations acquises, un passif financier est comptabilisé dans les dettes découlant d'ententes de partenariat public-privé (note 18) pour toutes les ententes.

(1) La dépense d'amortissement de ces immobilisations était de 188 M\$ (185 M\$ en 2022-2023).

(2) La valeur comptable nette était de 4 454 M\$ pour les centres hospitaliers universitaires (4 571 M\$ au 31 mars 2023), 1 634 M\$ pour les infrastructures de transport routier (1 691 M\$ au 31 mars 2023) et 239 M\$ pour les autres ententes (247 M\$ au 31 mars 2023).

Immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition

(en millions de dollars)

	Bâtiments	Matériel et équipement	Autres	Total
Coût	605	8	83	696
Amortissement cumulé	163	7	28	198
Valeur comptable nette au 31 mars 2024	442	1	55	498
Valeur comptable nette au 31 mars 2023 (retraités – note 3)	462	45	4	511

Immobilisations en cours de construction, de développement ou de mise en valeur (travaux en cours)

(en millions de dollars)

	Bâtiments	Aménagements	Réseaux complexes	Matériel et équipement	Équipements informatiques et bureautiques	Développement informatique	Total
Coût au 31 mars 2024	11 523	230	1 014	188	131	710	13 796
Coût au 31 mars 2023	9 332	336	621	163	113	630	11 195

Note : Aucune dépense d'amortissement n'a été comptabilisée pour ces immobilisations en 2023-2024 et en 2022-2023.

20. Obligations contractuelles et droits contractuels

Principales méthodes comptables

Une obligation contractuelle est présentée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- il y a présence d'un écrit juridiquement exécutoire en date du 31 mars donnant le pouvoir à l'autre partie de recourir aux tribunaux pour procéder à son exécution;
- cet écrit entraîne la perte du pouvoir discrétionnaire, c'est-à-dire que vraisemblablement, le gouvernement a peu ou pas de possibilité de modifier les conditions prévues à l'écrit ou de s'y soustraire de sa propre initiative et n'a donc pas d'autre option réaliste que de régler l'obligation lorsque l'opération ou l'évènement se produira;
- le gouvernement devra sortir des ressources économiques pour régler l'obligation;
- l'opération ou l'évènement prévu à l'origine de l'obligation ne s'est pas encore produit.

Un droit contractuel est présenté selon les mêmes conditions, c'est-à-dire lorsqu'il y a un écrit juridiquement exécutoire au 31 mars qui a fait perdre le pouvoir discrétionnaire de l'autre partie et qui entraînera une rentrée de ressources économiques pour le gouvernement lorsque l'opération ou l'évènement se produira.

Les obligations contractuelles ou les droits contractuels relatifs à des ententes dont la durée est indéterminée sont calculés et présentés sur une période de six ans, soit chacune des cinq premières années de l'entente et une année additionnelle pour le solde. Les obligations contractuelles relatives à des ententes dont les sommes seront versées à perpétuité sont établies sur une période de 30 ans.

20. Obligations contractuelles et droits contractuels (suite)

Obligations contractuelles par catégories de dépenses et d'investissements

(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Dépenses					Investissements		Total
	Transferts		Fonctionnement			Acquisitions d'immobili- sations	Promesses de prêts et d'investis- sements	
	Capital	Ententes autres qu'en capital	Contrats de location- exploitation	Approvision- nements en biens et services	Autres			
2025	4 956	5 763	715	7 319	653	9 003	2 381	30 790
2026	2 583	4 037	578	4 441	481	3 687	943	16 750
2027	3 301	2 951	492	3 333	265	2 066	323	12 731
2028	2 057	2 086	422	2 602	22	1 399	67	8 655
2029	1 212	1 721	361	1 851	37	435	34	5 651
	14 109	16 558	2 568	19 546	1 458	16 590	3 748	74 577
2030 et suivantes	5 699	5 356	1 626	15 505		333	131	28 650
	19 808	21 914	4 194	35 051	1 458	16 923	3 879	103 227
Échéancier indéterminé							925	925
	19 808	21 914	4 194	35 051	1 458	16 923	4 804	104 152

Droits contractuels par sources de revenus

(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Ressources naturelles	Ventes de biens et services	Transferts du gouvernement fédéral	Autres	Total
2025	349	766	6 547	294	7 956
2026	116	679	6 502	83	7 380
2027	64	674	5 076	36	5 850
2028	62	687	3 964	19	4 732
2029	25	706	2 573	9	3 313
	616	3 512	24 662	441	29 231
2030 et suivantes	137	2 376	4 559	31	7 103
	753	5 888	29 221	472	36 334

21. Éventualités

Principales méthodes comptables

Passifs éventuels

Les obligations découlant des poursuites et des litiges sont comptabilisées à titre de passif lorsqu'il est probable qu'un évènement futur viendra confirmer l'existence d'un passif à la date des états financiers et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie. S'il est impossible de déterminer la probabilité de l'évènement ou que l'évènement est probable, mais qu'une estimation raisonnable ne peut être établie, un passif éventuel est alors présenté en note complémentaire.

Les méthodes comptables à l'égard des passifs éventuels relatifs au passif environnemental et aux provisions pour pertes sur les interventions financières garanties sont présentées respectivement dans les notes sur les créiteurs, frais à payer et autres provisions ([note 13](#)) et sur le passif environnemental et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ([note 15](#)).

Incertitudes importantes relatives à la mesure

Les passifs éventuels peuvent varier en raison des hypothèses retenues pour établir la probabilité du dénouement d'une situation existante à la date des états financiers et de celles relatives à l'estimation de la valeur du passif éventuel. Parmi les hypothèses utilisées figurent l'expérience passée, les négociations en cours, les règlements récents et les jugements rendus par les tribunaux.

Il est possible que ces provisions subissent des variations importantes dans la prochaine année. Puisque la présentation d'informations pourrait avoir des répercussions négatives sur le dénouement de ces poursuites et litiges, l'information à l'égard des montants et de l'ampleur des incertitudes qui y sont liées n'est pas fournie.

L'incertitude relative à la mesure à l'égard de la provision pour pertes sur les interventions financières garanties et du passif environnemental est présentée respectivement dans les notes sur les créiteurs, frais à payer et autres provisions ([note 13](#)) et sur le passif environnemental et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ([note 15](#)).

21. Éventualités (suite)

Passifs éventuels

Poursuites et litiges - Réclamations

Le gouvernement est visé par certaines réclamations; il est également partie dans des causes devant les tribunaux. Ces différents litiges découlent notamment d'inexécutions de contrats et de dommages occasionnés à des personnes ou à des biens. Dans certains cas, les sommes réclamées sont mentionnées; dans d'autres cas, aucune mention n'en est faite. Les réclamations pour lesquelles un montant a été établi par le gouvernement totalisaient 4 834 millions de dollars, après déduction des provisions prises à cet égard.

Différentes communautés autochtones du Québec ont intenté des poursuites en dommages-intérêts contre le gouvernement, totalisant 10 052 millions de dollars. Ces recours portent sur des revendications territoriales, la reconnaissance de certains droits ancestraux et d'autres éléments connexes. Ces dossiers sont à différents degrés d'avancement (certains recours étant actuellement suspendus ou inactifs) et devraient éventuellement se conclure par des négociations, des jugements ou le désistement des demandeurs. Le dénouement de ces poursuites et litiges étant incertain, la perte éventuelle que le gouvernement pourrait devoir assumer ne peut être déterminée.

Poursuites et litiges – Plaintes et application de la Loi sur l'équité salariale

Au regard de l'application de la Loi sur l'équité salariale (RLRQ, chapitre E-12.001), le gouvernement inscrit une provision pour une catégorie d'emploi lorsqu'il est probable que celle-ci bénéficie d'un correctif salarial à la suite d'une évaluation du maintien ou d'une plainte et qu'il peut raisonnablement estimer la somme qu'il devra déboursier. À cet égard, le gouvernement fait l'objet de plaintes et de recours auprès du Tribunal administratif du travail de la part de certains de ses employés et des syndicats les représentant, notamment dans le cadre des évaluations du maintien de l'équité salariale réalisées en 2010 et en 2015 pour le programme du personnel syndiqué du secteur parapublic.

Au cours de l'année financière, le Conseil du trésor a affiché les résultats de l'évaluation du maintien de l'équité salariale 2020 du programme du secteur parapublic. En application de la Loi sur l'équité salariale, les employés et les syndicats les représentant avaient jusqu'au 18 mai 2024 pour déposer des plaintes auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Le processus d'enquête suit son cours à la CNESST, qui transmettra un bilan des plaintes au Conseil du trésor au cours de la prochaine année financière.

La méthode d'estimation utilisée pour évaluer le passif éventuel comprend les hypothèses jugées les plus probables par le gouvernement.

22. Informations sur les flux de trésorerie

Éléments sans effet sur les flux de trésorerie

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2024	2023 (retraités – note 3)
Créances douteuses	716	534
Provisions liées aux prêts, aux placements et aux interventions financières garanties	386	306
Intérêts capitalisés sur les prêts et placements	(167)	(97)
Réinvestissement des revenus sur les placements du Fonds des générations	(582)	(283)
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	(5 241)	(6 620)
Pertes sur dispositions d'actifs	623	1 457
Ajustement des dettes au taux d'intérêt effectif	110	208
Moins-value durable sur les actifs	427	604
Amortissement des revenus reportés liés à l'acquisition d'immobilisations	(282)	(252)
Activités liées aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs		
Coût des prestations acquises	3 471	3 422
Modifications de régimes	8	7
Amortissement des pertes actuarielles	686	750
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises	7 950	7 650
Variation des provisions pour moins-value	118	112
	12 233	11 941
Réinvestissement des revenus de placement des fonds	(7 822)	(7 262)
Amortissement des immobilisations	5 108	4 888
Charges de désactualisation et autres sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	235	245
Révisions des estimations et autres liés au passif environnemental	278	363
Autres éléments sans effet sur les flux de trésorerie	9	(51)
	<u>6 031</u>	<u>5 981</u>

22. Informations sur les flux de trésorerie (suite)

Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2024	2023
		(retraités – note 3)
Actifs		
Débiteurs	(3 125)	(2 246)
Fonds des générations – débiteurs	36	3
Autres actifs financiers	(115)	538
Autres actifs non financiers	36	92
	<u>(3 168)</u>	<u>(1 613)</u>
Passifs		
Créditeurs, frais à payer et autres provisions	5 601	1 339
Revenus reportés	413	346
Passif environnemental	(61)	(48)
	<u>5 953</u>	<u>1 637</u>
	<u>2 785</u>	<u>24</u>

Informations supplémentaires

(en millions de dollars)

	2024	2023
		(retraités – note 3)
Intérêts payés	9 984	9 014
Acquisitions d'immobilisations incluses dans les créditeurs et frais à payer	2 037	1 746

23. Informations relatives aux apparentés

Le gouvernement est apparenté à ses principaux dirigeants, à leurs proches parents, ainsi qu'aux entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants du gouvernement sont notamment les ministres, les sous-ministres et les présidents-directeurs généraux ou leurs équivalents.

Au cours de l'année financière 2023-2024, le gouvernement n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

Annexe 1

Périmètre comptable par portefeuilles

Le gouvernement met sur pied des programmes administrés directement par des entités gouvernementales, dont des ministères et des organismes. L'ensemble des entités sous la responsabilité d'un ministre constitue un portefeuille. L'Assemblée nationale et les personnes désignées constituent également des portefeuilles.

Assemblée nationale

Assemblée nationale

Personnes désignées par l'Assemblée nationale

Commissaire à la langue française
Commissaire à l'éthique et à la déontologie
Commissaire au lobbying
Directeur général des élections
Protecteur du citoyen
Vérificateur général

Affaires municipales et Habitation

Ministère et organismes budgétaires

Affaires municipales et Habitation
Commission municipale du Québec
Tribunal administratif du logement

Organisme autre que budgétaire

Société d'habitation du Québec

Fonds spécial

Fonds régions et ruralité

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Ministère et organismes budgétaires

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Commission de protection du territoire agricole du Québec
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Organismes autres que budgétaires

Institut de technologie agroalimentaire du Québec (30 juin)
La Financière agricole du Québec

Entreprise du gouvernement¹

Capital Financière agricole inc.

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Ministère et organisme budgétaire

Conseil du trésor et Administration gouvernementale
Commission de la fonction publique

Conseil du trésor et Administration gouvernementale (suite)**Organismes autres que budgétaires**

Autorité des marchés publics
Centre d'acquisitions gouvernementales
Commission de la capitale nationale du Québec
Office des professions du Québec
Société québécoise des infrastructures

Fonds spécial

Fonds de la région de la Capitale-Nationale

Conseil exécutif**Ministère et organisme budgétaire**

Conseil exécutif
Commission d'accès à l'information

Culture et Communications**Ministère et organisme budgétaire**

Culture et Communications
Conseil du patrimoine culturel du Québec

Organismes autres que budgétaires

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Conseil des arts et des lettres du Québec
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (30 juin)
Musée d'art contemporain de Montréal
Musée de la Civilisation
Musée national des beaux-arts du Québec
Société de développement des entreprises culturelles
Société de la Place des Arts de Montréal
Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)
Société du Grand Théâtre de Québec (31 août)

Fonds spéciaux

Fonds Avenir Mécénat Culture
Fonds du patrimoine culturel québécois

Cybersécurité et Numérique**Ministère**

Cybersécurité et Numérique

Fonds spécial

Fonds de la cybersécurité et du numérique

Économie, Innovation et Énergie**Ministère et organisme budgétaire**

Économie, Innovation et Énergie
Commission de l'éthique en science et en technologie

Économie, Innovation et Énergie (suite)**Organismes autres que budgétaires**

Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies
 Fonds de recherche du Québec – Santé
 Fonds de recherche du Québec – Société et culture
 Régie de l'énergie
 Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie inc.

Fonds spéciaux

Capital ressources naturelles et énergie
 Fonds des ressources naturelles (volet Gestion des énergies fossiles)²
 Fonds du développement économique
 Fonds pour la croissance des entreprises québécoises

Entreprises du gouvernement¹

Fonds d'investissement Eurêka S.E.C.
 Hydro-Québec³ (31 décembre)
 Investissement Québec³
 Société du parc industriel et portuaire de Bécancour³

Éducation**Ministère et organismes budgétaires**

Éducation
 Commission consultative de l'enseignement privé
 Conseil supérieur de l'éducation
 Protecteur national de l'élève

Organismes autres que budgétaires

Institut national des mines
 Société des établissements de plein air du Québec
 Société des parcs de sciences naturelles du Québec

Fonds spécial

Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

Organismes du réseau de l'éducation – Centres de services scolaires⁴

Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées
 Centre de services scolaire de Charlevoix
 Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup
 Centre de services scolaire de la Baie-James
 Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin
 Centre de services scolaire de la Capitale
 Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
 Centre de services scolaire De La Jonquière
 Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord
 Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île
 Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke

Éducation (suite)

Organismes du réseau de l'éducation – Centres de services scolaires⁴ (suite)

Centre de services scolaire de la Riveraine
Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord
Centre de services scolaire de Laval
Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands
Centre de services scolaire de l'Énergie
Centre de services scolaire de l'Estuaire
Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois
Centre de services scolaire de Montréal
Centre de services scolaire de Portneuf
Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda
Centre de services scolaire des Affluents
Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe
Centre de services scolaire des Appalaches
Centre de services scolaire des Bois-Francs
Centre de services scolaire des Chênes
Centre de services scolaire des Chic-Chocs
Centre de services scolaire des Découvreurs
Centre de services scolaire des Draveurs
Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries
Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides
Centre de services scolaire des Hautes-Rivières
Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
Centre de services scolaire des Hauts-Cantons
Centre de services scolaire des Îles
Centre de services scolaire des Laurentides
Centre de services scolaire des Mille-Îles
Centre de services scolaire des Monts-et-Marées
Centre de services scolaire des Navigateurs
Centre de services scolaire de Sorel-Tracy
Centre de services scolaire des Patriotes
Centre de services scolaire des Phares
Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais
Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries
Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay
Centre de services scolaire des Samares
Centre de services scolaire des Sommets
Centre de services scolaire des Trois-Lacs
Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy
Centre de services scolaire du Fer
Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs
Centre de services scolaire du Lac-Abitibi
Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean
Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue

Éducation (suite)**Organismes du réseau de l'éducation – Centres de services scolaires⁴** (suite)

- Centre de services scolaire du Littoral
- Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets
- Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs
- Centre de services scolaire Harricana
- Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys
- Centre de services scolaire Marie-Victorin
- Centre de services scolaire René-Lévesque

Organismes du réseau de l'éducation – Commissions scolaires⁴

- Commission scolaire Central Québec
- Commission scolaire crie
- Commission scolaire Eastern Shores
- Commission scolaire Eastern Townships
- Commission scolaire English-Montréal
- Commission scolaire Kativik
- Commission scolaire Lester-B.-Pearson
- Commission scolaire New Frontiers
- Commission scolaire Riverside
- Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier
- Commission scolaire Western Québec

Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal

Emploi et Solidarité sociale**Ministère et organisme budgétaire**

- Emploi et Solidarité sociale
- Commission des partenaires du marché du travail

Organisme autre que budgétaire

- Office de la sécurité économique des chasseurs cris (30 juin)

Fonds spéciaux

- Fonds d'aide à l'action communautaire autonome
- Fonds de développement du marché du travail
- Fonds des biens et des services
- Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Fonds québécois d'initiatives sociales

Enseignement supérieur**Ministère et organismes budgétaires**

- Enseignement supérieur
- Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études
- Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Organisme autre que budgétaire

- Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (30 juin)

Enseignement supérieur (suite)**Fonds spécial**

Fonds pour l'excellence et la performance universitaires

Organismes des réseaux de l'enseignement supérieur – Collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps)⁴

Cégep André-Laurendeau
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep d'Ahuntsic
Cégep de Baie-Comeau
Cégep de Bois-de-Boulogne
Cégep de Chicoutimi
Cégep de Drummondville
Cégep de Granby
Cégep de Jonquière
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Maisonneuve
Cégep de Matane
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Rosemont
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de St-Félicien
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Cégep de Valleyfield
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal
Cégep Édouard-Montpetit
Cégep François-Xavier-Garneau
Cégep Gérard-Godin
Cégep John Abbott
Cégep Limoilou
Cégep Lionel-Groulx
Cégep Marie-Victorin

Enseignement supérieur (suite)**Organismes des réseaux de l'enseignement supérieur – Collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps)⁴ (suite)**

Cégep Montmorency
Cégep régional Champlain
Cégep régional de Lanaudière
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Collège d'Alma
Collège Dawson
Collège Héritage
Vanier College of General and Vocational Education

Organismes des réseaux de l'enseignement supérieur – Université du Québec et ses constituantes⁵

École de technologie supérieure
École nationale d'administration publique
Institut national de la recherche scientifique
Télé-université
Université du Québec
Université du Québec à Chicoutimi
Université du Québec à Montréal
Université du Québec à Rimouski
Université du Québec à Trois-Rivières
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Université du Québec en Outaouais

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs**Ministère et organisme budgétaire**

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Organismes autres que budgétaires

Fondation de la faune du Québec
Société québécoise de récupération et de recyclage

Fonds spéciaux

Fonds bleu
Fonds d'électrification et de changements climatiques
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État
Fonds des ressources naturelles (volet Conservation et mise en valeur de la faune)²
Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques

Famille**Ministère et organisme budgétaire**

Famille
Curateur public

Fonds spécial

Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance

Finances**Ministère**Finances⁶**Organismes autres que budgétaires**Agence du revenu du Québec⁷

Autorité des marchés financiers

Financement-Québec

Institut de la statistique du Québec

Société de financement des infrastructures locales du Québec

Société nationale de l'amiante⁸**Fonds spéciaux**

Fonds de financement

Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux

Fonds de lutte contre les dépendances

Fonds des générations

Fonds des services de santé

Fonds du centre financier de Montréal

Fonds du Plan Nord

Fonds relatif à l'administration fiscale

Tribunal administratif des marchés financiers (Fonds du)⁹**Entreprises du gouvernement¹**

Loto-Québec

Société des alcools du Québec (année financière terminée le dernier samedi de mars)

Société québécoise du cannabis (année financière terminée le dernier samedi de mars)

Immigration, Francisation et Intégration**Ministère**

Immigration, Francisation et Intégration

Justice**Ministère et organismes budgétaires**

Justice

Comité de la rémunération des juges

Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Conseil de la justice administrative

Conseil de la magistrature

Directeur des poursuites criminelles et pénales

Office de la protection du consommateur

Tribunal des droits de la personne

Organismes autres que budgétaires

Commission des services juridiques

Fonds d'aide aux actions collectives

Société québécoise d'information juridique

Justice (suite)

Fonds spéciaux

- Fonds Accès Justice
- Fonds affecté à l'aide des personnes victimes d'infractions criminelles
- Fonds des registres du ministère de la Justice
- Tribunal administratif du Québec (Fonds du)⁹

Langue française

Ministère et organismes budgétaires

- Langue française
- Commission de toponymie
- Office québécois de la langue française

Organisme autre que budgétaire

- Centre de la francophonie des Amériques

Relations internationales et Francophonie

Ministère et organisme budgétaire

- Relations internationales et Francophonie
- Conseil du statut de la femme

Organisme autre que budgétaire

- Office Québec-Monde pour la jeunesse

Ressources naturelles et Forêts

Ministère

- Ressources naturelles et Forêts

Organismes autres que budgétaires

- Société de développement de la Baie-James (31 décembre)
- Société du Plan Nord

Fonds spéciaux

- Fonds des ressources naturelles (volets Forestier, Aménagement durable du territoire forestier, Patrimoine minier et Gestion de l'activité minière)²
- Fonds d'information sur le territoire

Entreprise du gouvernement¹

- Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire S.E.C.

Santé et Services sociaux

Ministère et organismes budgétaires

- Santé et Services sociaux
- Commissaire à la santé et au bien-être
- Office des personnes handicapées du Québec

Organismes autres que budgétaires

- Corporation d'urgences-santé
- Fonds de l'assurance médicaments
- Héma-Québec

Santé et Services sociaux (suite)**Organismes autres que budgétaires (suite)**

Institut national de santé publique du Québec
 Institut national d'excellence en santé et en services sociaux
 Régie de l'assurance maladie du Québec

Fonds spéciaux

Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis
 Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux

Organismes du réseau de la santé et des services sociaux – Centres intégrés de santé et de services sociaux

Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches
 Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue
 Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord
 Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie
 Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre
 Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est
 Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
 Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière
 Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval
 Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais
 Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles
 Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides
 Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent
 Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale
 Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
 Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal
 Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
 Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal
 Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal
 Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
 Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal
 Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Organismes du réseau de la santé et des services sociaux – autres établissements publics et instances régionales

Centre de santé Inuulitsivik
 Centre de santé Tulattavik de l'Ungava
 Centre hospitalier de l'Université de Montréal
 Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine
 Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James
 Centre universitaire de santé McGill
 CHU de Québec – Université Laval
 CLSC Naskapi

Santé et Services sociaux (suite)**Organismes du réseau de la santé et des services sociaux – autres établissements publics et instances régionales** (suite)

Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James
Institut de Cardiologie de Montréal
Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval
Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik

Sécurité publique**Ministère et organismes budgétaires**

Sécurité publique
Bureau des enquêtes indépendantes
Bureau du coroner
Commissaire à la déontologie policière
Commissaire à la lutte contre la corruption
Commission québécoise des libérations conditionnelles
Régie des alcools, des courses et des jeux
Tribunal administratif de déontologie policière

Organismes autres que budgétaires

École nationale de police du Québec (30 juin)
École nationale des pompiers du Québec (30 juin)

Fonds spécial

Fonds des services de police

Tourisme**Ministère**

Tourisme

Organismes autres que budgétaires

Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique
Société du Centre des congrès de Québec
Société du Palais des congrès de Montréal

Fonds spécial

Fonds de partenariat touristique

Transports et Mobilité durable**Ministère et organisme budgétaire**

Transports et Mobilité durable
Commission des transports du Québec

Organismes autres que budgétaires

Société de l'assurance automobile du Québec (31 décembre)
Société des Traversiers du Québec

Transports et Mobilité durable (suite)

Fonds spéciaux

- Fonds aérien
- Fonds de gestion de l'équipement roulant
- Fonds de la sécurité routière
- Fonds des réseaux de transport terrestre

Travail

Ministère

- Travail

Organisme autre que budgétaire

- Régie du bâtiment du Québec

Fonds spécial

- Tribunal administratif du travail (Fonds du)⁹

Note : Lorsque la date de fin d'année financière d'une entité est différente du 31 mars, elle est indiquée entre parenthèses. Aux fins de la consolidation aux états financiers du gouvernement, des données intermédiaires sont alors utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.

1. Le pourcentage de la participation du gouvernement dans les entreprises est de 100 % à l'exception de la participation dans Capital Financière agricole inc., qui est de 90,1 %.
2. Le Fonds des ressources naturelles, institué en vertu de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (RLRQ, chapitre M-25.2), est composé de différents volets. Les informations financières du volet Gestion des énergies fossiles sont présentées dans le portefeuille Économie, Innovation et Énergie. Celles du volet Conservation et mise en valeur de la faune font partie du portefeuille Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs. Finalement, les informations financières de tous les autres volets sont cumulées et présentées dans le portefeuille Ressources naturelles et Forêts.
3. Le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie est responsable de l'application des lois constitutives d'Hydro-Québec, d'Investissement Québec et de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour. Toutefois, leurs revenus sont comptabilisés dans le portefeuille Finances puisque les actions de ces entreprises du gouvernement sont détenues par le ministre des Finances.
4. L'année financière des centres de services scolaires, commissions scolaires et collèges se termine le 30 juin. Des données intermédiaires sont utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.
5. Les données financières de l'Université du Québec et de ses constituantes, utilisées aux fins de consolidation, couvrent la période du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024, date de la fin de leur année financière. Les opérations et les événements relatifs à ces entités survenus entre le 1^{er} et le 30 avril 2024 n'ont pas eu d'incidence financière significative sur la situation financière et les résultats consolidés du gouvernement.
6. Conformément à l'article 9 de la Loi sur l'exécutif (RLRQ, chapitre E-18), le décret 1689-2022 confie les fonctions et les responsabilités du ministre du Revenu au ministre des Finances.
7. Les opérations du fonds général du fonds consolidé du revenu liées à l'application ou à l'exécution de toute loi dont la responsabilité est confiée au ministre du Revenu sont administrées par l'Agence du revenu du Québec.
8. La Société nationale de l'amiante a cessé ses activités. Depuis le 1^{er} juin 2016, cette entité est constituée en personne morale de droit public régie par les dispositions de la Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, chapitre S-3.1.1).
9. Les données financières du fonds spécial, utilisées aux fins de consolidation, incluent également celles de l'organisme financé par ce fonds.

Annexe 2 Informations sectorielles

État consolidé des revenus (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars 2024						
	Impôt sur le revenu et les biens	Taxes à la consom- mation	Droits, permis et redevances	Revenus divers	Revenus provenant des entreprises du gouvernement	Transferts du gouvernement fédéral	Total
PORTEFEUILLES							
Assemblée nationale				13			13
Personnes désignées par l'Assemblée nationale				1			1
Affaires municipales et Habitation			8	291		664	963
Agriculture, Pêcheries et Alimentation			32	80		192	304
Conseil du trésor et Administration gouvernementale			1	185			186
Conseil exécutif				14		15	29
Culture et Communications		30	1	149		2	182
Cybersécurité et Numérique				40			40
Économie, Innovation et Énergie ⁽¹⁾			26	201		68	295
Éducation	1 150	90		1 420		446	3 106
Emploi et Solidarité sociale			39	188		931	1 158
Enseignement supérieur				1 086		247	1 333
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs		36	1 923	75		86	2 120
Famille			27	6			33
Finances	61 798	24 634	1 571	3 118	5 234	26 497	122 852
Immigration, Francisation et Intégration			87	12		775	874
Justice			6	337		60	403
Langue française							
Relations internationales et Francophonie				4		9	13
Ressources naturelles et Forêts			401	243	7	15	666
Santé et Services sociaux			2	4 926		619	5 547
Sécurité publique			27	474		55	556
Tourisme		155	3	85			243
Transports et Mobilité durable		2 138	1 643	455		195	4 431
Travail			91	102			193
Total des revenus	62 948	27 083	5 888	13 505	5 241	30 876	145 541

(1) Le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie est responsable de l'application des lois constitutives d'Hydro-Québec, d'Investissement Québec et de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour. Toutefois, leurs revenus sont comptabilisés dans le portefeuille Finances puisque les actions de ces entreprises du gouvernement sont détenues par le ministre des Finances.

Annexe 2

Informations sectorielles (suite)

État consolidé des revenus (suite)

(en millions de dollars)

Année financière terminée le 31 mars 2023						
(retraités – note 3)						
Impôt sur le revenu et les biens	Taxes à la consommation	Droits, permis et redevances	Revenus divers	Revenus provenant des entreprises du gouvernement	Transferts du gouvernement fédéral	Total
PORTEFEUILLES						
Assemblée nationale			7			7
Personnes désignées par l'Assemblée nationale			2			2
Affaires municipales et Habitation		6	285		596	887
Agriculture, Pêcheries et Alimentation		27	50		162	239
Conseil du trésor et Administration gouvernementale		1	142			143
Conseil exécutif			5		39	44
Culture et Communications	35	1	124		2	162
Cybersécurité et Numérique			37			37
Économie, Innovation et Énergie ⁽¹⁾		19	278		21	318
Éducation	1 113	90	1 309		422	2 934
Emploi et Solidarité sociale			37		954	1 173
Enseignement supérieur			948		243	1 191
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs		36	1 589	110	118	1 853
Famille			24	3		27
Finances	63 408	24 146	1 829	2 095	6 581	24 058
Immigration, Francisation et Intégration			62	17	794	873
Justice			4	327	45	376
Langue française						
Relations internationales et Francophonie				2	17	19
Ressources naturelles et Forêts			536	253	39	48
Santé et Services sociaux			2	4 731	1 091	5 824
Sécurité publique			28	454	35	517
Tourisme		149	2	104		255
Transports et Mobilité durable		2 141	1 529	434	92	4 196
Travail			88	85		173
Total des revenus	64 521	26 597	5 784	11 984	6 620	28 737
	144 243					

(1) Le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie est responsable de l'application des lois constitutives d'Hydro-Québec, d'Investissement Québec et de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour. Toutefois, leurs revenus sont comptabilisés dans le portefeuille Finances puisque les actions de ces entreprises du gouvernement sont détenues par le ministre des Finances.

Annexe 2

Informations sectorielles (suite)

État consolidé des dépenses (en millions de dollars)

Année financière terminée le 31 mars 2024					
	Transfert	Rémunération	Fonctionnement	Créances douteuses et autres provisions	Total
PORTEFEUILLES					
Assemblée nationale		128	53		181
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	13	92	30		135
Affaires municipales et Habitation	4 547	132	157	78	4 914
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 154	223	98	27	1 502
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	53	733	255	(1)	1 040
Conseil exécutif	743	144	29		916
Culture et Communications	1 595	223	297	6	2 121
Cybersécurité et Numérique		83	122		205
Économie, Innovation et Énergie	3 238	93	217	282	3 830
Éducation	1 362	14 236	4 449	11	20 058
Emploi et Solidarité sociale	5 018	503	163	44	5 728
Enseignement supérieur	4 903	4 209	1 324	40	10 476
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	1 726	337	364	4	2 431
Famille	8 680	134	103		8 917
Finances	1 340	1 366	555	489	3 750
Immigration, Francisation et Intégration	295	184	83		562
Justice	433	857	597	16	1 903
Langue française	11	40	9		60
Relations internationales et Francophonie	57	89	36		182
Ressources naturelles et Forêts	426	283	772	5	1 486
Santé et Services sociaux	8 524	37 626	14 713	137	61 000
Sécurité publique	364	1 750	636		2 750
Tourisme	296	71	130		497
Transports et Mobilité durable	2 565	827	3 299	9	6 700
Travail	23	143	43		209
Dépenses de portefeuilles	<u>47 366</u>	<u>64 506</u>	<u>28 534</u>	<u>1 147</u>	<u>141 553</u>
Service de la dette					<u>9 982</u>
Total des dépenses					<u><u>151 535</u></u>

Annexe 2

Informations sectorielles (suite)

État consolidé des dépenses (suite)

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars 2023				Total
	Transfert	Rémunération	Fonctionnement	Créances douteuses et autres provisions	
PORTEFEUILLES					
Assemblée nationale		119	47		166
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	30	139	56		225
Affaires municipales et Habitation	4 624	117	183	12	4 936
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 038	208	85	6	1 337
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	68	863	194	1	1 126
Conseil exécutif	603	129	42		774
Culture et Communications	1 232	198	256	4	1 690
Cybersécurité et Numérique		63	109		172
Économie, Innovation et Énergie	2 819	83	179	199	3 280
Éducation	1 095	14 194	4 212	10	19 511
Emploi et Solidarité sociale	8 372	442	145	24	8 983
Enseignement supérieur	4 597	3 958	1 119	(19)	9 655
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	1 083	293	293	4	1 673
Famille	7 627	117	91		7 835
Finances	1 263	1 215	542	345	3 365
Immigration, Francisation et Intégration	226	145	74		445
Justice	340	758	389	7	1 494
Langue française	12	28	6		46
Relations internationales et Francophonie	59	81	36		176
Ressources naturelles et Forêts	386	265	755		1 406
Santé et Services sociaux	8 168	36 490	14 562	121	59 341
Sécurité publique	192	1 584	614		2 390
Tourisme	324	64	143	1	532
Transports et Mobilité durable	2 699	708	2 984	9	6 400
Travail	19	135	35		189
Dépenses de portefeuilles	<u>46 876</u>	<u>62 396</u>	<u>27 151</u>	<u>724</u>	<u>137 147</u>
Service de la dette					<u>10 222</u>
Total des dépenses					<u><u>147 369</u></u>

Annexe 3 Biens et activités fiduciaires

Les biens détenus et les activités fiduciaires sont confiés à un ministère ou à un organisme du gouvernement (fiduciaire) qui doit les administrer selon les dispositions contractuelles ou légales applicables. Le fiduciaire détient et administre les biens au profit de bénéficiaires désignés et au nom de ceux-ci. Quand un donateur confie des biens à un fiduciaire, ce doit être dans le but de remplir un objectif précis défini par ce dernier. Les biens détenus et activités fiduciaires sont exclus du périmètre comptable puisqu'ils ne sont pas la propriété du gouvernement.

Biens non réclamés (31 décembre)
administrés par l'Agence du revenu du Québec

Caisse de dépôt et placement du Québec (31 décembre)

Cautionnements individuels des agents de voyages
administrés par l'Office de la protection du consommateur

Comité Entraide – secteurs public et parapublic
administré par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Commission de la construction du Québec (31 décembre)

Comptes sous administration (31 décembre)
administrés par le Curateur public

Comptes sous administration du Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance
administrés par le ministère de la Famille

Conseil de gestion de l'assurance parentale (31 décembre)

Fonds central de soutien à la réinsertion sociale (31 décembre)
administré par le ministère de la Sécurité publique

Fonds d'assurance automobile du Québec (31 décembre)
administré par la Société de l'assurance automobile du Québec

Fonds d'assurance-garantie
administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Fonds d'assurance parentale (31 décembre)
administré par le Conseil de gestion de l'assurance parentale (31 décembre)

Fonds d'assurance-récolte
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles
administrés par La Financière agricole du Québec

Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre
administré par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Annexe 3 **Biens et activités fiduciaires** (suite)

Fonds de garantie
administré par la Régie du bâtiment du Québec

Fonds des pensions alimentaires
administré par l'Agence du revenu du Québec

Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages
administré par l'Office de la protection du consommateur

Fonds d'indemnisation des services financiers
administré par l'Autorité des marchés financiers

Fonds en fidéicomis sous administration du Bureau général de dépôts pour le Québec
administré par le ministère des Finances

Régime de compensation pour les organismes municipaux
administré la Société québécoise de récupération et de recyclage

Retraite Québec (31 décembre)

Note : Lorsque la date de fin d'année financière d'un organisme est différente du 31 mars, elle est indiquée entre parenthèses.

Annexe 4 Opérations fiduciaires du gouvernement

Sommaire des biens détenus et des opérations fiduciaires administrées pour des bénéficiaires désignés

(en millions de dollars)

	Au 31 mars 2024		
	Actif	Passif	Actif (passif) net
Biens non réclamés ⁽¹⁾ , administrés par l'Agence du revenu du Québec	350	147	203
Caisse de dépôt et placement du Québec ⁽¹⁾	511 449	77 202	434 247 ^{(2),(3)}
Cautionnements individuels des agents de voyages	9 ⁽²⁾	5	4
Comité Entraide – secteurs public et parapublic	3	3	–
Commission de la construction du Québec			
Fonds général d'administration ⁽¹⁾	328	239	89
Régime supplémentaire de rentes ⁽¹⁾ :			
compte général	3 442 ⁽²⁾	1 573	1 869
compte complémentaire	18 291 ⁽²⁾	18 291	–
compte des retraités	9 560 ⁽²⁾	9 506	54
Autres fonds ⁽¹⁾	2 962	1 872	1 090
Comptes sous administration ⁽¹⁾ , administrés par le Curateur public	831	118	713
Comptes sous administration du Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance	3	3	–
Conseil de gestion de l'assurance parentale ⁽¹⁾	10	10	–
Fonds d'assurance parentale ⁽¹⁾	724 ⁽²⁾	144	580
Fonds central de soutien à la réinsertion sociale ⁽¹⁾	3	–	3
Fonds d'assurance automobile du Québec ⁽¹⁾	13 636 ⁽²⁾	10 507	3 129
Fonds d'assurance-garantie	12 ⁽²⁾	–	12
Fonds d'assurance-récolte	261 ⁽²⁾	36	225
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	12	289	(277)
Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre	331	35	296
Fonds de garantie	37	–	37
Fonds des pensions alimentaires	186	186	–
Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages	161 ⁽²⁾	4	157
Fonds d'indemnisation des services financiers	133 ⁽²⁾	25	108

Annexe 4

Opérations fiduciaires du gouvernement (suite)

Sommaire des biens détenus et des opérations fiduciaires administrées pour des bénéficiaires désignés (suite) (en millions de dollars)

	Au 31 mars 2024		
	Actif	Passif	Actif (passif) net
Fonds en fidéicommiss sous administration du Bureau général de dépôts pour le Québec	1 140	1 140	—
Retraite Québec ⁽¹⁾	303	285	18
Régimes de retraite du gouvernement – quote-part assumée par les participants ⁽¹⁾ :			
RREGOP	86 948 ⁽²⁾	78 529	8 419
RRPE	12 171 ⁽²⁾	10 531	1 640
RRAPSC	822 ⁽²⁾	750	72
RRMSQ	989 ⁽²⁾	967	22
Autres régimes de retraite administrés par Retraite Québec ⁽¹⁾	451 ⁽²⁾	354	97
Fonds du régime de rentes du Québec ⁽¹⁾			
Régime de base du régime de rentes du Québec	112 755 ⁽²⁾	1 063	111 692
Régime supplémentaire du régime de rentes du Québec	10 160 ⁽²⁾	3	10 157

(1) Les données sont établies en date du 31 décembre 2023, soit la date de fin d'année financière du fonds fiduciaire.

(2) Les fonds de certaines fiducies sont confiés, en tout ou en partie, à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse). L'actif net de la Caisse, présenté à la juste valeur, incluait une somme de 266 718 M\$ de fonds confiés par ces fiducies.

(3) L'actif net de la Caisse inclut des actifs pris en compte dans les états financiers consolidés du gouvernement, notamment ceux du Fonds d'amortissement des régimes de retraite et du Fonds des générations. La juste valeur de ces actifs était de 145 044 M\$.

GLOSSAIRE

Glossaire

Les termes suivants sont utilisés dans les sections « Analyse des états financiers consolidés » et « États financiers consolidés » contenues dans ce volume.

Actifs financiers

Les actifs financiers représentent les actifs qui sont utilisés pour rembourser les dettes existantes ou pour financer des activités futures; ils ne sont pas destinés à être utilisés pour la prestation de services publics.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers représentent les actifs qui sont utilisés dans le cours normal des activités du gouvernement pour la prestation de services publics.

Comptabilité d'exercice

La comptabilité d'exercice est une méthode de comptabilisation qui consiste à tenir compte, dans la détermination du résultat net des revenus gagnés et des dépenses engagées au cours d'une année financière, le tout sans considération du moment où les opérations sont réglées par un encaissement ou un décaissement ou de toute autre façon.

Dépenses de transfert

Les dépenses de transfert représentent des avantages économiques octroyés par un gouvernement à un bénéficiaire, sans contrepartie en biens ou en services, pour lesquels le gouvernement ne s'attend pas à être remboursé ultérieurement ni à obtenir un rendement financier direct.

Dettes brute

La dette brute correspond à la somme des dettes (avant compensation des titres autodétenus) pour lesquelles la trésorerie a été reçue au 31 mars, des passifs liés aux instruments financiers dérivés et du passif net des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs. Les soldes du Fonds des générations, des fonds d'amortissement afférents à des emprunts (avant compensation des titres autodétenus), des actifs liés aux instruments financiers dérivés et des emprunts réalisés par anticipation sont soustraits de cette somme.

Dettes nette

La dette nette correspond à la différence entre les actifs financiers et les passifs du gouvernement. Elle se compose des déficits cumulés et des actifs non financiers.

Dettes représentant les déficits cumulés

La dette représentant les déficits cumulés est constituée des déficits cumulés liés aux activités et des gains et pertes de réévaluation cumulés.

Emprunts réalisés par anticipation

Les emprunts par anticipation sont des emprunts effectués par le fonds général du fonds consolidé du revenu au cours d'une année financière, pour lesquels la trésorerie a été reçue au 31 mars, qui servent à combler ses besoins de financement pour l'année financière suivante.

Entreprises du gouvernement

Une entreprise du gouvernement possède toutes les caractéristiques suivantes :

- elle constitue une entité juridique distincte ayant le pouvoir de passer des contrats en son propre nom et d'ester en justice;
- elle est investie des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour mener des activités commerciales;
- elle a pour principale activité la vente de biens ou la prestation de services à des particuliers ou à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement;
- elle peut, dans le cours normal de ses affaires, poursuivre ses activités et faire face à ses dettes au moyen de revenus tirés de sources non comprises dans le périmètre comptable du gouvernement.

Fonds consolidé du revenu

Le fonds consolidé du revenu est constitué des sommes d'argent perçues ou reçues de diverses sources et sur lesquelles le Parlement du Québec a droit d'allocation. Il comprend un fonds général et des fonds spéciaux.

Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement

En vertu de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le ministre des Finances peut constituer un fonds d'amortissement afin de pourvoir au remboursement de tout emprunt de la dette du gouvernement. À cette fin, le ministre peut, sur autorisation du gouvernement, prendre sur le fonds général du fonds consolidé du revenu toute somme qu'il verse au fonds d'amortissement. De plus, des liquidités prudentielles sont maintenues dans le fonds d'amortissement afin de permettre au gouvernement de respecter ses engagements financiers en cas de fortes perturbations des marchés financiers.

Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)

En vertu de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le ministre des Finances peut placer à long terme, par dépôt à la Caisse de dépôt et placement du Québec, toute partie du fonds général du fonds consolidé du revenu, jusqu'à concurrence des sommes qui sont comptabilisées au passif des régimes de retraite, pour former un fonds d'amortissement en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations de ces régimes de retraite.

Fonds des générations

En vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1), le ministre des Finances dépose à la Caisse de dépôt et placement du Québec les sommes constituant le Fonds des générations, lesquelles sont affectées exclusivement au remboursement de la dette du gouvernement.

Fonds de suppléance

Le Fonds de suppléance est une provision administrée par le Conseil du trésor et qui vise notamment à couvrir les dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux au cours de l'année financière ainsi que le coût de certaines mesures qui sont annoncées dans le budget.

Fonds général

Le fonds général est constitué des sommes d'argent versées au fonds consolidé du revenu qui n'ont pas été portées au crédit d'un fonds spécial en vertu de dispositions législatives.

Fonds spécial

Un fonds spécial est un fonds institué par une loi afin de pourvoir à certains engagements financiers d'un ministre, d'un organisme budgétaire ou d'un organisme autre que budgétaire exerçant une fonction juridictionnelle. Des dispositions législatives déterminent quelles sommes versées au fonds consolidé du revenu doivent être portées au crédit d'un fonds spécial.

Instruments financiers

Les instruments financiers désignent tout contrat qui donne lieu à un actif financier, comme les placements et les prêts, et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres, comme les dettes, les instruments financiers dérivés et les actions.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des instruments dont la valeur fluctue en fonction d'un instrument sous-jacent (par exemple, un taux d'intérêt, un cours de change, un indice ou le prix d'une marchandise) sans nécessiter la détention ou la livraison de l'instrument sous-jacent lui-même.

Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif permet d'établir le coût après amortissement d'un actif financier ou d'un passif financier (ou d'un groupe d'actifs financiers ou de passifs financiers) et de répartir adéquatement les revenus d'intérêts ou les charges d'intérêts entre les années financières. Le taux d'intérêt effectif prend en considération les coûts de transaction, les escomptes et les primes.

Organismes autres que budgétaires

Les organismes autres que budgétaires dépendent en partie ou en totalité des ministères pour leur financement. Cependant, ils disposent d'un plus grand degré d'autonomie que les organismes financés par des crédits budgétaires. En effet, bien que les organismes autres que budgétaires relèvent aussi d'un ministre, les pouvoirs en matière de finances et de fonctionnement délégués à leur direction en vertu de la législation sont plus étendus.

Organismes des réseaux

Les organismes des réseaux sont issus de quatre réseaux :

- le réseau de la santé et des services sociaux, qui inclut les centres intégrés de santé et de services sociaux et les autres établissements publics et instances régionales;
- le réseau de l'éducation, qui inclut les centres de services scolaires et les commissions scolaires;
- les réseaux de l'enseignement supérieur, qui inclut les collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) ainsi que l'Université du Québec et ses constituantes.

Tous ces organismes, financés en grande partie par l'entremise des crédits budgétaires de leur ministère responsable, sont autonomes quant à leur prestation de services au public. Ils constituent des entités juridiques investies des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour fournir un service public. De plus, la capacité du gouvernement de disposer de leurs actifs est assujettie à d'importantes restrictions.

Passifs

Les passifs constituent des obligations du gouvernement envers des tiers en date des états financiers consolidés en raison d'opérations ou d'événements passés et dont l'acquittement donnera lieu à une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques dans le futur.

Passifs financiers

Les passifs financiers représentent les passifs correspondant à une obligation :

- soit de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier;
- soit d'échanger des instruments financiers dans des conditions potentiellement défavorables pour le gouvernement.

Produit intérieur brut (PIB)

Le PIB est la valeur de tous les biens et services produits à l'intérieur des limites géographiques d'un pays ou d'un territoire au cours d'une année civile donnée.

Régimes de retraite à coûts partagés

Les régimes de retraite à coûts partagés sont des régimes conjoints pour lesquels la responsabilité du gouvernement à l'égard du versement des prestations accordées par le régime se limite à sa quote-part du coût des prestations acquises par les employés.

Régimes de retraite à solde du coût

Les régimes de retraite à solde du coût sont des régimes pour lesquels le gouvernement assume la totalité du coût des prestations acquises, net des cotisations versées par les employés et par certains employeurs.

Glossaire (suite)

Revenus autonomes

Les revenus autonomes sont ceux qui résultent de l'impôt sur le revenu et les biens, des taxes à la consommation, des droits, permis et redevances, des revenus divers et des revenus des entreprises du gouvernement.

Supercatégories

Les supercatégories regroupent les catégories utilisées pour la comptabilisation des dépenses, autres que celles du service de la dette.

Transfert

Cette supercatégorie comprend les dépenses dont le versement est effectué dans le but de fournir aux bénéficiaires un soutien financier sous différentes formes. Pour le gouvernement, ces dépenses ne constituent ni des acquisitions directes de biens ou de services, ni des sommes accordées en vue d'obtenir un rendement, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un placement, ni des sommes pour lesquelles il s'attend à obtenir un remboursement ultérieurement comme dans le cas des prêts.

Rémunération

Cette supercatégorie comprend les dépenses encourues pour la rémunération normale, les heures supplémentaires et certaines autres indemnités versées directement par le gouvernement aux employés permanents, aux employés à temps partiel et aux occasionnels, y compris les étudiants et les saisonniers. Elle comprend également la rémunération des professionnels de la santé, y compris celle de la main-d'œuvre indépendante, ainsi que les traitements et les indemnités versés aux membres de l'Assemblée nationale, à toute personne nommée ou désignée par cette dernière pour exercer une charge publique et le personnel qu'elle dirige, aux juges et aux membres de la Sûreté du Québec. Finalement, elle comprend tous les avantages sociaux et les autres contributions du gouvernement à titre d'employeur, notamment la contribution aux régimes de retraite, au Régime de rentes du Québec, au Régime québécois d'assurance parentale et à l'assurance-emploi.

Fonctionnement

Cette supercatégorie comprend les dépenses encourues dans le cadre des activités administratives, à l'exclusion des dépenses de rémunération, de transfert, de créances douteuses et d'autres provisions ainsi que du service de la dette. Elle inclut notamment le coût estimatif lié à la réévaluation et aux nouvelles obligations du gouvernement relatives à la réhabilitation de sites contaminés de même que l'amortissement des immobilisations et les dépenses de désactualisation.

Créances douteuses et autres provisions

Cette supercatégorie comprend les dépenses découlant des variations de la provision pour créances douteuses, de la provision pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement et de la provision pour moins-value sur les prêts, les placements et les avances.

